

# REGARD INÉDIT SUR L'EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES BANCAIRES CANADIENS

---

Hubert Rioux, Ph.D.  
Chercheur, Institut de recherche  
en économie contemporaine  
Montréal, 2022



IRÉC



**OXFAM**  
Québec

# SOMMAIRE EXÉCUTIF

En date du printemps 2022, aucune des huit principales institutions de dépôt (IDD) canadiennes n'avait encore divulgué les émissions totales financées par ses portefeuilles de crédit et d'investissement. Ces huit institutions – Desjardins, Banque Nationale, Banque Laurentienne, Banque de Montréal, CIBC, Banque Scotia, Banque royale du Canada, Banque Toronto-Dominion – rapportent toutes les émissions liées à leurs opérations courantes et à leurs chaînes d'approvisionnement, mais aucune n'a encore chiffré de manière exhaustive ses émissions financées (crédits et investissements).

Même si les huit principales IDD canadiennes se sont engagées à mesurer, dans un avenir plus ou moins rapproché, leurs émissions financées, les informations disponibles pour l'instant laissent entrevoir des méthodes de calcul largement non exhaustives. En effet, parmi ces IDD, quelques-unes ont déjà indiqué qu'elles ne s'engagent qu'à comptabiliser les émissions financées par leur seul portefeuille de prêts, dont La Nationale, la RBC et la Scotia. La Nationale et la RBC, tout comme la BMO et la TD, ne visent en outre à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 que pour leur portefeuille de prêts, alors que la Scotia ne précise pas le périmètre de sa cible. Desjardins, elle, s'engage pour l'instant au zéro émission nette en 2040, mais seulement pour ses actifs dans les secteurs de l'énergie, du transport et de l'immobilier.

Dans ce contexte, Oxfam-Québec et ses partenaires ont voulu aller au-devant des événements. Grâce à une collaboration avec la firme *Carbon4 Finance* et l'*Institut de recherche en économie contemporaine*, une étude a été réalisée afin de quantifier, d'analyser et de comparer les émissions de GES financées par les portefeuilles des principales IDD canadiennes. L'objectif du présent rapport consiste à rendre compte de nos principaux constats, mais également et surtout à sensibiliser le public, les décideurs politiques, ainsi que les institutions financières elles-mêmes à l'ampleur et aux conséquences potentielles de leur empreinte carbone.

La méthodologie retenue aux fins de ce rapport – la *Carbon Impact Analytics* (CIA), développée par *Carbon4 Finance* (voir Annexe 1) est internationalement reconnue comme l'une des plus exhaustives et précises pour le calcul des émissions financées. La présente analyse englobe ainsi, notamment, les prêts aux particuliers, aux entreprises et au secteur public, les hypothèques résidentielles et commerciales, les portefeuilles fonciers et immobiliers, les investissements en équité au sein d'entreprises publiques et privées, ainsi que les obligations corporatives, gouvernementales et souveraines. Notre compilation des émissions financées couvre donc entre 77 % (RBC) et 95 % (Laurentienne) des actifs totaux de chacune des huit IDD, soit près de 5670 milliards \$CAN sur les 6934 milliards \$CAN déclarés aux bilans de l'année 2020 – une couverture moyenne de 82 %.

**1 906 741 640 tonnes** : voilà le poids carbone (eq. CO<sub>2</sub>) total de ces huit institutions tel que nous l'avons établi pour l'année 2020, soit plus de deux fois et demie le poids carbone total du Canada en entier, de 730 millions de tonnes (2019), et près de 23 fois celui du Québec, de 84 millions de tonnes (2019). Les émissions totales financées en 2020 par les portefeuilles d'actifs des huit grandes IDD canadiennes étudiées représentent donc environ 2,6 fois les émissions totales rapportées par le Canada en 2019. Si les huit principales IDD canadiennes formaient un pays souverain, elles constitueraient, si l'on s'en tient aux émissions financées par leurs actifs en date de la fin-2020, le cinquième plus grand émetteur de gaz à effet de serre du monde, derrière la Chine, les États-Unis, l'Inde et la Russie.

La TD et la RBC financent à elles-seules davantage d'émissions que n'en génère annuellement le Canada en entier, alors que les seules émissions financées par la Scotia surpassent de 85 % l'empreinte carbone totale du secteur canadien de l'exploitation pétrolière et gazière. Les émissions financées par une IDD de taille moyenne telle que la CIBC étaient par ailleurs, en 2020, de 24 % supérieures aux émissions du

secteur canadien des transports pour 2019. De manière analogue, les émissions financées par les quatre IDD québécoises (Laurentienne, Desjardins, Nationale et BMO) ne représentent pas moins de six fois le poids carbone total du Québec. En 2020, les émissions financées par la seule Laurentienne ont été supérieures de plus de quatre millions de tonnes à l’empreinte carbone totale du secteur agricole québécois. Desjardins et la Nationale ont pour leur part respectivement financé des émissions de GES équivalent à entre deux à trois fois les émissions totales générées par le secteur du transport du Québec.

L’ampleur des actifs composant les portefeuilles de crédit et d’investissement des IDD canadiennes varie toutefois considérablement et par conséquent, la seule manière d’en comparer le poids carbone est de ramener ces actifs sur un pied d’égalité, en établissant pour chaque IDD l’intensité de ses émissions financées, exprimée en tonnes (eq. CO<sub>2</sub>) par million \$CAN d’actifs. Compilée de cette manière, l’empreinte carbone des portefeuilles de la Nationale et de la BMO apparaît la plus importante des huit grandes IDD canadiennes, à respectivement 391 et 376 tonnes de GES/million \$CAN. Suivent la Scotia (372 t/M\$) et la CIBC (370 t/M\$), puis ensuite seulement la TD (322 t/M\$) et la RBC (294 t/M\$). Enfin, la Laurentienne (280 t/M\$) surpasse cette fois Desjardins (256 t/M\$), dont les activités de financement et d’investissement sont les moins intensives en carbone.

Globalement, l’intensité carbone moyenne des huit IDD canadiennes est de 332 t/M\$, contre 350 pour le Canada dans son ensemble (tonnes eq. CO<sub>2</sub> par million \$ de PIB). Les IDD canadiennes sont donc légèrement *moins* intensives en carbone que le Canada lui-même, dont l’économie est fortement carbonée (notamment en comparaison de celle du Québec). En revanche, les portefeuilles des huit grandes IDD canadiennes ont une intensité carbone supérieure à celle du Québec. Cette intensité s’élevant à 207 t/M\$ pour le Québec dans son ensemble (2019), pour chaque tonne de GES émise par le Québec entier, les grandes IDD canadiennes en financent chacune entre 1,24 et 1,89. On peut ainsi établir à des fins illustratives que, pour un solde de 1000\$ en institution par

exemple, chaque épargnant « finance » entre 0,25 (Desjardins) et 0,39 tonne (Nationale) de GES par année, la moyenne pour nos huit IDD s’établissant à 0,33 tonne.

Afin d’évaluer s’il est plausible d’espérer le virage qui serait nécessaire à la réduction radicale des émissions financées par les portefeuilles bancaires canadiens et au financement de la transition écologique, il faut évoquer aussi l’envers de la médaille : celui des émissions *économisées* par les huit IDD. Celles-ci renvoient essentiellement à la contribution de leurs portefeuilles à la *réduction* et à la *prévention* des émissions de GES des individus, entreprises, organisations et gouvernements financés. Ces émissions économisées englobent les niveaux d’émissions 1 à 3 et mesurent donc l’impact *positif* des crédits et investissements des IDD, lorsque ceux-ci financent des projets d’efficacité énergétique, le développement et le déploiement de technologies vertes, la capture du carbone, la production de carburants renouvelables, l’électrification des transports ou de l’industrie, et ainsi de suite.

Il est plus évocateur, ici encore, d’analyser l’effort relatif de chaque IDD à l’aune de l’intensité de ses émissions économisées, comptabilisées en tonnes (eq. CO<sub>2</sub>) par million \$ de financement et d’investissement. L’intensité des émissions économisées par la Laurentienne (10 t/m\$) et Desjardins (15,5 t/m\$) est relativement basse, car l’intensité des émissions *financées* par leurs portefeuilles est déjà la moins forte parmi les huit IDD canadiennes et qu’elles financent donc déjà des secteurs moins carbonés. Cependant, l’intensité des émissions économisées par la BMO (25,2 t/m\$) et la Nationale (22,3 t/m\$) se révèle particulièrement forte. Cela signifie que, en parallèle et même dans le cadre de leurs activités de financement de secteurs intensifs en carbone, comme celui des énergies fossiles, la BMO et la Nationale soutiennent également nombre de projets, de technologies et de produits participant à la décarbonation.

Or, pour toutes les IDD sans exception, les émissions économisées représentent une part infime des émissions totales financées. Que l’on

calculé ce ratio sur la base des émissions totales ou des intensités d'émissions, on en arrive au même constat (Graphique 13) : aucune des huit principales IDD canadiennes n'a un « ratio d'impact carbone » (émissions économisées / émissions financées) supérieur à 10 %, la fourchette fluctuant de 3,6 % (Laurentienne) à 7 % (RBC). Pour 100 tonnes de GES (eq. CO<sub>2</sub>) financées, les IDD n'en « économisent » en moyenne que 5. Ces ratios d'impact carbone sont très clairement insuffisants considérant les cibles d'émissions que les IDD canadiennes ont établies pour elles-mêmes. Car en effet, afin d'atteindre la neutralité carbone pour leur portefeuille de prêts, ce ratio devrait atteindre les 100 %, toutes les émissions financées devant être compensées par des économies d'émissions correspondantes.

Il serait évidemment faux de dire que les grandes IDD canadiennes ne font aucun effort concret, sur le plan financier, pour soutenir et accélérer la transition verte. En font notamment foi leurs rapports de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et autres documents de stratégie climatique. Néanmoins, deux nuances fondamentales s'imposent. Premièrement, non seulement aucune des grandes IDD canadiennes ne s'engage, ni à court ni à moyen terme, à se retirer du secteur des énergies fossiles, mais en plus, elles persistent toutes à présenter comme participant de la transition énergétique et de la finance durable des activités visant soit à décarboner les processus d'extraction, de transformation et/ou de consommation des énergies fossiles elles-mêmes, soit à soutenir la diversification des portefeuilles d'actifs « verts » des entreprises de ce même secteur, notamment dans les domaines des technologies vertes et des énergies renouvelables.

Deuxièmement, même en ce qui concerne leurs engagements *financiers* en faveur de la transition énergétique et environnementale, enfin, les IDD canadiennes demeurent relativement peu ambitieuses : les 850 milliards \$CAN promis par exemple au total par la BMO, la RBC, la Scotia, la CIBC et la TD pour l'intervalle 2020-2030, bien que non-négligeables, ne représenteront au final que deux-tiers des actifs préalablement engagés par elles dans les énergies fossiles entre 2016 et 2020 seulement, dépassant les 1300 milliards \$CAN. Par ailleurs, dans l'ensemble, beaucoup de fonds communs et de fonds négociés en bourse des huit IDD canadiennes, incluant les fonds à thème ESG ou « écologique », ne sont toujours pas alignés sur les cibles de l'Accord de Paris, surpassant l'exposition maximale aux secteurs carbonés qui permettrait de limiter le réchauffement climatique à moins de deux degrés.

Par conséquent, et notamment parce qu'il s'agit justement d'enjeux collectifs par essence mais aussi parce que les IDD n'ont pas jusqu'ici évolué au rythme nécessaire pour faire face à la crise climatique, les *pouvoirs publics* doivent en faire plus et offrir le cadre réglementaire nécessaire à une finance durable. Un virage majeur s'impose, est c'est à nous tous et toutes, collectivement, de l'exiger. Ce rapport soumet donc sur cette base quelques recommandations générales, s'adressant aux gouvernements fédéral et provinciaux canadiens, ainsi qu'aux autorités de régulation et de surveillance financières des deux paliers de gouvernement :



### **RECOMMANDATION #1**

Que la mise en œuvre intégrale des recommandations finales du Groupe d'experts sur la finance durable du Canada soit accélérée, et que le Projet de loi fédéral S-243 (Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois) soit adopté et appliqué le plus rapidement possible.

### **RECOMMANDATION #2**

Qu'une obligation légale de compiler et de divulguer l'entièreté de leurs émissions opérationnelles et financées (niveaux 1, 2 et 3 pour tous les secteurs, toutes les classes d'actifs et selon une couverture géographique complète) soit imposée aux institutions de dépôt canadiennes.

### **RECOMMANDATION #3**

Que la définition et la portée de l'obligation fiduciaire des IDD canadiennes soient, comme le proposent également le Groupe d'experts sur la finance durable du Canada et le Projet de loi S-243, clarifiées et au besoin, modifiées afin d'y établir et/ou d'y accroître l'importance relative accordée aux risques climatiques.

### **RECOMMANDATION #4**

Que chaque IDD canadienne ait l'obligation d'élaborer, d'adopter et de publier d'ici 2025 un plan d'action visant le réalignement de l'ensemble de ses portefeuilles sur l'Accord de Paris (neutralité carbone d'ici 2050) et détaillant de manière précise les moyens d'y arriver, ainsi que les cibles quinquennales intermédiaires à atteindre pour ce faire.

### **RECOMMANDATION #5**

Que le Canada et/ou le Québec se dotent, à l'instar de l'Union européenne, d'une « taxonomie verte » permettant l'établissement, d'ici 2025 et sur la base de critères techniques harmonisés à l'échelle canadienne/qubécoise, d'une classification des secteurs industriels, des activités économiques et des produits (y compris financiers) considérés « durables » et/ou « responsables » aux plans environnemental et climatique.

### **RECOMMANDATION #6**

Que les gouvernements fédéral et provinciaux canadiens, ainsi que leurs sociétés de la Couronne et autres sociétés d'État financières, se désengagent totalement du secteur des énergies fossiles d'ici 2025.

# GRAPHIQUES, TABLEAUX ET FIGURES

<b>Figure 1</b>	Typologie des niveaux ( <i>scopes</i> ) d'émission de GES d'une entreprise aux fins de compilation selon le <i>Greenhouse Gas Protocol</i>	11
<b>Graphique 1</b>	Total des crédits et souscriptions au secteur des énergies fossiles, top-10 des banques les plus impliquées au monde et banques canadiennes, 2016-2020	14
<b>Graphique 2</b>	Encours des crédits et engagements de crédit non-utilisés par institution de dépôt, secteur des énergies fossiles, 2020	16
<b>Graphique 3</b>	Actifs totaux analysés aux fins du présent rapport en proportion des actifs totaux rapportés par les institutions de dépôt pour 2020	18
<b>Graphique 4</b>	Émissions financées totales par institution de dépôt, 2020	19
<b>Graphique 5</b>	Émissions financées totales des institutions de dépôt (2020) vs. Émissions totales du Canada et du Québec (2019)	20
<b>Graphique 6</b>	Intensités d'émissions financées totales, institutions de dépôt canadiennes et françaises, 2020	23
<b>Tableau 1</b>	Émissions financées par les dépôts des épargnants, par institution (2020) et en % de l'empreinte carbone annuelle moyenne d'un Canadien ou d'un Québécois (2019)	26
<b>Graphique 7</b>	Émissions financées par les portefeuilles de crédit aux entreprises des institutions de dépôt vs. Émissions totales des plus grand émetteurs industriels québécois, 2020	28
<b>Graphique 8</b>	Intensité d'émissions financées des portefeuilles de crédit aux entreprises, par institution de dépôt, 2020	29
<b>Graphique 9</b>	Principaux postes d'émissions financées en % des émissions financées totales des portefeuilles de crédit aux entreprises, par institution de dépôt, 2020	30
<b>Graphique 10</b>	Émissions financées par les portefeuilles de crédit aux entreprises des secteurs pétrolier et gazier en % des émissions totales financées par institution, 2020	31
<b>Graphique 11</b>	Émissions économisées totales et intensité des émissions économisées, par institutions de dépôt (2020)	33

<b>Graphique 12</b>	Principaux postes d'émissions économisées en % des émissions économisées totales liées aux portefeuilles de crédit aux entreprises, 2020	34
<b>Graphique 13</b>	Ratio d'impact carbone : émissions économisées totales/émissions financées totales, institutions de dépôt canadiennes et françaises, 2020	35
<b>Tableau 2</b>	Comparatif des principales affiliations nationales et internationales des institutions de dépôt canadiennes et de leurs filiales en matières environnementales, 2022	38
<b>Tableau 3</b>	Principaux engagements 2020-2050 des institutions de dépôt canadiennes en matière environnementale et de réduction des émissions de GES (en date de 2022)	41
<b>Graphique 14</b>	Total des crédits et souscriptions à l'industrie des sables bitumineux, top-10 des banques les plus impliquées au monde, 2016-2020	45
<b>Graphique 15</b>	Total des investissements (actions & obligations) des institutions de dépôt canadiennes dans les secteurs des énergies fossiles, 2016-2020	47
<b>Tableau 4</b>	Ratio d'alignement sur l'Accord de Paris des fonds communs de placement et des fonds négociés en bourse, par institution de dépôt (2020)	48

<b>Sommaire exécutif</b>	<b>2</b>
<b>Graphiques, tableaux et figures</b>	<b>6</b>
<b>1. Introduction : les responsabilités cruciales du secteur financier</b>	<b>9</b>
1.1. Quantifier pour mieux avancer	
1.2. Une nécessaire décarbonation	13
1.3. Les risques environnementaux sont des risques financiers	15
<b>2. Empreinte carbone des institutions de dépôt : une prise de conscience s'impose</b>	<b>18</b>
2.1. Émissions totales financées : ampleur et comparatifs	
2.2. Intensité d'émissions financées : la réalité cachée	23
2.3. Portefeuilles de crédits aux entreprises : une intensité carbone effarante	27
2.4. Émissions économisées : des raisons d'espérer ?	32
<b>3. Affiliations et engagements</b>	<b>37</b>
<b>4. Pratiques financières : de la parole aux actes ?</b>	<b>44</b>
<b>5. Recommandations : quelques solutions à la portée des pouvoirs publics</b>	<b>50</b>
<b>Annexe 1. Considérations méthodologiques</b>	<b>56</b>
<b>Annexe 2. Compilations statistiques supplémentaires</b>	<b>60</b>
<b>Annexe 3. Références supplémentaires pertinentes</b>	<b>76</b>
<b>Annexe 4. Notes et références</b>	<b>81</b>

# 1. INTRODUCTION : LES RESPONSABILITÉS CRUCIALES DU SECTEUR FINANCIER

## 1.1. Quantifier pour mieux avancer

Un virage historique quant aux stratégies de gestion, de crédit et d'investissement des grandes institutions de dépôt (IDD)<sup>1</sup> canadiennes est indispensable si le Canada et le Québec sont sérieux quant à l'atteinte des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'ils se sont fixés. Non seulement ces institutions devront-elles décarboner leurs portefeuilles tout en assumant la gestion des risques et des pertes afférentes, mais elles devront simultanément remobiliser une portion substantielle de leurs actifs afin de contribuer à l'effort gigantesque qui sera nécessaire au financement de la transition énergétique elle-même.

Selon une estimation conservatrice, près de 13 milliards \$CAN en investissements annuels seront nécessaires ne serait-ce que pour en arriver, d'ici 2030, à une réduction des émissions de GES du Canada de l'ordre de 30 % par rapport aux niveaux de 2005<sup>2</sup>, une cible inférieure de dix à quinze points de pourcentage à l'objectif maintenant fixé par le gouvernement fédéral (-40 % à -45 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005). Aux fins de comparaison, notons par exemple que le gouvernement fédéral canadien annonçait d'ici 2030, dans son « Plan de réduction des émissions pour 2030 », de nouveaux investissements totaux d'un peu plus de 9 milliards \$CAN<sup>3</sup>.

À plus long terme, la RBC évalue à 2000 milliards \$CAN les investissements requis afin d'atteindre la neutralité carbone au Canada d'ici 2050, soit l'équivalent de 70 milliards \$CAN *chaque année* durant trente ans<sup>4</sup>, c'est-à-dire près de 60 milliards \$CAN de plus que ce qui y est actuellement consacré annuellement<sup>5</sup>. La firme McKinsey les évalue plutôt à 6 % du PIB canadien annuellement d'ici 2050, soit plus de 3600 milliards \$CAN selon le PIB de 2021 (ou 127 milliards \$CAN annuellement)<sup>6</sup>.

Les grandes IDD canadiennes, qui jouissent d'une puissance financière immense, devront donc s'acquitter de responsabilités de même ampleur. Or, parce que cette connaissance sera une condition nécessaire à l'élaboration de stratégies de décarbonation efficaces, la première de ces responsabilités consiste pour ces institutions à mesurer puis à divulguer l'empreinte carbone de leurs portefeuilles de crédit et d'investissement. Elles (et/ou leurs filiales de gestion d'actifs) s'y sont d'ailleurs toutes engagées en adhérant à des initiatives internationales comme la *Glasgow Financial Alliance for Net-Zero* (GFANZ), mais également le *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF), le *Carbon Disclosure Project* (CDP), les *Principles for Responsible Banking* (PRB), les *Principles for Responsible Investment* (PRI), ou le *Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques* (TCFD<sup>7</sup>), notamment.

Sur le plan interne, elles s'y sont également engagées – à l'exception de la Laurentienne et de la Scotia – par leur signature de la *Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable* (Desjardins, Nationale) ou de la *Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques* (Desjardins, Nationale, BMO, RBC, CIBC, TD). Ces six IDD et/ou leurs filiales sont en outre membres de l'*Association pour l'investissement responsable* (AiR), qui compte parmi ses principaux mandats la promotion d'une plus grande transparence environnementale, mais également la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts sur la finance durable du Canada<sup>8</sup>.

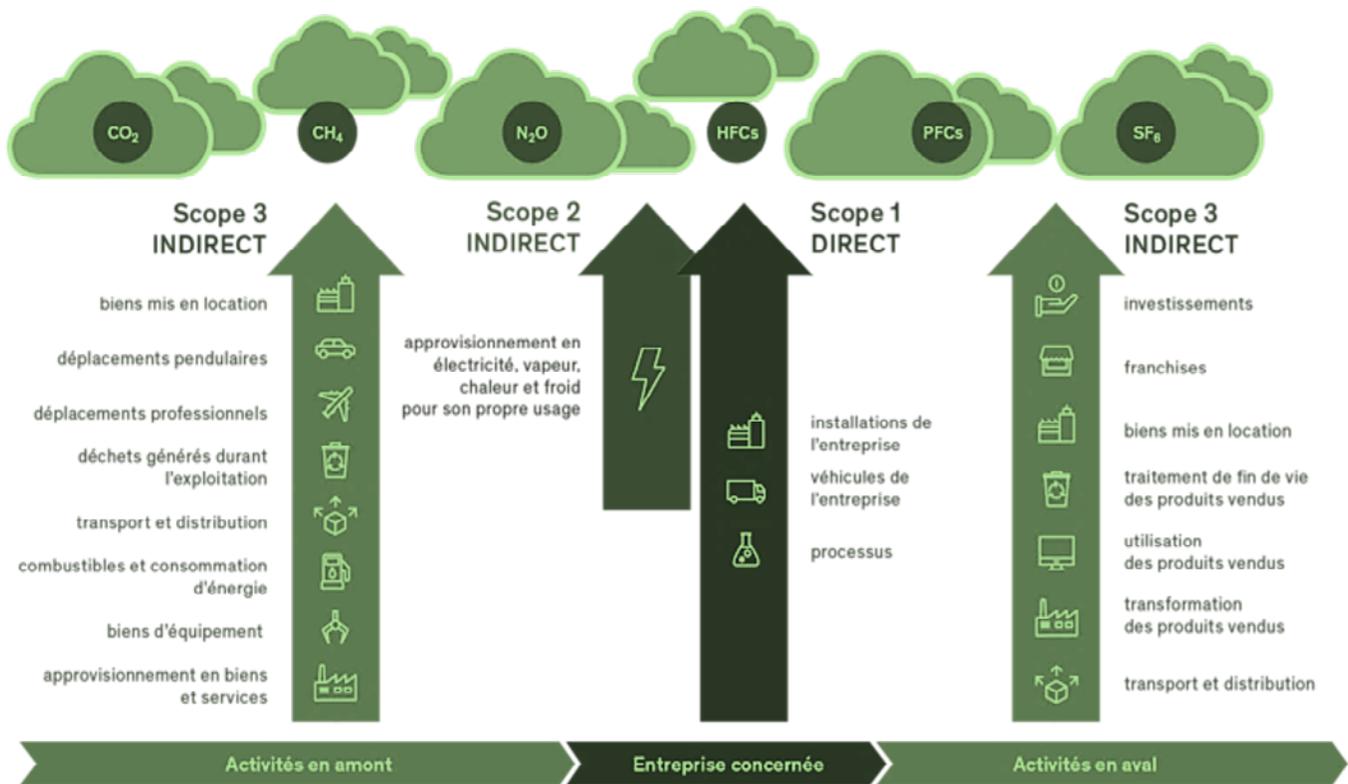
Dans son *Rapport final*, remis à Environnement et Changement climatique Canada en 2019, ce Groupe d'experts recommandait notamment que les banques canadiennes mettent en œuvre d'ici 2024 le cadre d'action de la TCFD<sup>9</sup>, qui inclut la mesure et la divulgation des émissions financées. Cette mesure des émissions financées peut cependant se révéler complexe, notamment parce que toutes les entreprises et organisations composant les portefeuilles de crédit et d'investissement des institutions financières ne mesurent ni ne divulguent leurs propres émissions de GES de façon systématique<sup>10</sup>.

En fait, selon la TCFD elle-même, qui compte plus de 1000 institutions financières membres représentant 194 000 milliards \$US en actifs, à peine 27 % des banques divulguent leurs émissions de GES de niveaux/*scopes* 1 (émissions directes liées aux opérations courantes et aux bâtiments), 2 (émissions indirectes liées à l'approvisionnement en énergie) et 3 (émissions indirectes, liées par exemple aux chaînes d'approvisionnement et surtout, aux émissions financées par les portefeuilles d'actifs).

Il n'est donc pas surprenant de constater qu'en date du printemps 2022, puisqu'elles n'y sont pas encore légalement tenues et puisque la très large majorité de leurs homologues à l'international ne sont pas plus avancées à cet égard, aucune des huit principales IDD canadiennes n'avait encore divulgué les émissions totales financées par ses portefeuilles de crédit et d'investissement<sup>11</sup>. Ces huit institutions rapportent toutes les émissions de niveaux 1, 2 et dans certains cas, 3 liées à leurs opérations courantes et à leurs chaînes d'approvisionnement, mais aucune n'a encore chiffré de manière exhaustive ses émissions financées (niveau 3 : crédits et investissements).

Dans ce contexte, Oxfam-Québec et ses partenaires ont voulu aller au-devant des événements et prendre le problème de front. Grâce à une collaboration avec la firme *Carbon4 Finance* et l'*Institut de recherche en économie contemporaine*, une étude pointue a été réalisée afin de quantifier, d'analyser et de comparer, de manière plus précise que tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant, les émissions de GES financées par les portefeuilles des principales IDD canadiennes. L'objectif du présent rapport consiste à rendre compte de nos principaux constats, mais également et surtout à sensibiliser le public, les décideurs politiques, ainsi que les institutions financières elles-mêmes à l'ampleur et aux conséquences potentielles de leur empreinte carbone.

Figure 1. Typologie des niveaux (scopes 1, 2 et 3) d'émission de GES d'une entreprise aux fins de compilation selon le *Greenhouse Gas Protocol* (GHG Protocol)<sup>12</sup>



La lutte aux changements climatiques est certes l'affaire de tous, mais dans la mesure où elle engage des moyens que contrôlent les institutions financières, il est essentiel de revoir la façon dont elles s'acquittent de leurs responsabilités. Les canicules historiques, les feux de forêt incontrôlables, les inondations catastrophiques, tous ces bouleversements ayant frappé le Canada au cours de la dernière année nous ont en effet rappelé que le pays n'est pas à l'abri du réchauffement climatique, et en est même l'un des principaux moteurs. Nous vient tous spontanément à l'esprit, à cet égard, la responsabilité de l'important secteur pétrolier et gazier canadien<sup>13</sup>, mais qu'en est-il alors de celle de ses commanditaires ?

Il se trouve qu'il s'agit de la question clef, et les données donnent le vertige : **si les huit principales IDD canadiennes formaient un pays souverain, elles constitueraient, si l'on s'en tient aux émissions financées par leurs actifs en date de la fin-2020, le cinquième plus grand émetteur de gaz à effet de serre (GES eq. CO<sub>2</sub>) du monde**, derrière la Chine, les États-Unis, l'Inde et la Russie mais devant le Brésil, le Japon, l'Allemagne, l'Arabie Saoudite ou la France, et surtout très largement devant le Canada lui-même<sup>14</sup>.

**1 906 741 640 tonnes** : voilà le poids carbone (eq. CO<sub>2</sub>) total de ces huit institutions tel que nous l'avons établi pour l'année 2020, soit plus de deux fois et demie le poids carbone total du Canada en entier, de 730 millions de tonnes (2019), et près de 23 fois celui du Québec, de 84 millions de tonnes (2019)<sup>15</sup>. Il s'agit ici non pas des émissions directes de ces institutions en tant que consommatrices d'énergie, de ressources et de matériaux, mais des émissions « financées » indirectement par leurs portefeuilles de prêts et d'investissements. Celles-ci comprennent les émissions directes (niveaux 1 et 2) et indirectes (niveau 3) induites par les individus (prêts personnels et hypothécaires), les entreprises

(prêts, obligations, actions), les gouvernements et sociétés publiques (obligations, obligations souveraines) ou même les bâtiments (placements fonciers/immobiliers) composant les portefeuilles d'actifs des IDD.

Par conséquent, toute comparaison entre ces « émissions financées » par les grandes IDD canadiennes et les émissions totales des États québécois, canadien ou étrangers est ici évoquée à titre illustratif. La compilation de ces dernières repose en effet sur une méthodologie différente, celle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>16</sup>, et surtout leur portée est « territorialisée », car elles n'englobent que les émissions de GES produites à l'intérieur des frontières nationales. À l'inverse, les portefeuilles d'actifs des IDD tels qu'analysés dans le cadre de ce rapport sont internationaux et intègrent en cela des émissions générées dans plusieurs pays différents.

Néanmoins, il est important de souligner que, même si ces comparaisons ne sont utilisées qu'à titre illustratif, elles n'en sont pas moins appropriées. On peut d'ailleurs en évaluer la pertinence à l'aune d'une mesure sur laquelle ce rapport revient en détail plus loin, mais qui permet immédiatement de mieux saisir les échelles dont il est question ici. En effet, il est par exemple à noter que si les émissions totales financées en 2020 par les portefeuilles d'actifs des huit grandes IDD canadiennes étudiées représentent environ 2,6 fois les émissions totales rapportées par le Canada (2019), ces mêmes portefeuilles représentent également, presque exactement, 2,6 fois le Produit intérieur brut (PIB) du Canada pour 2020 (5670 milliards \$CAN en actifs contre 2207 milliards \$ de PIB<sup>17</sup>).

Il s'agit donc de comparaisons à la fois révélatrices et hautement pertinentes, car évidemment, ces émissions « financées » n'en sont pas moins réelles et elles soulignent la lourde responsabilité qui incombe aux institutions financières en matière de lutte aux changements climatiques. Tout comme les gouvernements, les entreprises et les individus ont la responsabilité de décarboner leurs activités (production, consommation, transport, etc.), les banques et autres gestionnaires d'actifs ont la responsabilité de décarboner leurs portefeuilles.

## POURQUOI ET COMMENT CALCULER LES ÉMISSIONS « FINANCÉES »<sup>18</sup>

La majeure partie des GES (eq. CO<sub>2</sub>) est générée par l'activité humaine, qu'elle soit liée aux individus (ex. transport, chauffage résidentiel, etc.), aux entreprises (ex. processus industriels et agricoles, combustion d'énergie fossile, etc.), aux gouvernements (ex. infrastructures, services publics, activités des sociétés d'État, etc.), ou mêmes aux bâtiments (ex. industrie de la construction, consommation d'énergie, etc.). Bien que les actifs financiers des IDD ne génèrent pas en eux-mêmes des GES, ils en « financent » au sens où ces actifs rendent possibles les activités humaines qui les produisent.

En effet, puisque les prêts (aux entreprises, aux individus, hypothécaires, etc.) ainsi que les investissements (placements boursiers, obligations corporatives et gouvernementales, actifs fonciers et immobiliers, etc.) des institutions de dépôt financent l'activité économique, on peut également dire qu'ils « financent », indirectement, les GES générés par cette activité. Ainsi, par exemple, si une banque possède 5 % des actions d'une entreprise cotée en bourse, on peut donc raisonnablement en déduire qu'elle rend possible 5 % des activités de cette entreprise et en « finance », du même coup, 5 % des émissions de GES.

Il existe différentes méthodologies de comptabilisation des émissions de GES des entreprises, mais de manière générale, on distingue sur la base du *Greenhouse Gas Protocol* (Figure 1) trois « niveaux »/scopes d'émissions : les émissions « directes » liées aux opérations courantes, aux processus industriels, ou aux bâtiments de l'entreprise (niveau/scope 1); les émissions « indirectes » liées à l'approvisionnement en énergie de l'entreprise (niveau/scope 2); puis les émissions « indirectes » liées aux activités en amont (chaînes d'approvisionnement) ou en aval (transport et distribution, utilisation des produits, déchets, etc.) de l'entreprise.

Ainsi, dans le cas des IDD, les émissions « financées » par les portefeuilles d'actifs sont considérées indirectes et de niveau 3 (en aval

des opérations courantes). Ce rapport évalue, à l'aide de la méthodologie *Carbon Impact Analytics* développée par *Carbon4 Finance* (voir Annexe 1), les émissions « financées » par les portefeuilles de crédit et d'investissement des huit grandes IDD canadiennes. La présente analyse englobe donc les prêts aux particuliers, aux entreprises et au secteur public, les hypothèques résidentielles et commerciales, les portefeuilles fonciers et immobiliers, les investissements en équité au sein d'entreprises publiques et privées, ainsi que les obligations corporatives, gouvernementales et souveraines. Elle prend ainsi en compte, en proportion du financement octroyé, les émissions de niveaux 1, 2 et 3 émises par les individus, entreprises, organisations et gouvernements financés, et ce au Canada comme à l'international.

Il y a deux grandes manières de comparer l'importance des émissions financées par les IDD canadiennes : sur la base des émissions « absolues », en tonnes de GES (eq. CO<sub>2</sub>), ou sur la base des « intensités d'émission ». Ce rapport présente en détail les deux mesures, mais puisque l'ampleur des actifs composant les portefeuilles respectifs des IDD varie considérablement, la seule manière d'en comparer le poids carbone équitablement est de ramener ces actifs sur un pied d'égalité, en établissant pour chaque IDD l'intensité de ses émissions financées, exprimée en tonnes (eq. CO<sub>2</sub>) par million \$CAN en actifs. Cette mesure correspond donc à la quantité de GES émis pour chaque dollar octroyé en prêts et en investissements par chacune des IDD.

## 1.2. Une nécessaire décarbonation

La responsabilité environnementale des institutions financières est désormais universellement reconnue. Elle était même au cœur des discussions lors de la dernière Conférence de Glasgow sur les changements climatiques, la « COP 26 », tenue à l'automne 2021. En ont témoigné les travaux de la *Glasgow Financial Alliance for Net-Zero* (GFANZ), présidée par l'ex-gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney. À la GFANZ sont liées tant la *Net-Zero Banking Alliance* que la *Net-Zero Asset Managers Alliance*, toutes deux vouées à l'atteinte (sur une base volontaire) de la neutralité carbone des portefeuilles de prêt et d'investissement d'ici 2050. Sont respectivement membres de ces deux dernières les grandes banques canadiennes à l'exception de la Laurentienne, ainsi que le Mouvement Desjardins<sup>19</sup>.

Selon la GFANZ, pour que le monde regagne une trajectoire susceptible de lui permettre d'atteindre les cibles fixées par l'Accord de Paris, soit le plafonnement du réchauffement climatique à 1,5 degrés et l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, les émissions mondiales de GES devront chuter au minimum de 7 % chaque année jusqu'en 2030 (y compris de 45 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2010). Selon diverses estimations, des investissements allant jusqu'à 275 000 milliards \$US – dont plus de 100 000 milliards \$US dans le seul secteur de l'énergie – seront de plus nécessaires au cours des trente prochaines années à l'échelle du monde<sup>20</sup>.

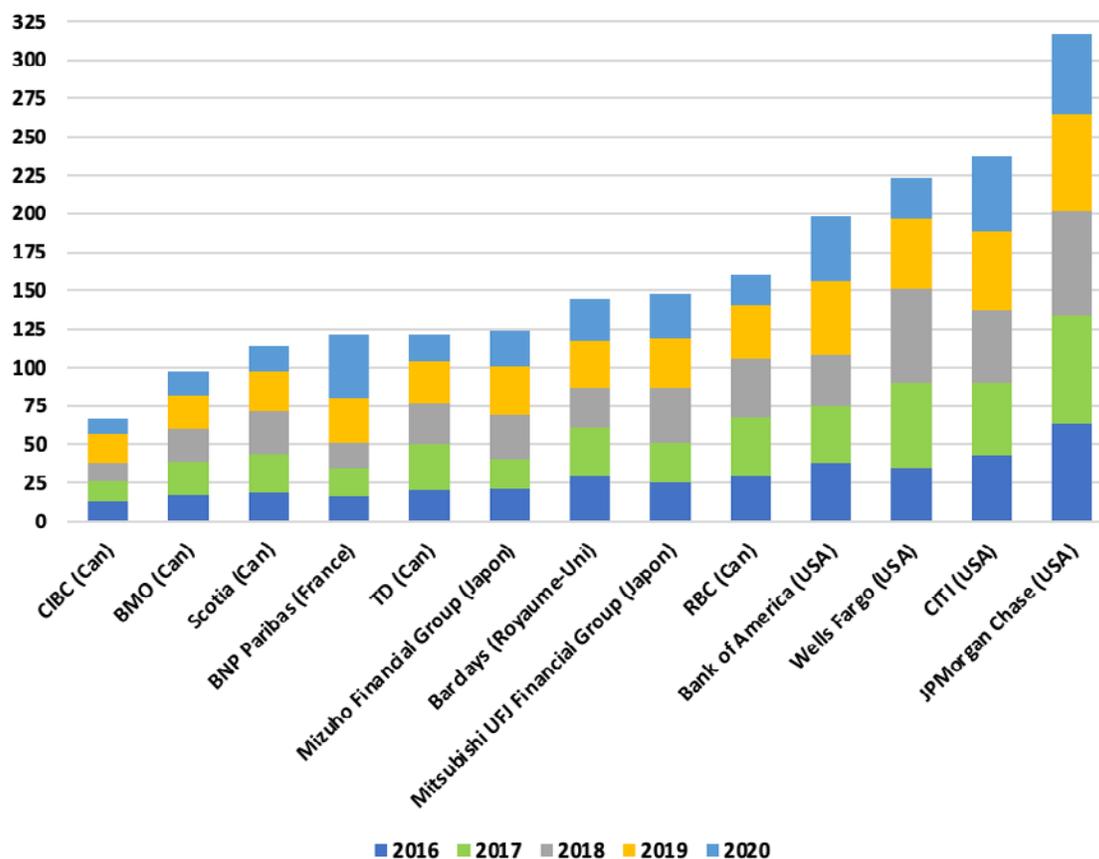
Or, en date de l'automne 2021, les banques et les gestionnaires de fonds des pays du G20 possédaient plus de 20 000 milliards \$US en actifs dans des secteurs et des entreprises considérés « intensifs en carbone »<sup>21</sup>. Seulement depuis l'Accord de Paris, soit au cours des cinq années écoulées de 2016 à 2020, les soixante plus grandes banques du monde ont octroyé, sous la forme de prêts ou de souscriptions, environ 3800 milliards \$US aux différentes industries liées aux énergies fossiles<sup>22</sup>. Sans la contribution et l'engagement des banques et autres gestionnaires d'actifs, le monde n'y arrivera donc tout simplement jamais.

Cela, d'ailleurs, est particulièrement vrai des institutions financières canadiennes qui, en raison notamment de l'importance du secteur des énergies fossiles au Canada, sont parmi les principaux bailleurs de fonds de cette industrie à l'échelle du monde<sup>23</sup>. Afin d'évoquer immédiatement un ordre de grandeur, précisons par exemple que les cinq plus grandes banques canadiennes ont, de 2016 à 2020 et seulement en prêts et souscriptions (*underwriting*)<sup>24</sup>, octroyé 559 milliards \$US (près de 700 milliards \$CAN) aux industries des énergies fossiles, deux d'entre-elles (la TD et RBC) se taillant même une place parmi les dix banques les plus impliquées dans ces secteurs sur la planète (Graphique 1).

On notera d'ailleurs qu'à l'instar de leurs concurrentes américaines, japonaises ou européennes, les banques canadiennes ont *augmenté* leurs financements aux industries des énergies fossiles entre 2016 et 2019, le (léger) recul observé en 2020 relevant de l'exception et renvoyant notamment à des facteurs conjoncturels liés à la crise sanitaire. En date du début décembre 2021, les dix banques les plus impliquées au monde dans le secteur des énergies fossiles, groupe dont faisaient partie la RBC, la Scotia, la CIBC et la TD, lui avaient à nouveau octroyé au-delà de 210 milliards \$US en prêts et souscriptions sur l'année écoulée<sup>25</sup>.

Pire, il faut évidemment ajouter à ce total l'autre volet des activités des grandes banques canadiennes, soit celui des investissements (obligations et actions) : dans ce cas, ce ne sont pas moins de 646 milliards \$CAN qui ont été investis dans l'industrie des énergies fossiles par les cinq mêmes banques de 2016 à 2020 (ici encore, sans ralentissement notable avant 2020)<sup>26</sup>. Cela porte la contribution totale (crédits et investissements) de ce groupe à ce secteur, pour les cinq années ayant suivi l'Accord de Paris, au-dessus des 1 300 milliards \$CAN. À ce rythme, ce sont non seulement les IDD canadiennes qui ne pourront atteindre leurs propres objectifs – dont la neutralité carbone de leurs portefeuilles d'ici 2050 – mais le Canada lui-même, qui s'est engagé à la neutralité carbone d'ici 2050 et auparavant, à réduire d'ici 2030 ses émissions d'au moins 40 % par rapport aux niveaux de 2005<sup>27</sup>.

**Graphique 1. Total des crédits et souscriptions au secteur des énergies fossiles, top-10 des banques les plus impliquées au monde et banques canadiennes, 2016-2020 (milliards \$US)<sup>28</sup>**



Selon les derniers rapports tant de l'Agence internationale de l'énergie que de la Régie de l'énergie du Canada, en l'état actuel de la législation, des politiques industrielles et environnementales, de la tarification du carbone, des capacités et des technologies productives, puis de la demande intérieure et mondiale, la production canadienne de gaz naturel et de pétrole brut, qui compte pour plus de 25 % des émissions de GES du pays, continuera de croître au moins jusqu'en 2045<sup>29</sup>. Or, de l'aveu de la Régie de l'énergie, même selon un scénario où la législation, les politiques environnementales, la tarification du carbone et la demande continueraient plutôt de se resserrer significativement, la production de pétrole brut poursuivrait son expansion jusqu'en 2032, au moins.

Dans un cas comme dans l'autre, le Canada passerait largement à côté de ses cibles d'émissions car même si, en raison de progrès technologiques (techniques d'extraction et de production, capture du carbone, etc.), les émissions liées aux secteurs pétrolier et gazier décroissent à un rythme soutenu, cela ne sera pas suffisant pour compenser une expansion supplémentaire de la production pour les dix, vingt ou vingt-cinq prochaines années. Bref, les activités de financement et d'investissement des banques canadiennes dans les secteurs de l'énergie fossile ont placé le Canada dans une position insoutenable, et ce tant sur le plan environnemental que sur le plan financier.

### 1.3. Les risques environnementaux sont des risques financiers

Sur le plan *financier*, faut-il insister, car plus les conséquences environnementales et climatiques de l'exploitation des énergies fossiles s'intensifieront et plus les cibles internationales de réduction des émissions de GES se rapprocheront dans le temps, plus les politiques

et les restrictions susceptibles d'accélérer le virage de la décarbonation se radicaliseront. En conséquence, les risques associés aux portefeuilles de crédit et d'investissement dans les secteurs intensifs en carbone s'accroîtront, et la possibilité de recouvrer ces prêts ou de rentabiliser ces investissements s'amenuisera.

Certains analystes parlent aujourd'hui carrément d'une « **bulle du carbone** »<sup>30</sup>. En effet, il existe déjà un écart important entre, d'une part, les actifs détenus par les institutions financières dans les énergies fossiles, de même que le volume de ressources représenté par ces actifs, puis d'autre part, la quantité totale d'énergies fossiles qu'il sera possible de consommer à l'échelle mondiale si l'on souhaite limiter le réchauffement climatique à une fourchette de 1,5 à 2 degrés. Ainsi, en faisant l'hypothèse que l'énergie excédant cette limite ne sera effectivement pas consommée, le constat s'impose que les actifs qui y sont liés seront éventuellement en partie, voire totalement dévalués.

Selon certaines estimations récentes, les actifs totaux détenus dans ces secteurs représenteraient un volume plus de cinq fois supérieur à cette quantité limite. Les pertes financières potentielles liées à la dévaluation de ces actifs pourraient donc s'élever à un montant se situant quelque part entre 1000 et 4000 milliards \$US à l'horizon de 2050<sup>31</sup>. Évidemment, étant donné le poids que représente le secteur des énergies fossiles dans l'économie canadienne, de même que celui des portefeuilles de crédit et d'investissement des banques du pays, les effets de cette potentielle « bulle du carbone » risquent de se révéler particulièrement déléterres au Canada.

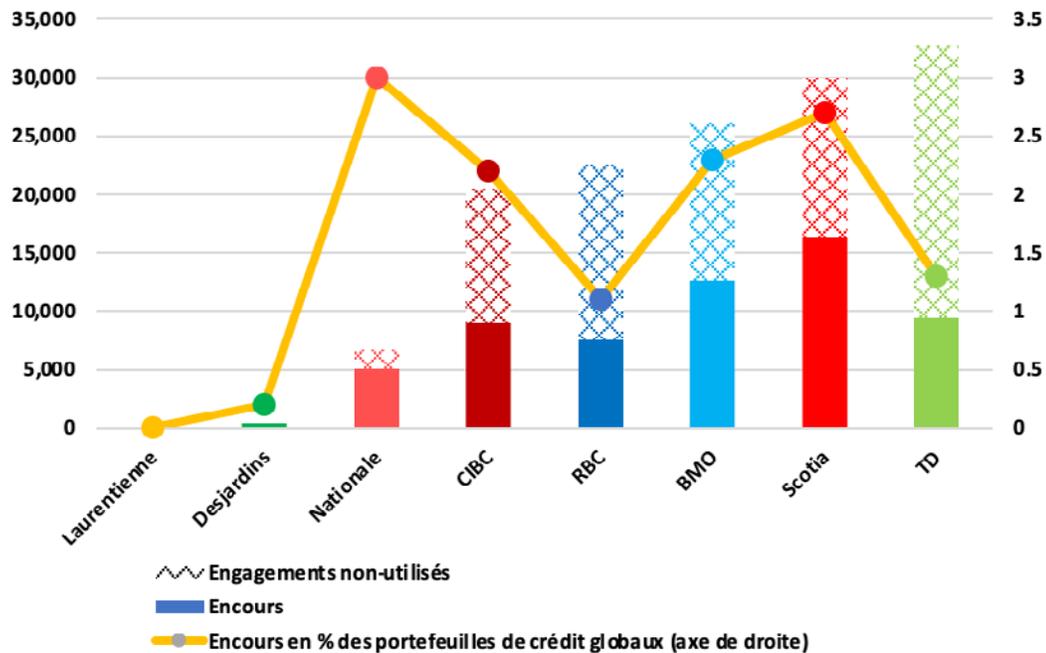
Dans un rapport publié au début 2022 par exemple, la Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) analysent quatre différents scénarios, qui vont d'une action mondiale « immédiate » afin de limiter le réchauffement à 1,5 degrés et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, à une intervention « différée » qui ne verrait les politiques environnementales se durcir qu'après 2030, afin de limiter le réchauffement à 2 degrés. Or, d'un scénario à l'autre, une chute de 8 % à 10 %

du PIB canadien d'ici 2050 – par rapport au scénario de référence (politiques climatiques mondiales en place à la fin-2019) – semble inévitable, en raison de la tarification croissante du carbone, du recul de la demande mondiale en ressources (notamment fossiles), de la baisse du prix de ces ressources, puis des dévaluations financières afférentes<sup>32</sup>.

Ces impacts financiers pourraient d'ailleurs se révéler majeurs, voire catastrophiques. Toujours selon l'étude de la Banque du Canada et du BSIF, une dévaluation des actifs boursiers de l'ordre de 80 % à plus de 90 % est à prévoir entre 2020 et 2050 dans le secteur du pétrole et du gaz. De la même manière, les différents scénarios étudiés mèneraient d'ici 2050 à une explosion de la probabilité de défaut sur les crédits de l'ordre de plus de 150 % dans ce dernier secteur en général, de plus de 400 % dans celui de l'extraction des sables bitumineux, puis de 450 % à près de 600 % dans le secteur du raffinage des produits pétroliers, par exemple.

Considérant les sommes colossales engagées par les banques canadiennes dans le secteur des énergies fossiles, il y a donc lieu de s'inquiéter non seulement d'un point de vue environnemental mais également, financier. En date de la fin-2020, les encours et engagements de crédit non-utilisés (sur des lignes de crédit renouvelables, par exemple) des principales IDD canadiennes dans ce secteur s'élevaient à près de 140 milliards \$CAN au total. Les seuls encours formaient de 1 % à 3 % du portefeuille de crédit global respectif de chacune d'entre-elles – à l'exception de la Laurentienne et de Desjardins, quasi-absentes de ce secteur (Graphique 2).

**Graphique 2. Encours des crédits et engagements de crédit non-utilisés par institution de dépôt, secteur des énergies fossiles (pétrole, gaz & pipelines), 2020 (millions \$CAN)<sup>33</sup>**



Évidemment, les risques financiers associés aux changements climatiques vont bien au-delà du seul secteur des énergies fossiles. Beaucoup d'autres créneaux intensifs en carbone risquent également d'être gravement affectés par l'accélération de la législation environnementale, la hausse des tarifs carbone, puis les mutations de la demande et des prix mondiaux. Comme nous le verrons, une part très importante des émissions financées par les IDD canadiennes est également liée à des secteurs tels que la construction, l'immobilier, le manufacturier, le transport, les services, l'approvisionnement énergétique ou même l'agriculture et la foresterie.

Ces institutions sont donc effectivement exposées aux risques financiers liés au déclin prévisible des industries pétrolière et gazière, mais pas seulement<sup>34</sup>. Puisque les risques de transition (e.g. hausse de la tarification du carbone) mais également les risques physiques (e.g. catastrophes naturelles) et les risques de responsabilité (e.g. dommages réputationnels, poursuites, réclamations) directement associés aux changements climatiques sont donc si susceptibles de s'amplifier quasi-exponentiellement à l'horizon des décennies 2030 et 2040, le BSIF annonçait, début 2022, que les banques canadiennes devront bientôt accroître leur réserve obligatoire de capital, en tant que rempart aux pertes potentielles liées à ces risques<sup>35</sup>.

En définitive d'ailleurs, il n'y a bien évidemment pas que les institutions financières elles-mêmes qui risquent de payer le prix de l'inaction climatique. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, par exemple, dressait récemment une liste exhaustive des « canaux de transmission microéconomiques » des risques financiers climatiques, susceptibles d'affecter directement les individus, les ménages et/ou les propriétaires d'entreprises (puis par leur entremise, les institutions financières en raison des défauts de paiement, des dévaluations, de l'assèchement de l'épargne, et ainsi de suite)<sup>36</sup>.

Parmi les principaux, et en sus de l'amenuisement des rendements financiers sur leurs placements, évoquons notamment les dévaluations foncières et immobilières, les dommages immobiliers

et matériels de toutes sortes, les coupures d'approvisionnement en biens et services, le recul des marges bénéficiaires corporatives, les mauvaises récoltes agricoles, l'inflation monétaire ou l'accroissement des taxes sur les carburants et des prix de l'énergie, qui risquent de frapper de plein fouet (et dans une certaine mesure, affectent déjà) les individus. C'est en gardant bien cela en tête que les constats que dresse ce rapport doivent être pris en compte, autant collectivement qu'individuellement.

## FAITS SAILLANTS : LE CONTEXTE

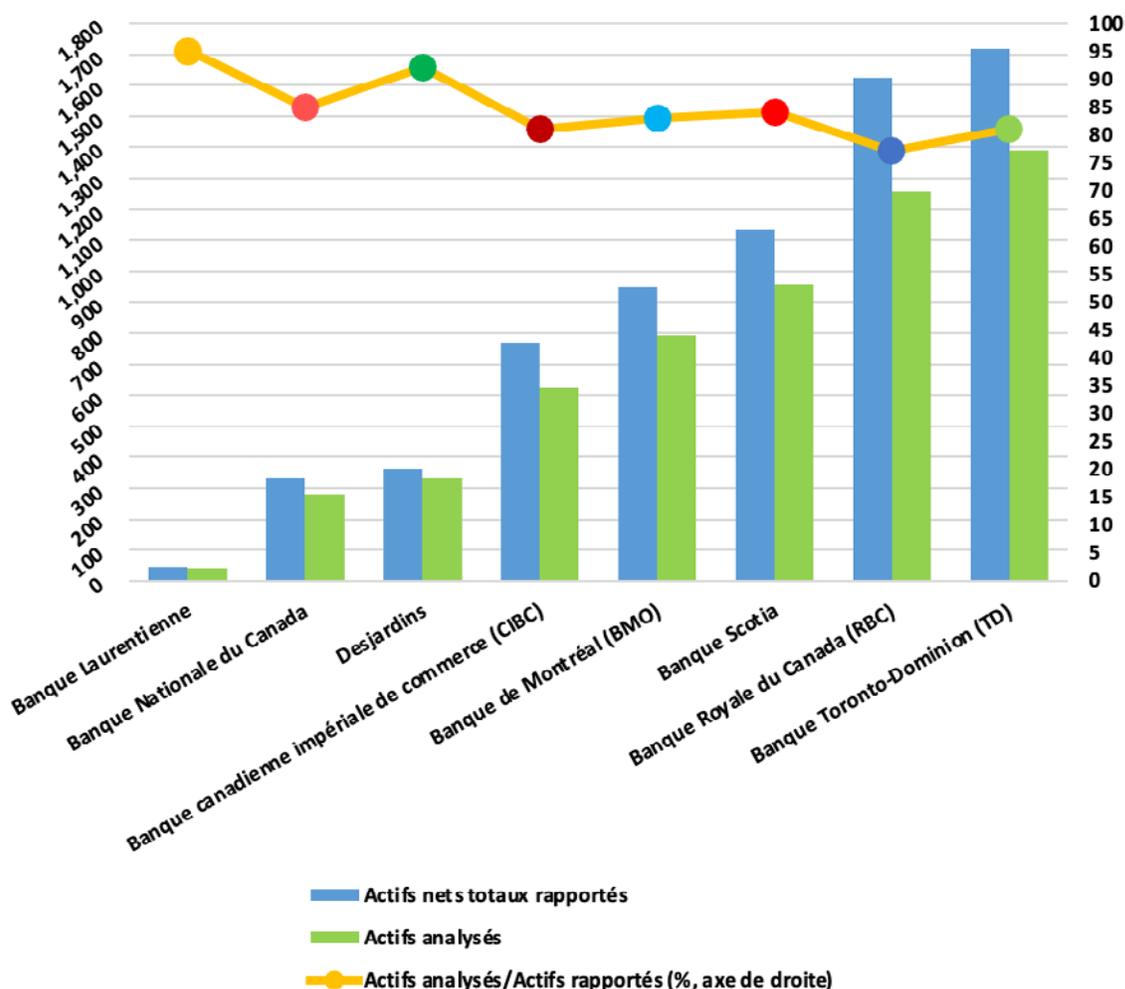
- Si les huit principales institutions de dépôt (IDD) canadiennes formaient un pays souverain, elles constitueraient le cinquième plus grand émetteur de gaz à effet de serre du monde.
- 1 906 741 640 tonnes : voilà le poids carbone total de ces huit institutions, soit plus de deux fois et demie le poids carbone total du Canada en entier et près de 23 fois celui du Québec.
- Les cinq plus grandes banques canadiennes ont, de 2016 à 2020, octroyé près de 1 300 milliards \$CAN aux industries des énergies fossiles.
- Une dévaluation des actifs boursiers de l'ordre de 80 % à 90 % et une explosion de la probabilité de défaut sur les crédits de plus de 150 % est à prévoir d'ici 2050 dans le secteur canadien du pétrole et du gaz.
- En date de la fin-2020, les encours et engagements de crédit non-utilisés des principales IDD canadiennes dans ce secteur s'élevaient à près de 140 milliards \$CAN.
- La RBC évalue à plus de 65 milliards \$CAN chaque année durant les trois prochaines décennies les investissements requis pour atteindre la neutralité carbone en 2050.
- En date du printemps 2022, aucune des huit principales IDD canadiennes n'avait divulgué les émissions totales financées par ses portefeuilles de crédit et d'investissement.

## 2. EMPREINTE CARBONE DES INSTITUTIONS DE DÉPÔT : UNE PRISE DE CONSCIENCE S'IMPOSE

### 2.1. Émissions totales financées : ampleur et comparatifs

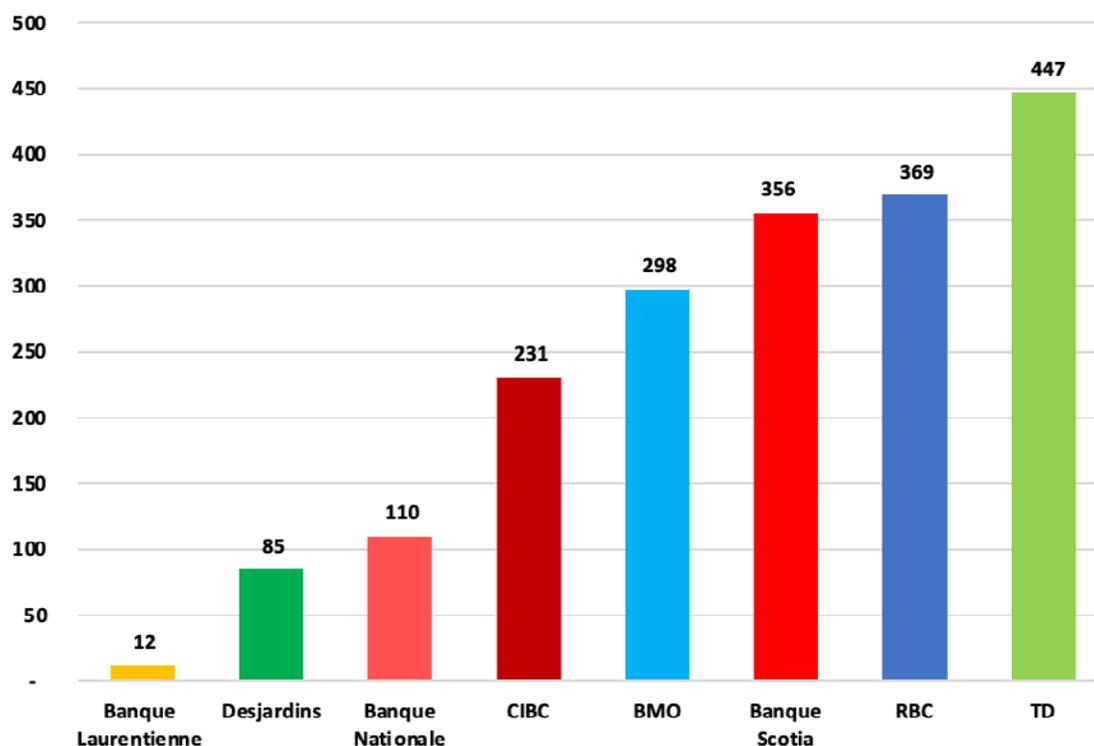
La méthodologie retenue aux fins de ce rapport – la *Carbon Impact Analytics* (CIA), développée par *Carbon4 Finance* en collaboration avec la société de gestion en investissement responsable *Mirova* (voir Annexe 1) – est internationalement reconnue comme l’une des plus exhaustives et précises pour le calcul des émissions financées<sup>37</sup>. La méthode CIA a en effet permis d’établir le portrait de loin le plus complet à ce jour des émissions financées par les IDD canadiennes, englobant une très large part de leurs portefeuilles de crédits et d’investissements (Graphique 3) à l’exclusion de seulement quelques catégories d’actifs, dont les souscriptions<sup>38</sup>, les prêts inter-banques et les produits dérivés.

Graphique 3. Actifs totaux analysés aux fins du présent rapport en proportion des actifs totaux rapportés par les institutions de dépôt pour 2020 (milliards \$CAN)<sup>39</sup>



La présente analyse englobe ainsi, notamment, les prêts aux particuliers, aux entreprises et au secteur public, les hypothèques résidentielles et commerciales, les portefeuilles fonciers et immobiliers, les investissements en équité au sein d'entreprises publiques et privées, ainsi que les obligations corporatives, gouvernementales et souveraines (y incluant les obligations « vertes »). Notre compilation des émissions financées par les IDD canadiennes couvre donc, tel qu'illustré au Graphique 3, entre 77 % (RBC) et 95 % (Laurentienne) des actifs totaux de chacune d'entre-elles, soit près de 5670 milliards \$CAN sur les 6934 milliards \$CAN déclarés aux bilans de l'année 2020 – une couverture moyenne de 82 %.

**Graphique 4. Émissions financées totales par institution de dépôt, 2020 (millions de tonnes eq. CO<sub>2</sub>)<sup>40</sup>**

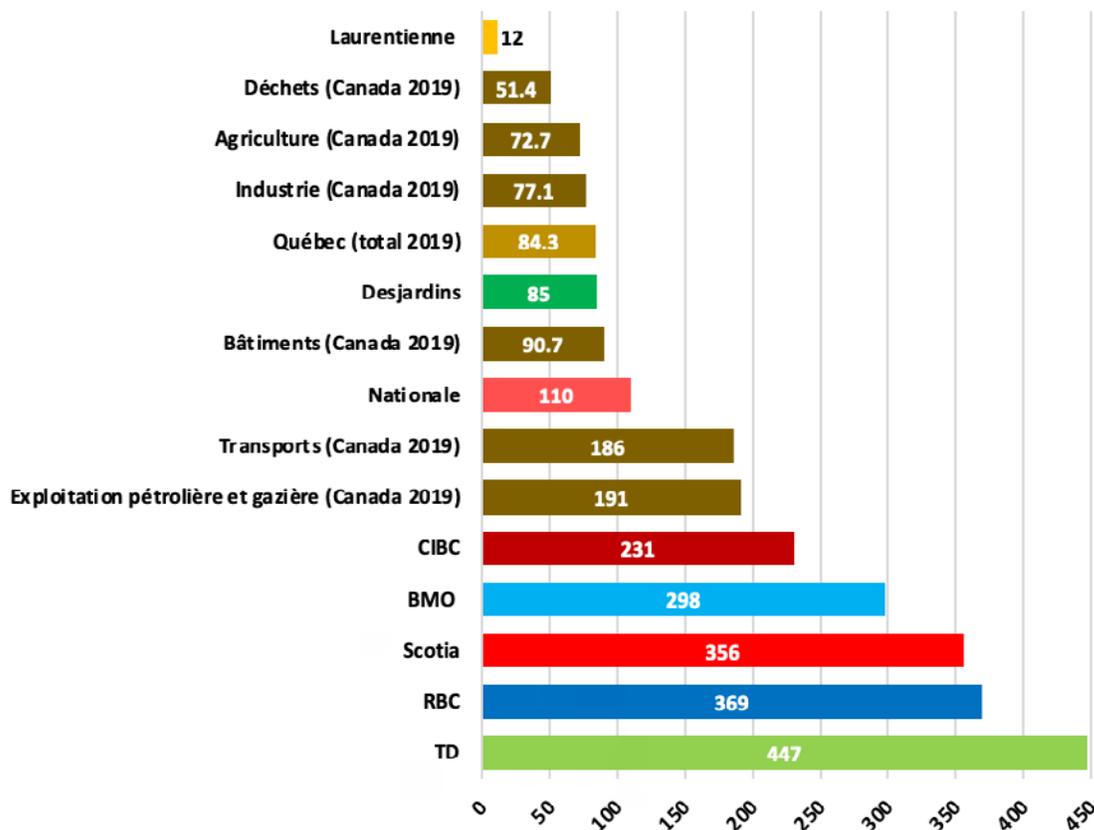


D'entrée de jeu, les émissions totales financées par les huit principales IDD canadiennes ont été établies à plus de 1,9 milliards de tonnes (eq. CO<sub>2</sub>). Celles-ci englobent, en proportion du financement octroyé, les émissions de niveaux 1, 2 et 3 émises par les individus, entreprises, organisations et gouvernements financés. Évidemment, la somme des actifs analysés variant en proportion de la taille des IDD, leur poids carbone brut fluctue grandement, d'un peu moins de 12 millions de tonnes pour la Laurentienne à près de 450 millions de tonnes pour la TD (Graphique 4). Il est intéressant de noter ici qu'à elles-seules, les émissions financées respectivement par la RBC et la TD sont chacune supérieures aux émissions totales d'un pays comme la France (361 millions de tonnes en 2019)<sup>41</sup>, alors que les émissions financées par Desjardins sont équivalentes à l'empreinte carbone totale du Québec, de 84 millions de tonnes en 2019<sup>42</sup> (Graphique 5).

Il est également frappant de constater que les deux plus grandes IDD canadiennes, la TD et la RBC, financent à elles-seules davantage d'émissions que n'en génère annuellement le Canada en entier, alors que les seules émissions financées par la Scotia surpassent de 85 % l'empreinte carbone totale

du secteur canadien de l'exploitation pétrolière et gazière. Les émissions financées par une IDD de taille moyenne telle que la CIBC étaient par ailleurs, en 2020, de 24 % supérieures aux émissions du secteur canadien des transports, et équivalentes aux émissions combinées de l'agriculture, de l'industrie et des bâtiments du pays en entier pour 2019 (Graphique 5).

**Graphique 5. Émissions financées totales des institutions de dépôt (2020) vs. Émissions totales du Canada par secteur et du Québec (millions de tonnes eq. CO<sub>2</sub>)<sup>43</sup>**



De manière analogue, les émissions financées par les quatre IDD québécoises<sup>44</sup> (Laurentienne, Desjardins, Nationale et BMO) ne représentent pas moins de six fois le poids carbone total du Québec. En 2020 par exemple, les émissions financées par la seule Laurentienne, de très loin la plus modeste des IDD étudiées, ont été supérieures de plus de trois millions de tonnes aux émissions générées par tous les bâtiments du Québec, puis de plus de quatre millions de tonnes à l'empreinte carbone totale du secteur agricole québécois. Desjardins et la Nationale ont pour leur part respectivement financé en 2020 des émissions de GES équivalent à entre deux à trois fois les émissions totales générées par le secteur du transport du Québec en entier<sup>45</sup>.

Comparer l'empreinte carbone gigantesque des portefeuilles des IDD canadiennes à celle du Québec ou du Canada est une chose, mais la comparer à d'autres portefeuilles bancaires à travers le monde en serait une autre. Malheureusement, en raison de l'opacité des grandes institutions bancaires en ce qui concerne leurs données financières, mais également en raison de la complexité de l'exercice, de telles compilations n'ont que rarement été effectuées ailleurs.

Dans la plupart de ces cas, en outre, les émissions compilées sous-estiment très largement, pour plusieurs raisons méthodologiques, les émissions réellement financées par les institutions étudiées. Même par le biais des *rappports divulgués dans le cadre du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)*, il n'est pas possible d'obtenir des comparatifs fiables émanant des grandes banques du monde. Cela est problématique, puisque sans comparatif, il est difficile d'évaluer la performance des IDD canadiennes et donc, de tirer des conclusions quant à l'ampleur des efforts de décarbonation à mettre en œuvre.

Sur les 122 banques membres du PCAF au début-2022, représentant 28 264 milliards \$US en actifs, seulement 27 (4870 \$US en actifs) avaient calculé et publié leurs émissions financées. À ce dernier total peuvent être ajoutés quatre « groupes financiers » offrant des services bancaires, représentant 4004 milliards \$US en actifs. Or, même parmi cette trentaine d'institutions, aucune n'avait encore effectué de compilation précise et exhaustive, comparable à celle du présent rapport. Certaines excluent les émissions de niveau 3 des entreprises financées, d'autres leur financement d'une foule de secteurs industriels à l'exception des plus intensifs en carbone, et d'autres encore ne mesurent que les émissions liées à leur portefeuille de prêts, excluant leurs valeurs mobilières.

Bien que quelques banques d'envergure aient divulgué leurs émissions financées, toute comparaison serait donc inutile. Pour ne donner qu'un exemple, la banque néerlandaise ABN AMRO, avec un actif sous gestion d'environ 825 milliards \$CAN (2020), se situe en termes de taille quelque part entre la CIBC et la BMO (Graphique 3). Or, elle ne signalait pour 2020 que 32 millions de tonnes de GES (eq. CO<sub>2</sub>) en émissions financées, soit à peine 14 % des émissions financées par la CIBC ou 10 % des émissions financées par la BMO selon nos calculs (Graphique 4). Bref, l'écart méthodologique est trop grand pour que l'on puisse comparer quoi que ce soit.

Il existe bien, en revanche, au moins trois rapports similaires à celui-ci et publiés en 2021, portant respectivement sur les secteurs financiers américain, britannique et français<sup>46</sup>. Les deux premiers ont utilisé une méthodologie identique,

celle du *GHG Protocol*, bien que la version américaine ait utilisé des données de 2020 et la version britannique, de 2019. Dans les deux cas cependant, les émissions totales calculées sont très fortement sous-estimées, notamment parce qu'elles ne prennent pas en compte les émissions de niveau 3 des entreprises et organisations financées (approvisionnement, transport et distribution, déchets, utilisation/transformation des produits vendus, etc. – voir Figure 1). Or, ces émissions de niveau 3 représentent, dans la plupart des secteurs, plusieurs fois les émissions de niveaux 1 et 2 combinées; ce multiple est par exemple, en moyenne, de six dans le cas des entreprises du secteur pétrolier et gazier<sup>47</sup>.

Sur 32 600 milliards \$US en actifs analysés, soit plus de sept fois ceux de nos IDD canadiennes, l'étude américaine a estimé à 1,97 milliards de tonnes (eq. CO<sub>2</sub>) les émissions financées par 18 banques et gestionnaires d'actifs, surpassant à peine l'empreinte carbone des portefeuilles de nos huit IDD. Ici encore, toute comparaison paraît impossible. L'étude britannique, souffrant des mêmes limites méthodologiques, a pour sa part estimé à environ 800 millions de tonnes (eq. CO<sub>2</sub>) les émissions totales financées par 25 banques et gestionnaires de fonds, dont les actifs totaux analysés ne sont pas divulgués. Par combien devrait-on multiplier ces estimations pour obtenir un portrait plus fidèle de la réalité ? Difficile de le dire avec certitude, et donc encore davantage d'effectuer quelque comparaison valable.

Reste l'étude française : réalisée par Oxfam France en collaboration avec *Carbon4 Finance*, cette étude est, sur le plan méthodologique, identique au présent rapport et se prête donc aux comparaisons. Celles-ci permettent de relativiser certains de nos constats. Par exemple, quatre des plus grandes banques françaises avaient toutes, pour 2020, des émissions financées supérieures à celles de la TD, soit la Banque Populaire/Caisse d'Épargne - BPCE (484 millions de tonnes eq. CO<sub>2</sub>), le Crédit Agricole (620 millions de tonnes), la Société Générale (707 millions de tonnes), puis BNP Paribas (749 millions de tonnes). Chacune de ces quatre banques, comme l'indique le rapport d'Oxfam France, finance ainsi des émissions supérieures à celles de la France en entier, BNP Paribas en finançant carrément plus du double.

Les deux autres banques françaises analysées, soit le Crédit Mutuel et la Banque Postale, se positionneraient pour leur part respectivement, au Canada, en quatrième et en sixième positions avec des émissions financées de 310 et de 225 millions de tonnes (eq. CO<sub>2</sub>). Des quatre grandes IDD québécoises ainsi, seule la BMO surpasse en poids carbone de ses portefeuilles l'une des six plus importantes banques françaises, qui financent elles aussi massivement l'industrie des énergies fossiles, et notamment des entreprises telles que Maurel & Prom ou TotalÉnergies<sup>48</sup>. Évidemment, toutefois, tout cela n'est que relatif : la réalité cachée des IDD canadiennes ne s'observe mieux qu'à l'aune des *intensités d'émissions financées*.

## FAITS SAILLANTS : ÉMISSIONS TOTALES FINANCÉES

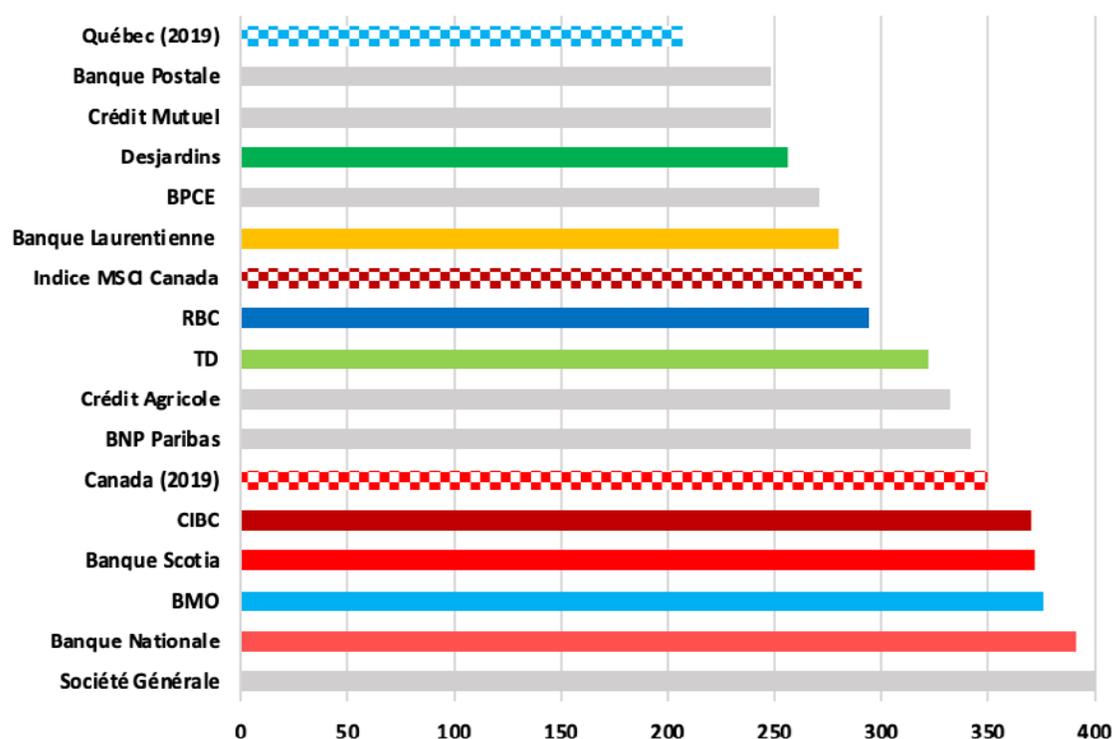
- Notre compilation des émissions financées couvre entre 77 % (RBC) et 95 % (Laurentienne) des actifs totaux de chaque IDD, soit près de 5670 milliards \$CAN en actifs.
- La méthodologie retenue aux fins de ce rapport, la *Carbon Impact Analytics*, englobe les émissions de niveaux 1, 2 et 3 émises par les individus, entreprises et organisations financés.
- Les émissions financées par les quatre IDD les plus actives au Québec (Laurentienne, Desjardins, Nationale et BMO) représentent six fois le poids carbone total du Québec.
- En raison de l'opacité des banques en ce qui concerne leurs données financières, de telles compilations n'ont que rarement été effectuées ailleurs. Dans la plupart de ces cas, les émissions compilées sous-estiment d'ailleurs très largement les émissions réellement financées par les institutions étudiées (en occultant notamment les émissions de niveau 3). Notre compilation des émissions financées couvre entre 77 % (RBC) et 95 % (Laurentienne) des actifs totaux de chaque IDD, soit près de 5670 milliards \$CAN en actifs.
- La méthodologie retenue aux fins de ce rapport, la *Carbon Impact Analytics*, englobe les émissions de niveaux 1, 2 et 3 émises par les individus, entreprises et organisations financés.
- Les émissions financées par les quatre IDD les plus actives au Québec (Laurentienne, Desjardins, Nationale et BMO) représentent six fois le poids carbone total du Québec.
- En raison de l'opacité des banques en ce qui concerne leurs données financières, de telles compilations n'ont que rarement été effectuées ailleurs. Dans la plupart de ces cas, les émissions compilées sous-estiment d'ailleurs très largement les émissions réellement financées par les institutions étudiées (en occultant notamment les émissions de niveau 3).

## 2.2. Intensités d'émissions financées : la réalité cachée

L'ampleur des actifs composant les portefeuilles de crédit et d'investissement des IDD canadiennes varie considérablement et par conséquent, la seule manière d'en comparer le poids carbone est de ramener ces actifs sur un pied d'égalité, en établissant pour chaque IDD l'*intensité* de ses émissions financées, exprimée en tonnes (eq. CO<sub>2</sub>) par million \$CAN d'actifs. Cela correspond donc à la quantité de GES émis pour chaque dollar octroyé en prêts et en investissements par chacune des IDD. Cet indicateur est aux fins d'un rapport comme celui-ci beaucoup plus informatif que celui des émissions financées « absolues », puisque l'intensité carbone des portefeuilles analysés en dit long sur les activités et les secteurs priorités par les stratégies de financement et de placement des IDD.

Les constats que cet indicateur permet d'établir, illustrés au Graphique 6, sont intéressants à plusieurs égards. D'abord, on peut remarquer un renversement des perspectives : compilée de cette manière, l'empreinte carbone des portefeuilles de la Nationale et de la BMO apparaît soudain la plus importante des huit grandes IDD canadiennes, à respectivement 391 et 376 tonnes de GES/million \$CAN. Suivent la Scotia (372 t/M\$) et la CIBC (370 t/M\$), puis ensuite seulement la TD (322 t/M\$) et la RBC (294 t/M\$). Enfin, la Laurentienne (280 t/M\$) surpasse cette fois Desjardins (256 t/M\$), dont les activités de financement et d'investissement sont les moins intensives en carbone.

**Graphique 6. Intensités d'émissions financées totales, institutions de dépôt canadiennes et françaises, 2020 (tonnes eq. CO<sub>2</sub> / million \$CAN)<sup>49</sup>**



Cet indicateur *relatif* n'est cependant pas parfait, car il a tendance à masquer la réalité *objective* : par exemple, le fait que dans l'absolu, la TD et RBC soient de loin, parmi les IDD canadiennes, les plus importantes commanditaires de l'industrie des énergies fossiles est indéniable. Néanmoins, puisque leurs actifs sous gestion sont plus importants que ceux de toutes les autres IDD, l'impact relatif de ce financement est moindre. Que l'intensité en carbone des portefeuilles de la RBC et de la TD soit inférieure à celle de la Nationale, de la BMO, de la Scotia ou de la CIBC ne signifie donc pas que leur *poids* carbone le soit aussi (le Graphique 4 prouve l'inverse).

Les portefeuilles de crédit de la Nationale, de la BMO, de la Scotia et de la CIBC sont en effet, comme l'illustre le Graphique 2 en introduction, tous largement plus exposés, en termes relatifs, au secteur des énergies fossiles – soit à hauteur de 2,2 % à 3 % – que ne le sont ceux de la TD (1,3 %) ou de la RBC (1,1 %). Qui plus est, même si les investissements (actions et obligations) de la RBC dans ce secteur étaient, en date du 31 décembre 2020, plus de deux fois supérieurs à ceux de la BMO par exemple, en proportion de leurs actifs sous gestion respectifs cet écart ne représentait pas plus d'un demi-point de pourcentage (2,7 % contre 2,2 %). Il est à noter ici que si ces proportions semblent relativement ténues, il s'agit néanmoins toujours ici, en termes absolus, d'une exposition totale pour les huit IDD surpassant les 60 milliards \$CAN.

Les comparaisons établies avec les banques françaises peuvent également être revisitées à l'aune de cet indicateur. Si les émissions financées par ces dernières sont, de manière générale, supérieures à celles des IDD canadiennes, l'intensité carbone de leurs portefeuilles, à l'exception notable de la Société Générale, est à l'inverse relativement faible (Graphique 6). L'intensité carbone des portefeuilles du Crédit Mutuel, de la Banque Postale et de la BPCE est ainsi similaire à celle de Desjardins ou de la Laurentienne, alors que le Crédit Agricole et BNP Paribas se situent à peu près au niveau de la TD.

Si les IDD canadiennes financent dans l'absolu moins d'émissions que les banques françaises, leurs portefeuilles sont donc néanmoins autant

et dans plusieurs cas, davantage *intensifs* en carbone. En moyenne, les quatre grandes IDD québécoises (BMO, Nationale, Desjardins, Laurentienne) financent par exemple près de 326 t/M\$ et les quatre grandes IDD ontariennes, 340, contre 308 dans le cas des six banques françaises.

Une autre observation tirée du Graphique 6 mérite enfin d'être évoquée : en effet, globalement, l'intensité carbone moyenne des huit IDD canadiennes est de 332 t/M\$, contre 350 pour le Canada dans son ensemble (tonnes eq. CO<sub>2</sub> par million \$ de PIB). Les IDD canadiennes sont donc légèrement *moins* intensives en carbone que le Canada lui-même, dont l'économie est fortement carbonée (notamment en comparaison de celle du Québec). Cela correspond d'ailleurs au fait que, tel que souligné à la section précédente, les émissions financées totales des huit IDD canadiennes représentent environ 2,6 fois les émissions totales du Canada, puis que leurs actifs totaux correspondent aussi à 2,6 fois le PIB du Canada.

Par ailleurs, sur un plan individuel, comme le montre le Graphique 6, Desjardins, la Laurentienne, la RBC et la TD sont toutes *moins* intensives en carbone que le Canada dans son ensemble. Les quatre autres banques (CIBC, Scotia, BMO, Nationale) ne sont pas énormément plus intensives en carbone que le Canada, mais ce qui explique l'écart, outre la concentration d'une part des actifs bancaires au niveau de secteurs plus carbonés, est notamment le fait que l'inventaire des GES canadien soit territorialisé (il s'arrête aux frontières nationales) alors que les portefeuilles d'actifs des IDD sont internationaux et peuvent donc être en partie découplés de l'intensité carbone moyenne du Canada.

Il est assez révélateur également de constater que six grandes banques canadiennes (à l'exception de Desjardins et de la Laurentienne, donc) ont toutes une intensité carbone supérieure, pour leurs émissions financées, à celle de l'indice MSCI Canada<sup>50</sup>, qui regroupe près de 90 moyennes et grandes capitalisations canadiennes cotées à la Bourse de Toronto, représentatives en somme de l'économie « réelle » canadienne.

Qui plus est, les portefeuilles des huit grandes IDD canadiennes ont une intensité carbone supérieure à celle du Québec lui-même. Cette intensité s'élevant à 207 t/M\$ pour le Québec dans son ensemble (2019), pour chaque tonne de GES émise par le Québec entier, les grandes IDD canadiennes en financent chacune entre 1,24 et 1,89.

L'intensité des émissions financées par les IDD canadiennes permet aussi, à titre illustratif, d'estimer l'ampleur des émissions financées par les dépôts des épargnants chez chacune d'entre-elles (Tableau 1). En rapportant ces intensités en tonnes/\$, on peut ainsi établir que, pour un solde de 1000\$ en institution par exemple, chaque épargnant « finance » entre 0,25 (Desjardins) et 0,39 tonne (Nationale) de GES par année, la moyenne pour nos huit IDD s'établissant à 0,33 tonne. Il est donc possible d'estimer que, dans le cas d'un solde plus substantiel de 25 000\$, par exemple, chaque épargnant « finance » entre six et dix tonnes de GES sur une année.

Cette dernière mesure, même à titre illustratif, permet enfin de dévoiler une autre réalité cachée. L'empreinte carbone annuelle moyenne par habitant s'élève au Québec à 9,9 tonnes et au Canada, à 19,4 tonnes (eq. CO<sub>2</sub>). Il est donc possible d'estimer que pour un solde de 1 000 \$, l'épargnant québécois moyen « finance » l'équivalent de 2,6 % (Desjardins) à 4 % (Nationale) de cette empreinte, contre de 1,3 % à 2 % dans le cas de l'épargnant canadien moyen. Pour un solde de « seulement » 25 000 \$ détenu chez Desjardins, ainsi, un Québécois « finance » à l'échelle individuelle l'équivalent de près de 65 % de son empreinte carbone annuelle (Tableau 1).

Cela signifie qu'en fonction du choix de son institution financière, l'épargnant québécois et/ou canadien moyen peut avoir, statistiquement parlant, un impact majeur sur les émissions de GES qu'il « finance ». En fonction de ce choix, les émissions financées par son épargne représentent une part plus ou moins grande de sa propre empreinte carbone. Choisir son institution financière, dans un contexte de crise environnementale historique, n'est donc pas une mince affaire tant ce choix renvoie aux dilemmes éthiques qu'induisent les dynamiques institutionnelles pour la conduite des particuliers. Même si les émissions « financées » par l'épargne des déposants ne sont présentées ici qu'à titre illustratif, les écarts entre les portefeuilles des huit grandes IDD canadiennes en matière d'intensité carbone sont, eux, bien réels.

Tableau 1. Émissions financées par les dépôts des épargnants, par institution (2020) et en % de l’empreinte carbone annuelle moyenne d’un Canadien ou d’un Québécois (2019)<sup>51</sup>

Solde de l’épargnant	Institution	Émissions (tonnes eq. CO <sub>2</sub> )	% de l’empreinte annuelle moyenne d’un Canadien / Québécois
1000 \$CAN	 Desjardins	0,256	1,3 % / 2,6 %
	 BANQUE LAURENTIENNE	0,28	1,4 % / 2,9 %
	 BANQUE NATIONALE	0,391	2 % / 4 %
	 RBC	0,293	1,5 % / 3 %
	 TD	0,322	1,7 % / 3,3 %
	 CIBC	0,37	1,9 % / 3,7 %
	 Banque Scotia	0,372	1,9 % / 3,8 %
	 BMO	0,376	1,9 % / 3,8 %
25 000 \$CAN	 Desjardins	6,4	33 % / 64,6 %
	 BANQUE LAURENTIENNE	7	36,1 % / 70,7 %
	 BANQUE NATIONALE	9,775	50,4 % / 98,7 %
	 RBC	7,325	37,8 % / 74 %
	 TD	8,05	41,5 % / 81,3 %
	 CIBC	9,25	47,7 % / 93,4 %
	 Banque Scotia	9,3	47,9 % / 93,9 %
	 BMO	9,4	48,5 % / 94,9 %

## FAITS SAILLANTS : INTENSITÉ D'ÉMISSIONS FINANCÉES

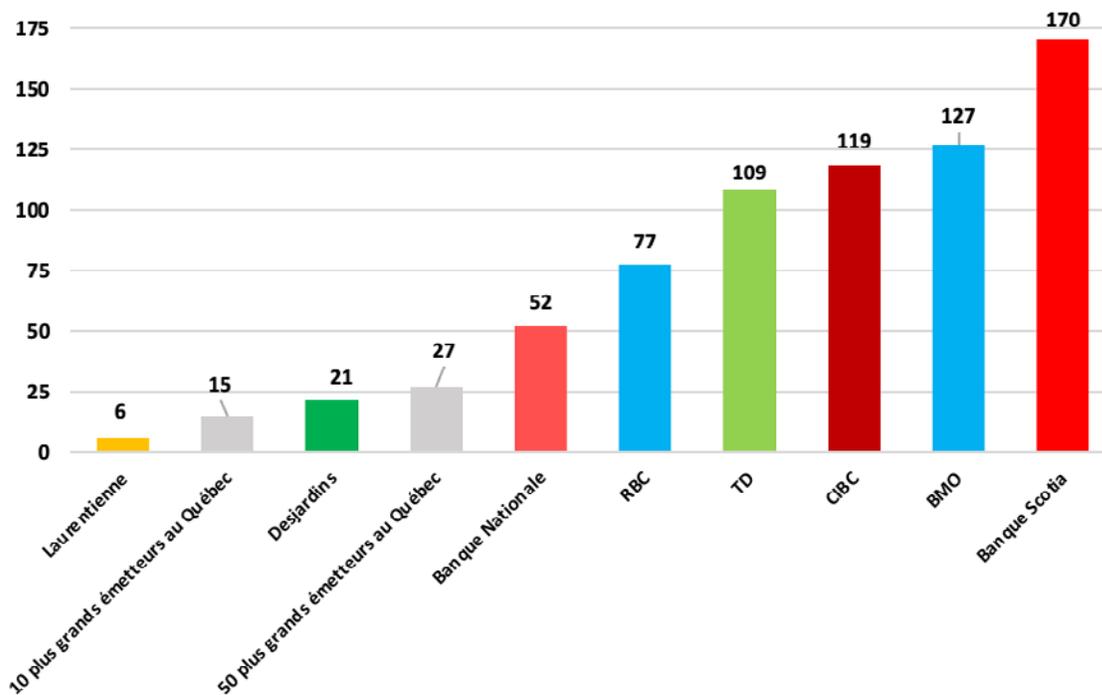
- L'ampleur des actifs composant les portefeuilles des IDD canadiennes varie considérablement. La seule manière d'en comparer le poids carbone est de ramener ces actifs sur un pied d'égalité, en établissant pour chaque IDD l'*intensité* de ses émissions financées, exprimée en tonnes (eq. CO<sub>2</sub>) par million \$CAN de crédits et d'investissements.
- L'intensité carbone des portefeuilles de la Nationale et de la BMO est la plus importante des huit grandes IDD canadiennes, à respectivement 391 et 376 tonnes de GES/million \$.
- Que l'intensité en carbone des portefeuilles de la RBC et de la TD soit inférieure à celle de la Nationale, de la BMO, de la Scotia ou de la CIBC ne signifie pas que leur *poids* carbone le soit aussi.
- Les IDD canadiennes financent moins d'émissions que les banques françaises, mais leurs portefeuilles sont dans plusieurs cas plus intensifs en carbone.
- Les portefeuilles des huit grandes IDD canadiennes, sans exception, ont une intensité carbone supérieure à celle du Québec lui-même (tonnes/million \$).
- Sur un solde de 1000\$, chaque épargnant canadien « finance » entre 0,25 et 0,39 tonne de GES sur une année, selon l'IDD avec laquelle il fait affaire.

## 2.3. Portefeuilles de crédits aux entreprises : une intensité carbone effarante

Les grandes IDD canadiennes (tout comme leurs concurrentes étrangères) sont assez peu transparentes en ce qui concerne leurs données financières. Cela est cependant surtout vrai de leurs portefeuilles d'investissement, pour lesquels est habituellement disponible une ventilation par type d'actif (obligations gouvernementales, souveraines ou corporatives, actions d'entreprises, titres monétaires, produits dérivés, immobilisations, etc.) mais aucune ventilation *sectorielle*, qui permettrait de brosser un portrait des industries au sein desquelles elles sont, à divers niveaux, impliquées.

En revanche, cette distribution sectorielle est disponible, par industrie, pour leurs portefeuilles de *crédits aux entreprises*. Elle est intéressante pour plusieurs raisons. D'abord, les prêts aux entreprises représentent une part substantielle du portefeuille de crédit global de chaque IDD étudiée (comprenant également les prêts aux particuliers et aux administrations publiques, les prêts hypothécaires, les cartes de crédit, etc.). En moyenne, cette part s'élève au-dessus des 31 %, fluctuant entre 23 % (Desjardins) et 36 % (BMO).

**Graphique 7. Émissions financées par les portefeuilles de crédit aux entreprises des institutions de dépôt vs. Émissions totales des plus grand émetteurs industriels québécois, 2020 (millions de tonnes eq. CO<sub>2</sub>)<sup>52</sup>**

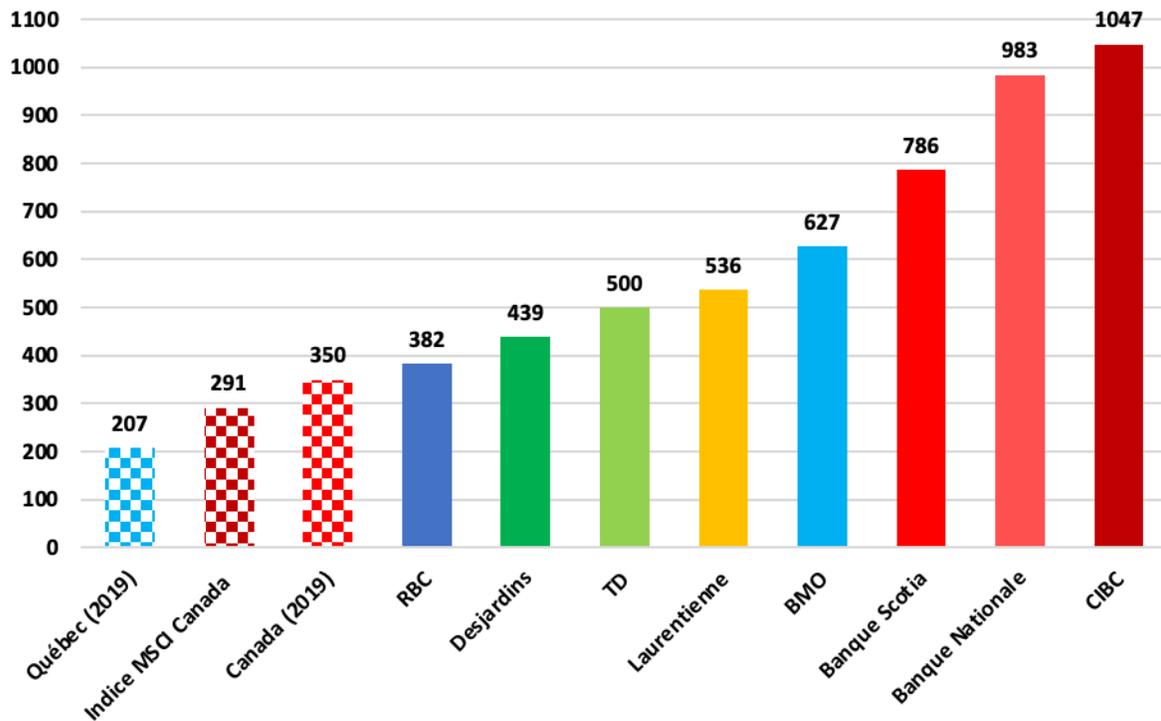


Mais surtout, bien que ces portefeuilles de crédit aux entreprises ne composent en moyenne que 20 % des actifs totaux analysés de nos huit IDD, ils représentent plus de 680 millions de tonnes d'émissions financées (Graphique 7), soit au-delà de 35 % du poids carbone total de ces actifs (1,9 milliards de tonnes). Cela signifie que, notamment parce qu'il s'agit de prêts aux *entreprises* mais également en raison de la distribution sectorielle particulière de ces portefeuilles, leur intensité carbone est très supérieure à celle des actifs globaux des IDD (voir le Graphique 8 à cet égard).

Ces 680 millions de tonnes (eq. CO<sub>2</sub>) d'émissions financées sont toutefois réparties fort inégalement : la Laurentienne n'en finance qu'un peu plus de six millions; la Scotia, plus de 170 millions (Graphique 7). Ont également été intégrées à ce palmarès les émissions totales générées par les plus grands émetteurs industriels de GES québécois. On peut ainsi noter que le portefeuille de prêts aux entreprises de Desjardins finance des émissions supérieures de 40 % aux émissions des dix principaux émetteurs industriels du Québec<sup>53</sup>, alors que celui de la Nationale représente quasiment le double du poids carbone total des cinquante plus grands émetteurs québécois.

Par ailleurs, l'intensité des émissions financées par les portefeuilles de crédit aux entreprises des IDD canadiennes est effectivement gigantesque. Aucun de ces portefeuilles n'a une intensité carbone inférieure à celle du Québec ou du Canada dans son ensemble (tonnes GES / million \$ de PIB). Même celle du portefeuille de crédit aux entreprises de Desjardins, par exemple, est plus de deux fois supérieure à l'intensité carbone de l'économie québécoise, alors que pour celui de la CIBC, elle atteint trois fois l'intensité carbone de l'économie canadienne.

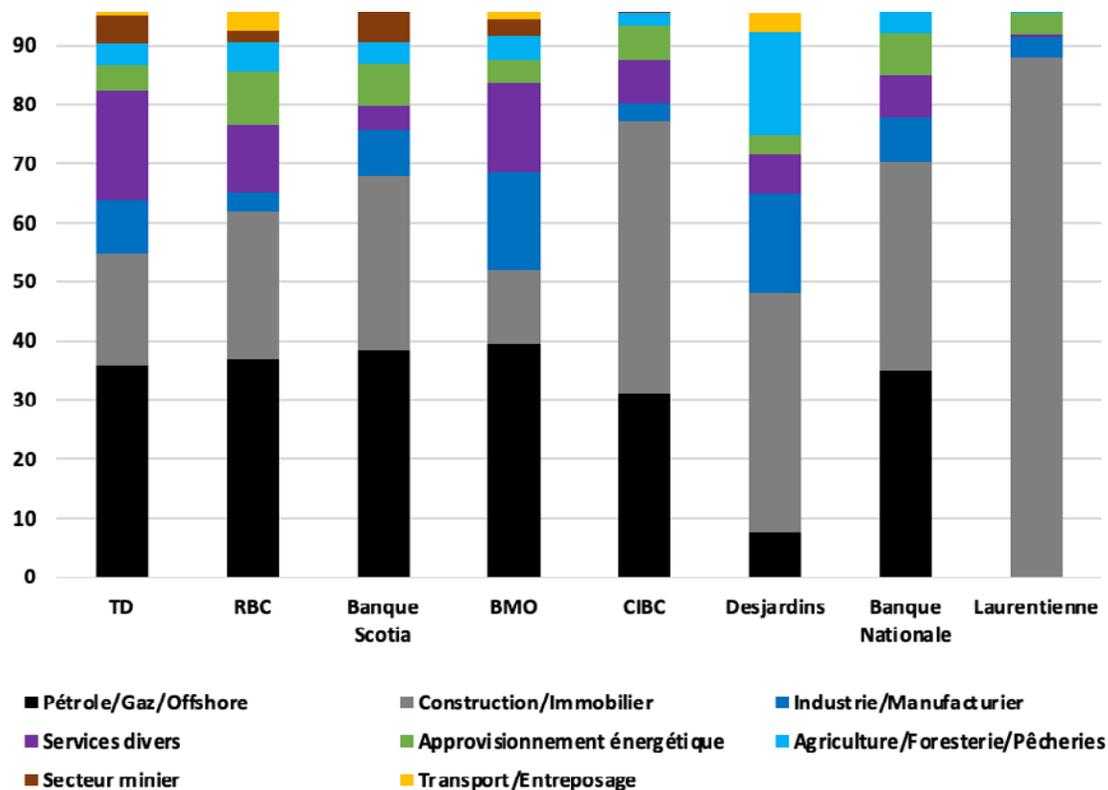
**Graphique 8. Intensité d'émissions financées des portefeuilles de crédit aux entreprises, par institution de dépôt (tonnes eq. CO<sub>2</sub> / million \$)<sup>54</sup>**



Les intensités d'émissions financées par les portefeuilles de crédit aux entreprises sont en effet largement supérieures aux intensités carbone globales des IDD (Graphiques 8 et 6). Cet écart est de +677 tonnes par million \$ dans le cas de la CIBC, de +414 tonnes pour la Scotia, de +251 tonnes pour la BMO, puis « seulement » de +178 tonnes et de +88 tonnes, respectivement, pour la TD et la RBC. L'énigme dans ce portrait, ici encore, est la Nationale : bien que les émissions financées par son portefeuille de prêts aux entreprises soient très inférieures à celles de la Scotia, de la CIBC ou de la BMO (Graphique 7), l'intensité carbone de ce portefeuille, à 983 tonnes/million \$, place la Nationale au second rang des IDD canadiennes (Graphique 8).

Comment, donc, expliquer tous ces phénomènes et ce palmarès un peu particulier ? Plusieurs facteurs entrent en jeu, mais au moins deux semblent particulièrement importants. D'abord, comme on peut le voir au Graphique 9, l'intensité carbone élevée des portefeuilles de crédit aux entreprises des IDD canadiennes s'explique par le fait qu'une part très importante de leurs émissions financées soit justement concentrée dans quelques secteurs très intensifs en carbone. Les deux principaux postes d'émissions financées par ces portefeuilles sont ceux des énergies fossiles et de la construction/immobilier, soit deux des trois principales industries émettrices de GES au Canada, avec celle du transport.

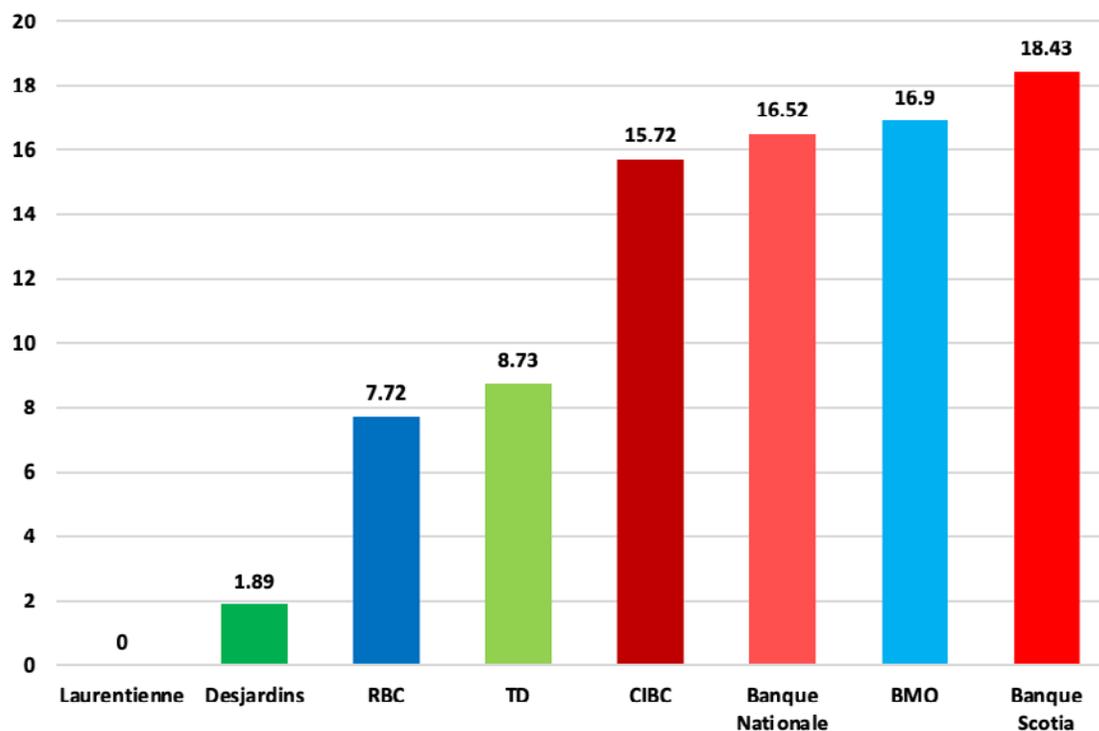
Graphique 9. Principaux postes d'émissions financées en % des émissions financées totales des portefeuilles de crédit aux entreprises, par institution de dépôt, 2020<sup>55</sup>



En second lieu, on peut voir que le palmarès pancanadien des portefeuilles de crédit aux entreprises les plus intensifs en carbone se comprend également mieux à l'aune de cette distribution sectorielle. Les émissions financées par le portefeuille de prêts aux entreprises de la CIBC, de la Nationale et de la Scotia sont ainsi particulièrement concentrées dans les secteurs des énergies fossiles et de la construction/immobilier, à hauteur de respectivement 77 %, 70 % et 68 % (Graphique 9). En revanche, cette même proportion ne s'élève qu'à 55 % pour la TD, à 52 % pour la BMO, puis à 48 % pour Desjardins. La RBC se retrouve ici en milieu de peloton, à 62 %, mais son portefeuille de crédit aux entreprises étant très volumineux, à plus de 202 milliards \$ (2020), le poids relatif de ses prêts aux secteurs intensifs en carbone s'en trouve estompé.

On peut démontrer le même phénomène encore plus simplement en établissant la proportion du total des émissions financées par les IDD qui est directement liée aux prêts de chacune d'entre-elles aux entreprises du secteur des énergies fossiles. Il a déjà été établi précédemment (Graphique 2) que les portefeuilles de crédit de la Nationale, de la Scotia, de la CIBC et de la BMO sont, en termes relatifs, les plus exposés au secteur des énergies fossiles. En conséquence, et cela explique également l'intensité carbone particulièrement forte de leur portefeuille de prêts aux entreprises, les quatre mêmes IDD sont de loin celles dont les émissions totales financées sont les plus concentrées au niveau des crédits aux entreprises pétrolières et gazières, dans des proportions de 15 % à 18 % (Graphique 10).

Graphique 10. Émissions financées par les portefeuilles de crédit aux entreprises des secteurs pétrolier et gazier en % des émissions totales financées par institution, 2020<sup>56</sup>



À l'inverse, l'empreinte carbone globale de la TD, de la RBC et surtout, de Desjardins et de la Laurentienne est relativement peu liée à leur portefeuille de crédit aux entreprises pétrolières et gazières (Graphique 10). Dans les cas de la TD et de la RBC cependant, cela est avant tout un phénomène statistique, lié à la dimension de leurs actifs sous gestion : ces deux mastodontes demeurent, de loin, les plus importantes commanditaires de l'industrie des énergies fossiles parmi les IDD canadiennes. Desjardins et la Laurentienne sont donc les IDD les moins exposées au secteur des énergies fossiles. L'empreinte carbone de leur portefeuille de prêts aux entreprises est ainsi surtout liée à la construction/immobilier, puis dans le cas de Desjardins plus spécifiquement, au manufacturier et à l'agriculture.

En somme, le poids carbone des portefeuilles de crédits aux entreprises des grandes IDD canadiennes atteint une ampleur effarante. Dans la plupart des cas, cela s'explique par une exposition importante au secteur des énergies fossiles, dont un désengagement radical apparaît incontournable. Cependant, l'intensité carbone encore très élevée de ces portefeuilles même chez la Laurentienne et Desjardins rappelle que des progrès gigantesques devront également être réalisés dans d'autres secteurs. En toute conséquence, il est à espérer que chacune des grandes IDD finance dorénavant massivement la décarbonation des secteurs industriels polluants, de même que les secteurs déjà sobres en carbone.

## FAITS SAILLANTS : PORTEFEUILLES DE CRÉDITS AUX ENTREPRISES

- Les prêts aux entreprises représentent 20 % des actifs totaux des IDD, mais 35 % de leurs émissions financées totales (680Mt / 1,96t).
- Les intensités carbone des portefeuilles de crédit aux entreprises sont gigantesques : aucun des portefeuilles de prêts aux entreprises des IDD canadiennes n'a une intensité carbone inférieure à celle du Québec ou du Canada dans son ensemble (tonnes/million \$).
- Les deux principaux postes d'émissions financées par ces portefeuilles sont ceux des énergies fossiles et de la construction/immobilier.
- La Scotia, la BMO, la Nationale et la CIBC sont de loin les IDD dont les émissions totales financées sont les plus concentrées dans la catégorie des crédits aux entreprises pétrolières et gazières, dans des proportions de 15 % à 18 %.
- Seules Desjardins et la Laurentienne peuvent réellement se targuer d'être très peu exposées au secteur des énergies fossiles.

## 2.4. Émissions économisées : des raisons d'espérer ?

Afin d'évaluer s'il est plausible d'espérer le genre de virage qui serait nécessaire, d'une part, à la réduction radicale des émissions financées par les portefeuilles bancaires canadiens et d'autre part, au financement de la transition écologique, il faut évoquer maintenant l'envers de la médaille : celui des émissions *économisées* par les huit IDD. Celles-ci renvoient essentiellement à la contribution de leurs portefeuilles à la *réduction* (« émissions réduites » = décarbonation) et à la *prévention* (« émissions évitées » = efficacité énergétique) des émissions de GES des individus, entreprises, organisations et gouvernements financés.

Également compilées grâce à la méthodologie CIA de *Carbon4 Finance* (voir Annexe 1), ces émissions économisées (réduites et/ou évitées) englobent les niveaux d'émissions 1 à 3 et mesurent donc l'impact *positif* des crédits et investissements des IDD, lorsque ceux-ci financent – notamment par le biais des fameuses « obligations vertes » par exemple, mais pas seulement – des projets d'efficacité énergétique, le développement et le déploiement de technologies vertes, la capture du carbone, la production de carburants renouvelables, l'électrification des transport ou de l'industrie, et ainsi de suite.

Mais attention : les émissions financées présentées dans les sections précédentes incluent déjà cet impact positif; ce sont des émissions *nettes*. Par conséquent, les émissions économisées ne peuvent pas être soustraites des émissions financées. Il importe de les quantifier et de les isoler parce que même si elles sont déjà comptabilisées dans le total des émissions financées, cela donne un aperçu de l'ampleur des efforts mis en œuvre par les IDD afin de décarboner leurs activités de financement. Cela donne aussi une mesure du chemin qui leur reste à parcourir afin de réduire progressivement ces émissions financées, pour finalement atteindre la neutralité carbone.

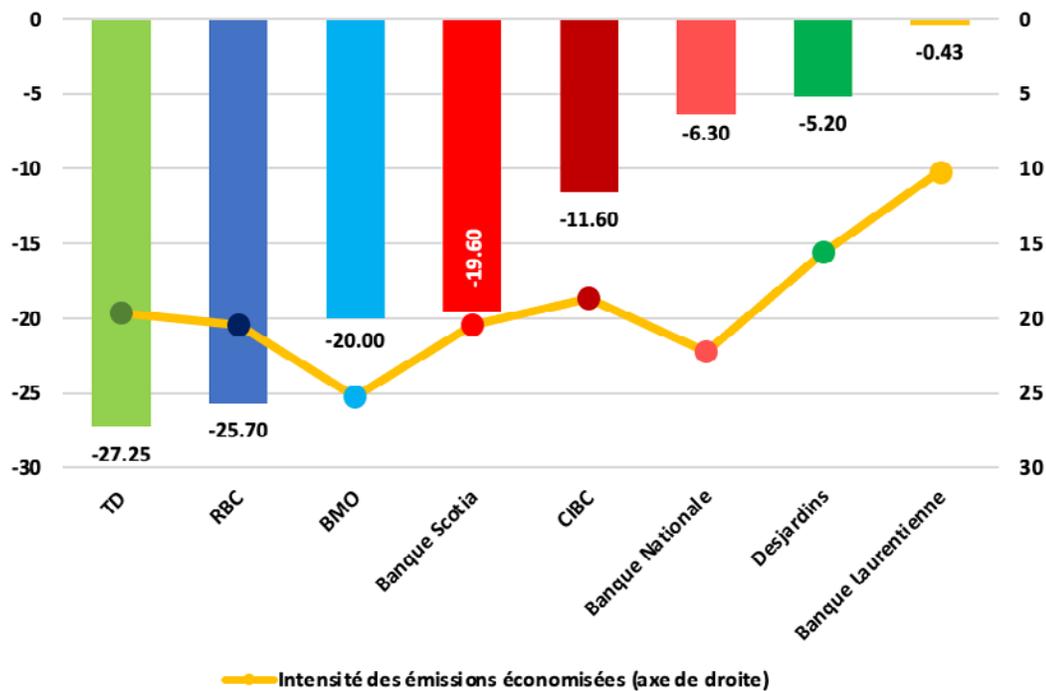
Comme on peut le voir ci-bas, les émissions économisées au total par les activités de crédit et d'investissement des huit IDD varient grandement (Graphique 11) : alors que la Laurentienne ne parvient à en économiser qu'un peu moins de 430 000 tonnes (eq. CO<sub>2</sub>), la TD en économise pour sa part au-dessus

de 27 millions de tonnes. Comme pour les émissions financées, l'ampleur des émissions économisées est donc fortement corrélée, tout simplement, à l'importance des actifs sous gestion de chacune des IDD : les « petits joueurs » ont un impact modéré, les « gros joueurs », un impact plus significatif.

Ainsi, il est plus évocateur, ici encore, d'analyser l'effort relatif de chaque IDD à l'aune de l'intensité de ses émissions économisées, comptabilisées en tonnes (eq. CO<sub>2</sub>) par million \$ de financement et d'investissement. De cette perspective, on remarque que l'intensité des émissions économisées par la Laurentienne (10 t/m\$) et Desjardins (15,5 t/m\$) est relativement basse (Graphique 11) : cela est normal, puisque l'intensité des émissions financées par leurs portefeuilles est déjà de loin la moins forte parmi les huit IDD canadiennes. Elles financent donc déjà des secteurs moins carbonés, qui ont une marge de manœuvre plus restreinte en matière de décarbonation.

En revanche, l'intensité des émissions économisées par la BMO (25,2 t/m\$) et la Nationale (22,3 t/m\$) se révèle particulièrement forte. Cela signifie que, en parallèle et même dans le cadre de leurs activités de financement de secteurs intensifs en carbone, comme celui des énergies fossiles, la BMO et la Nationale soutiennent également nombre de projets, de technologies et de produits participant à la décarbonation. Le portefeuille de prêts de la Nationale, par exemple, a récemment affiché une croissance importante de son exposition aux énergies renouvelables, alors que son exposition aux énergies non-renouvelables reculait, en termes relatifs, d'autant. D'un total respectif de 1,9 % et de 6,6 % en 2015 par exemple, cette exposition est passée respectivement à 3,1 % et 4,7 % du total des prêts à la fin-2020<sup>57</sup>.

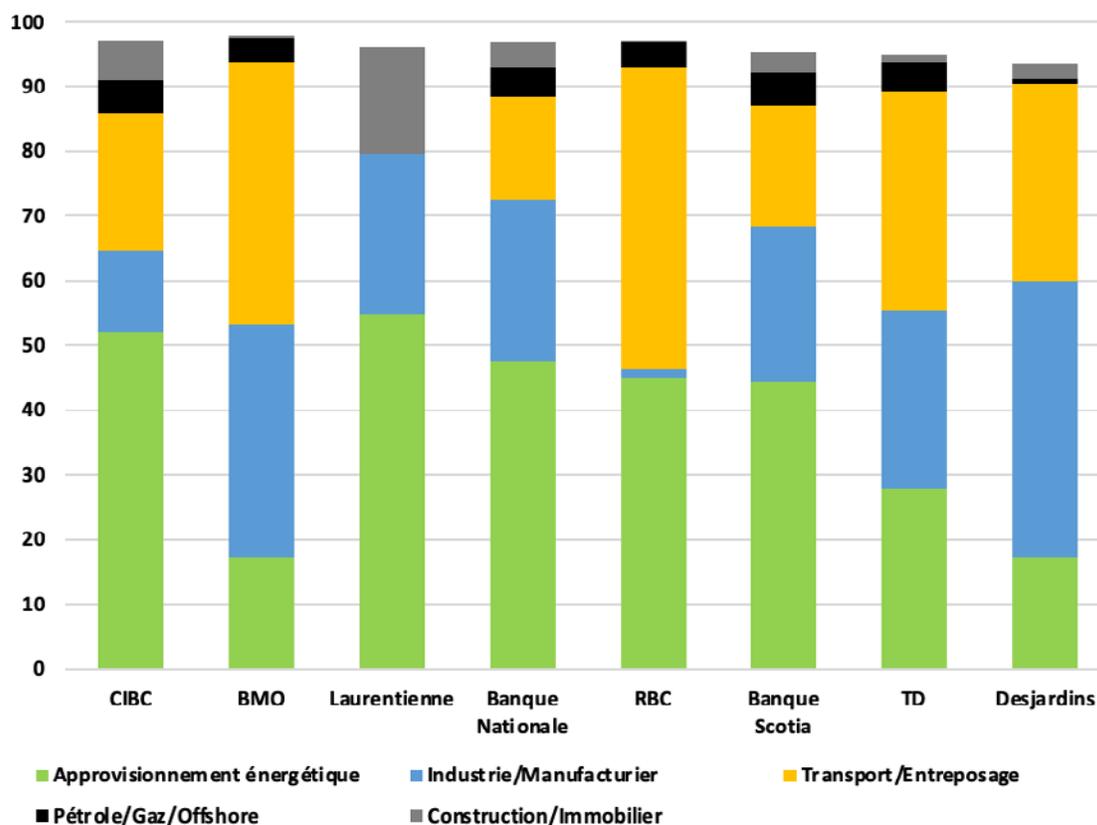
**Graphique 11. Émissions économisées totales (millions tonnes eq. CO<sub>2</sub>) et intensité des émissions économisées (tonnes eq. CO<sub>2</sub> / million \$), par institutions de dépôt, 2020<sup>58</sup>**



La BMO, pour sa part, a par exemple octroyé plus de 45 milliards \$ en « finance verte » depuis 2019<sup>59</sup>, puis souscrit pour 42,7 milliards \$ en « obligations durables », y compris en « obligations vertes dont le produit est utilisé pour soutenir des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique ». Ces efforts, mais probablement surtout l'exposition *relative* moins importante de la TD, de la RBC ou de la CIBC au secteur intensif en carbone des énergies fossiles – malgré leur exposition *absolue* plus importante – permettent ainsi à la Nationale et à la BMO de se démarquer légèrement de ces trois dernières IDD, dont l'intensité des émissions économisées tourne autour des 20 tonnes/million \$.

Se pencher plus en détail, ici encore, sur les portefeuilles de prêts aux entreprises permet d'obtenir un portrait intéressant de la répartition sectorielle des émissions économisées. Cela permet de mieux circonscrire, d'une part, les priorités stratégiques de chacune des IDD mais surtout, d'autre part, d'identifier les secteurs ayant été les plus porteurs, jusqu'à présent, en matière de décarbonation. Ce que l'on remarque effectivement d'abord est la forte concentration des émissions économisées au niveau de trois secteurs clefs : l'électrification des transports, la décarbonation industrielle, puis l'approvisionnement énergétique, soit la fourniture des bâtiments industriels, gouvernementaux, commerciaux et résidentiels en électricité, en gaz naturel ou autre (Graphique 12).

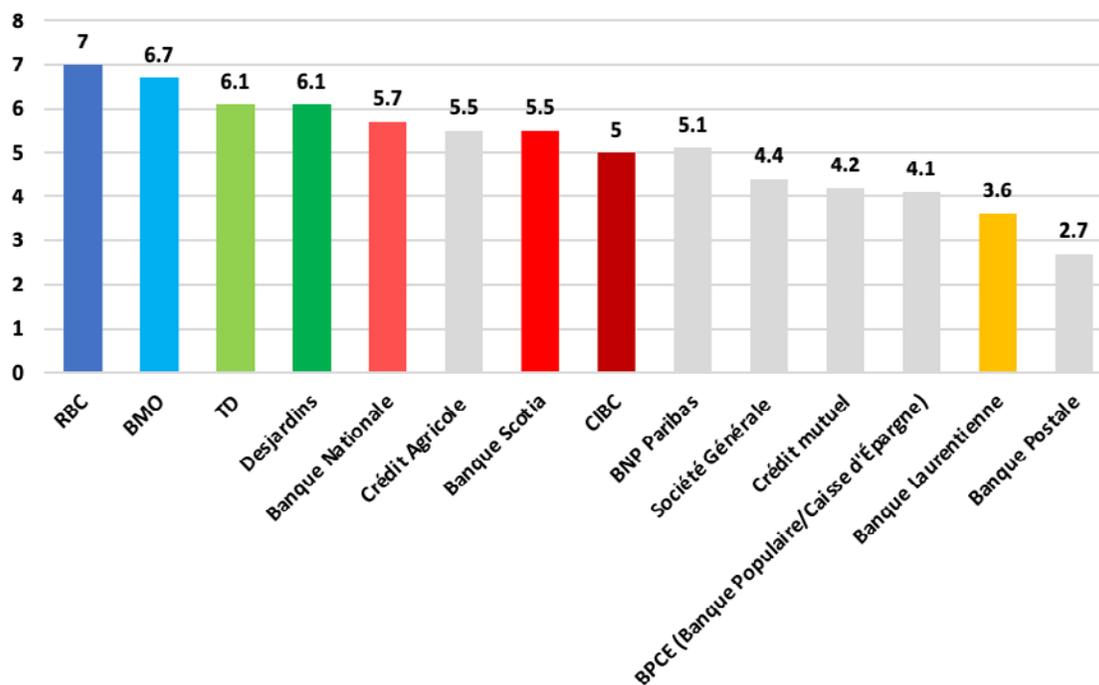
**Graphique 12. Principaux postes d'émissions économisées en % des émissions économisées totales liées aux portefeuilles de crédit aux entreprises, 2020<sup>60</sup>**



Cette répartition fluctue d'une IDD à l'autre, en fonction de l'exposition relative de leur portefeuille de prêts aux entreprises à ces différents secteurs mais également, en fonction des projets, activités et produits « verts » prioritaires. Les émissions économisées de la BMO et de Desjardins sont par exemple fortement concentrées dans les secteurs industriel et du transport, alors que la Laurentienne est pratiquement absente de ce dernier secteur mais génère une bonne part de ses économies d'émissions dans les domaines de l'approvisionnement énergétique, puis de la construction/immobilier. La Nationale est pour sa part également fort active dans le domaine de l'approvisionnement énergétique, mais près de 5 % des émissions économisées par son portefeuille de crédits aux entreprises provient également du secteur des énergies fossiles.

Tout cela étant dit, il faut bien se rendre à l'évidence que, pour toutes les IDD sans exception, les émissions économisées représentent une part infime des émissions totales financées. Que l'on calcule ce ratio sur la base des émissions totales ou des intensités d'émissions, on en arrive au même constat (Graphique 13) : aucune des huit principales IDD canadiennes n'a un « ratio d'impact carbone » (émissions économisées / émissions financées) supérieur à 10 %, la fourchette fluctuant de 3,6 % (Laurentienne) à 7 % (RBC). Cela signifie que, pour 100 tonnes de GES (eq. CO<sub>2</sub>) financées, les IDD n'en « économisent » en moyenne que 5. On peut au moins se consoler (ou pas) en notant que les banques françaises font généralement pire, avec un ratio d'impact carbone moyen d'à peine 4,3 %.

**Graphique 13. Ratio d'impact carbone : émissions économisées totales/émissions financées totales, institutions de dépôt canadiennes et françaises, 2020 (%)<sup>61</sup>**



Ce ratio d'impact carbone des grandes IDD canadiennes est d'ailleurs encore plus faible à l'échelle de leur seul portefeuille de prêts aux entreprises : en moyenne, que de 4 %. À cette échelle infinitésimale cependant, de telles différences ne signifient pas grand-chose : dans tous les cas, ces ratios sont très largement inférieurs à ce que la crise environnementale exigerait. D'ailleurs, ces ratios d'impact carbone minuscules sont également très clairement insuffisants considérant les cibles d'émissions que les IDD canadiennes ont établies pour elles-mêmes.

Car en effet, afin d'atteindre la neutralité carbone pour leur portefeuille de prêts, ce qu'à l'exception de la Laurentienne, de la CIBC et de la Scotia (qui ne précise pas le périmètre de sa cible), elles ont toutes explicitement promis de faire d'ici 2050, ce ratio devrait atteindre les 100 %, toutes les émissions financées devant être compensées par des économies d'émissions correspondantes. Les banques doivent maintenant en faire la démonstration : comment passeront-elles de 4 ou 5 % à 10 % en moins de trente ans ? Les engagements pris n'auront de réel poids que lorsqu'ils seront accompagnés de plans d'action clairs.

### FAITS SAILLANTS : ÉMISSIONS ÉCONOMISÉES

- Afin d'évaluer la contribution des portefeuilles bancaires canadiens au financement de la transition écologique, il est possible de quantifier les émissions *économisées* par les IDD. Celles-ci renvoient à la contribution de leurs portefeuilles à la *réduction* (décarbonation) et à la *prévention* (efficacité énergétique) des émissions des individus, entreprises, organisations et gouvernements financés.
- Les émissions économisées englobent les niveaux d'émissions 1 à 3 mais mesurent l'impact *positif* des crédits et des investissements des IDD, lorsque celles-ci financent des projets d'efficacité énergétique, des technologies vertes, la capture du carbone, des carburants renouvelables, l'électrification des transports ou de l'industrie, etc.
- L'intensité des émissions économisées par la Laurentienne (10 tonnes eq. CO<sub>2</sub>/million \$) et Desjardins (15,5 t/m) est relativement basse, alors que l'intensité des émissions économisées par la BMO (25,2 t/m) et la Nationale (22,3 t/m) est relativement forte.
- On remarque une forte concentration des émissions économisées en matière d'électrification des transports, de décarbonation industrielle, puis d'approvisionnement énergétique (fourniture des bâtiments industriels, gouvernementaux, commerciaux et résidentiels en électricité, en gaz naturel ou autre).
- Pour toutes les IDD, les émissions économisées représentent une part infime (5 %) des émissions totales financées : pour 100 tonnes de GES financées, nos IDD n'en « économisent » en moyenne que 5 tonnes.
- Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ce ratio de 5 % devra atteindre les 100 %, toutes les émissions financées devant être compensées par des économies d'émissions correspondantes.

### 3. AFFILIATIONS ET ENGAGEMENTS

Les grandes IDD canadiennes et/ou leurs filiales de gestion d'actifs, à l'exception notable de la Laurentienne qui se révèle la moins proactive à cet égard, sont toutes membres, tant à l'échelle canadienne qu'internationale, de plusieurs initiatives et coalitions en faveur de la décarbonation du secteur financier, de l'investissement responsable ou de la divulgation des émissions financées (Tableau 2). Deux d'entre-elles en particulier ont été carrément ralliées par l'ensemble de nos huit IDD : le *Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques* (TCFD), puis le *Carbon Disclosure Project* (CDP).

Le TCFD, mis sur pied par le Conseil de la stabilité financière (*Financial Stability Board*) issu du G20, est certainement l'une des plus connues et des plus influentes : en date de la fin-2021, le TCFD comptait plus de 2600 signataires, dont plus de 1000 institutions financières représentant des actifs totaux de près de 195 000 milliards \$US<sup>62</sup>. Sur une base *volontaire*, les organisations membres du TCFD sont invitées à divulguer publiquement les indicateurs utilisés afin d'identifier, de quantifier et de gérer les risques climatiques associés à leurs activités. Parmi ces indicateurs figurent les émissions de niveaux 1, 2 et 3 issues de ces activités (y incluant donc les émissions financées).

Or, aucune des grandes IDD canadiennes n'avait encore, début 2022, divulgué l'entièreté de ses émissions financées. En cela, elles ne se démarquent toutefois pas des autres gestionnaires et détenteurs d'actifs membres du TCFD, dont seulement 10 % l'avaient fait en date de la fin-2021 (contre 27 % des banques et 30 % des assureurs membres du TCFD plus spécifiquement)<sup>63</sup>. Pourtant, aussi bien avant la création du TCFD que dans sa foulée, d'autres organismes internationaux ont été mis en place afin d'accélérer – mais aussi d'uniformiser, sur le plan méthodologique – ce mouvement de divulgation en offrant aux institutions financières des outils ainsi que des données facilitant l'exercice.

L'un des plus importants est le CDP, lui-même directement aligné sur les recommandations du TCFD, auquel les membres (dont les huit principales IDD canadiennes) font rapport chaque année de leurs progrès en matière de gouvernance et d'évaluation des risques environnementaux, mais également de compilation de leurs émissions opérationnelles et financées<sup>64</sup>. Sur la base de ces progrès (accomplis et/ou prévus) puis de l'ampleur comme de la précision des données divulguées, le CDP accorde à ces rapports une note globale destinée, ultimement, à inciter tout le secteur financier à une plus grande transparence.

Eu égard aux informations divulguées pour l'année 2020, les huit IDD canadiennes ayant fait rapport au CDP ont obtenu les notes suivantes : BMO, Scotia, CIBC, RBC et TD (A-), Desjardins (B), Nationale (C) et Laurentienne (D-). Sur l'enjeu de la compilation/divulgation des émissions financées, qui ne constitue *qu'une* des pratiques évaluées par le CDP, toutes les IDD canadiennes sont toutefois sur un pied d'égalité puisque toutes s'y sont engagées d'une manière ou d'une autre (voir Tableau 3), mais qu'aucune ne l'avait encore réalisé, du moins pour l'ensemble de ses actifs, en date du printemps 2022<sup>65</sup>.

Tableau 2. Comparatif des principales affiliations nationales et internationales des institutions de dépôt canadiennes et de leurs filiales en matières environnementales, 2022<sup>66</sup>



	Desjardins	BANQUE NATIONALE	BMO	BANQUE LAURENTIENNE	RBC	Banque Scotia	CIBC	TD
Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Carbon Disclosure Project (CDP)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Association pour l'investissement responsable (AIR)	✓	✓	✓		✓		✓	✓
Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques	✓	✓	✓		✓		✓	✓
Net Zero Banking Alliance (NZBA)		✓	✓		✓	✓	✓	✓
Principles for Responsible Investment (PRI)	✓		✓		✓	✓	✓	✓
Global Reporting Initiative (GRI)	✓		✓		✓	✓	✓	✓
Principes de l'Équateur			✓		✓	✓	✓	✓

Green Bond Principles		✓	✓				✓	✓
Climate Action 100+	✓		✓		✓			✓
Sustainability Accounting Standards Board Alliance	✓				✓			✓
Principles for Responsible Banking (PRB)	✓	✓	✓					
Center for Climate-aligned Finance					✓		✓	✓
Net Zero Asset Managers Initiative	✓		✓					
Climate Bonds Initiative					✓			✓
Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable	✓	✓						

Ici encore, les IDD canadiennes ne font pas bande à part : moins du quart des banques membres du CDP ont à ce jour compilé leurs émissions financées, contre 73 % ayant au moins évalué le degré d'exposition de leurs portefeuilles aux risques liés aux changements climatiques<sup>67</sup>. Nos principales IDD ne sont donc pas nécessairement en retard sur leurs concurrentes, mais font face aux mêmes difficultés, dont l'une des principales échappe partiellement à leur contrôle : à l'instar des institutions financières elles-mêmes, les entreprises que celles-ci financent sont encore relativement peu nombreuses à compiler systématiquement leurs propres émissions de GES, en particulier lorsqu'il s'agit des émissions de niveau 3.

Le TCFD, qui compte parmi ses membres plus de 1 500 grandes entreprises non-financières, permet d'estimer l'ampleur du problème à l'échelle internationale. Selon son rapport de 2021 par exemple, seulement 36 % des entreprises des secteurs de l'énergie, 28 % des entreprises du secteur des transports, 24 % des entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications, 39 % des entreprises forestières et agroalimentaires, puis 52 % des entreprises des secteurs des matériaux et de la construction divulguent leurs émissions de niveaux 1, 2 et 3. Même si, dans tous ces secteurs, cette part est en croissance, il reste donc beaucoup de progrès à accomplir<sup>68</sup>, en particulier, au Canada, chez les entreprises non-cotées mais pas seulement<sup>69</sup>.

Si cela limite la capacité des institutions financières à calculer leurs émissions financées, celles-ci peuvent toutefois exercer une influence importante sur le rythme de ces progrès. C'est d'ailleurs là une des fonctions principales de coalitions telles que le TCFD et le CDP, mais également les *Principles for responsible banking/investment*, ou la GFANZ et ses coalitions (*Net Zero Banking; Net Zero Asset Managers*). Il s'agit de générer un effet d'entraînement, poussant les institutions financières à harmoniser leurs pratiques en matière de divulgation des émissions financées, pour qu'éventuellement les entreprises espérant bénéficier de ce financement n'aient d'autre choix que de les imiter. À cet égard, il faut également souligner le rôle très important joué par le *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF), dont sont signataires toutes les grandes IDD canadiennes à l'exception de la Laurentienne.

Le PCAF est un « partenariat » qui, tel que souligné en introduction, regroupe parmi les plus grandes banques et les plus importants gestionnaires de fonds du monde. Il se démarque pour avoir élaboré une méthodologie de quantification et de divulgation des émissions financées, le *Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry*, qui permet aux institutions financières d'harmoniser leurs activités en ce sens, et ce pour une assez large classe d'actifs : obligations corporatives, actions cotées et non cotées, prêts aux entreprises, prêts hypothécaires, prêts automobiles, immobilier commercial et financement de projets. C'est d'ailleurs cette méthodologie que le TCFD et le CDP recommandent à leurs signataires.

En tant que membres de ces trois coalitions internationales (TCFD, CDP, PCAF), les huit principales IDD canadiennes (à l'exception de la Laurentienne pour le PCAF) se sont donc engagées à mesurer, dans un avenir plus ou moins rapproché (Tableau 3), leurs émissions financées sur la base du *Global GHG Standard*. Deux problèmes peuvent être appréhendés. D'abord, la classe d'actifs couverte par cette méthodologie demeure incomplète et exclut notamment les prêts aux administrations publiques ou l'achat d'obligations gouvernementales et souveraines. Or, en 2020, les seules obligations gouvernementales canadiennes (tous paliers confondus) représentaient au total,

pour nos huit IDD, plus de 420 milliards \$CAN, soit l'équivalent du PIB québécois. Les activités et les infrastructures ainsi financées ont évidemment une empreinte carbone, parfois très importante.

Deuxièmement, la méthodologie du PCAF est non-contraignante quant à la couverture sectorielle et géographique des émissions. Par conséquent, beaucoup d'institutions financières – comme le démontrent les rapports soumis au PCAF et notamment celui de la néerlandaise ABN AMRO évoquée plus tôt – se contenteront, du moins à court terme, de calculer les émissions financées par leurs activités dans les secteurs les plus intensifs en carbone, les secteurs pour lesquels elles disposent de données immédiatement accessibles, et/ou pour le pays de leur siège social uniquement (c'est-à-dire en excluant toutes les émissions financées par leurs portefeuilles d'actifs internationaux).

Tout laisse donc présumer que les rapports soumis au PCAF par les grandes IDD canadiennes au cours des prochaines années continueront de sous-estimer largement – notamment en comparaison des constats du présent rapport – leurs émissions financées. On sait d'ailleurs que parmi ces IDD, quelques-unes ne s'engagent qu'à comptabiliser les émissions financées par leur seul portefeuille de prêts, dont La Nationale, la RBC et la Scotia (Tableau 3). La Nationale et la RBC, tout comme la BMO et la TD, ne visent en outre à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 que pour leur portefeuille de prêts, alors que la Scotia ne précise pas le périmètre de sa cible. Desjardins, elle, ne s'engage pour l'instant au zéro émission nette en 2040 que pour ses actifs dans les secteurs de l'énergie, du transport et de l'immobilier.

Il est cependant certain que, peu importe le périmètre et le calendrier, toute cible de réduction des émissions financées devra être accompagnée à tout le moins de la comptabilisation et de la divulgation de ces émissions si les IDD espèrent être prises au sérieux. Il faut noter également que la comptabilisation des émissions financées et l'atteinte de la neutralité carbone à moyen terme ne sont pas les seuls engagements pris par les principales IDD canadiennes en matière d'environnement. L'Association des banquiers

canadiens, par exemple, compile depuis 2021 l'ensemble des initiatives majeures des grandes banques<sup>70</sup> – à l'exception, donc, de Desjardins – à ces égards au cours des dernières années et en consultant les rapports et autres stratégies ESG de chacune de nos IDD, un portrait à jour de leurs principaux engagements a pu être brossé (Tableau 3).

Le degré d'ambition varie d'une IDD à l'autre mais, de manière générale, les engagements pris ne sont pas à la hauteur des changements requis pour un alignement avec les Accords de Paris. Notons par exemple qu'*aucune* des principales IDD canadiennes ne s'engage formellement à ne plus financer les divers secteurs des énergies fossiles<sup>71</sup>, dont les sables bitumineux, sauf exceptions partielles et circonscrites pour les créneaux du charbon<sup>72</sup> ou de l'exploitation pétrolière et gazière en Arctique. En cela d'ailleurs, les IDD canadiennes sont cette fois très en retard sur certaines de leurs grandes concurrentes européennes parmi les plus avancées, dont les cinq grandes banques françaises mais aussi des institutions telles qu'*UniCredit* (Italie), *ING* (Pays-Bas), *Santander* (Espagne), ou la *Standard Chartered* (Royaume-Uni), beaucoup plus strictes quant à l'exclusion de ces secteurs<sup>73</sup>.

**Tableau 3. Principaux engagements 2020-2050 des institutions de dépôt canadiennes en matière environnementale et de réduction des émissions de GES (en date de 2022)<sup>74</sup>**

 <b>Desjardins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En vigueur : moratoire permanent sur les prêts/placements pour les mines de charbon, les entreprises dont l'électricité est largement alimentée au charbon, les nouveaux projets ou les projets d'expansion dans le secteur du charbon</li> <li>➤ D'ici 2024 : réduction des émissions opérationnelles de GES de 20 % par rapport à 2018</li> <li>➤ D'ici 2030/2040 : sortie du charbon thermique pour l'Europe/OCDE (2030) et le reste du monde (2040)</li> <li>➤ D'ici 2040 : zéro émission nette pour les opérations et les portefeuilles de prêt/placement dans l'énergie, le transport et l'immobilier</li> <li>➤ À venir : mesure et divulgation des émissions financées (prêts et placements)</li> </ul>
 <b>BANQUE NATIONALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En vigueur : maintien d'un ratio de 1:1 entre les prêts aux énergies fossiles et aux énergies renouvelables</li> <li>➤ D'ici 2023 : mesure et divulgation des émissions financées (prêts au secteur pétrole/gaz)</li> <li>➤ D'ici 2025 : réduction des émissions opérationnelles de GES de 25 % par rapport à 2019</li> <li>➤ D'ici 2030 : réduction de l'intensité carbone des prêts pétrole/gaz de 31 % par rapport à 2019</li> <li>➤ D'ici 2050 : zéro émission nette pour les opérations et le portefeuille de prêts</li> </ul>



- D'ici 2023 : établissement d'une cible de réduction des émissions opérationnelles
- À venir : mesure et divulgation des émissions financées (prêts et placements)



- D'ici 2023 : mesure et divulgation des émissions financées (prêts et placements)
- D'ici 2025 : mobiliser 400 milliards \$ pour la finance durable
- D'ici 2030 : réduction des émissions opérationnelles de 30 % par rapport à 2019
- D'ici 2050 : zéro émission nette pour le portefeuille de prêts



- En vigueur : moratoire partiel permanent sur le financement du secteur du charbon
- D'ici 2023 : mesure et divulgation des émissions financées (prêts)
- D'ici 2025 : mobiliser 500 milliards \$ pour des activités de financement durable
- D'ici 2025 : réduction des émissions opérationnelles de GES (niveaux 1 à 3) de 70% par rapport à 2018 et zéro émission nette pour les opérations mondiales (niveaux 1 à 3)
- D'ici 2050 : zéro émission nette pour le portefeuille de prêts



- En vigueur : moratoire permanent sur le financement et la consultation pour l'industrie pétrolière/gazière dans le cercle polaire et la réserve faunique nationale de l'Arctique
- En vigueur : moratoire permanent sur le financement direct d'exploitation minière du charbon et de production d'électricité au charbon
- D'ici 2025 : mobiliser 100 milliards \$ pour réduire les effets des changements climatiques
- D'ici 2025 : réduction des émissions opérationnelles de GES (niveaux 1 & 2) de 20 % par rapport à 2016
- À venir : mesure de l'intensité carbone des prêts et souscriptions, puis développement d'une stratégie de zéro émission nette pour 2050



- 
- D'ici 2023 : mesure et divulgation des émissions financées (prêts et placements)
  - D'ici 2024 : carboneutralité des opérations (niveaux 1 & 2)
  - D'ici 2026 : réduction des émissions opérationnelles de GES (niveaux 1 & 2) de 20 % par rapport à 2018
  - D'ici 2027 : mobiliser 150 milliards \$ pour des activités de financement environnemental et durable
- 



- D'ici 2023 : mesure et divulgation des émissions financées (prêts et placements)
  - D'ici 2025 : réduction des émissions opérationnelles (niveaux 1 & 2) de 25 % par rapport à 2019
  - D'ici 2030 : mobiliser 100 milliards \$ pour soutenir une économie à faibles émissions de carbone
  - D'ici 2050 : zéro émission nette pour les opérations et le portefeuille de prêts
- 

Au-delà – ou devrait-on dire, *en-deçà* – des engagements concernant leurs émissions financées, la plupart des grandes IDD canadiennes se proposent par ailleurs de réduire, sur un horizon plus ou moins long, leurs émissions opérationnelles (Tableau 3). Chez Desjardins par exemple, de 20 % par rapport à 2018 d'ici 2024, à la Nationale, de 25 % par rapport à 2019 d'ici 2025, à la BMO, de 30 % par rapport à 2019 d'ici 2030, etc. Or, leur poids relatif en comparaison des émissions *financées* par les IDD est si minuscule que l'on peut presque assimiler ces promesses à de l'écoblanchiment. Pour 2020 par exemple, les émissions opérationnelles totales de nos huit IDD, telles que rapportées au CDP (excluant donc parfois partiellement, parfois totalement les émissions de niveau 3), ne représentaient que 0,2 % de leurs émissions financées totales (3 452 764 tonnes/1 906 741 640 tonnes eq. CO<sub>2</sub>), telles que compilées par le présent rapport<sup>75</sup>.

Même en ce qui concerne leurs engagements *financiers* en faveur de la transition énergétique et environnementale, enfin, les IDD canadiennes demeurent relativement peu ambitieuses : les 850 milliards \$CAN promis par exemple au total par la BMO, la RBC, la Scotia, la CIBC et la TD pour l'intervalle 2020-2030 (Tableau 3), bien que non-négligeables, ne représenteront au final que deux-tiers des actifs préalablement engagés par elles dans les énergies fossiles entre 2016 et 2020 seulement, dépassant les 1300 milliards \$CAN. On dit souvent qu'en définitive, ce sont les intentions qui comptent, mais en matière de lutte aux changements climatiques, cette logique ne tient pas. Les IDD doivent se montrer à la hauteur du rôle clé qu'elle peuvent jouer dans la transition, en posant des gestes concrets plus ambitieux.

## FAITS SAILLANTS : AFFILIATIONS ET ENGAGEMENTS

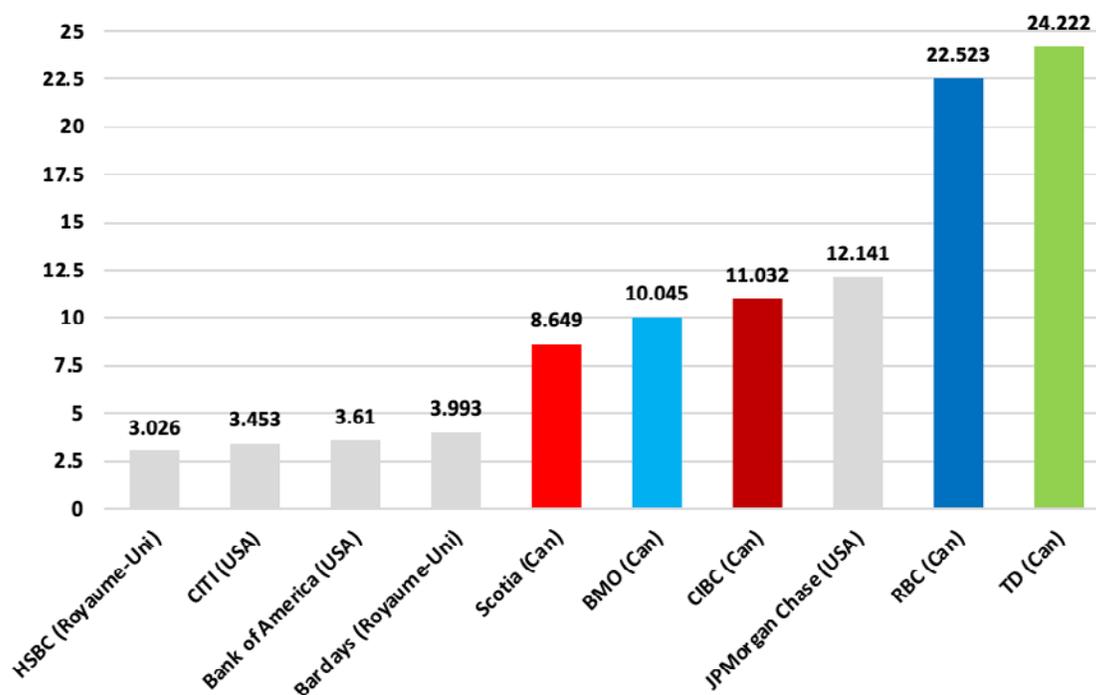
- Les huit grandes IDD canadiennes sont membres de plusieurs coalitions en faveur de la décarbonation du secteur financier, de l'investissement responsable et/ou de la divulgation des émissions financées, dont le TCFD, le CDP et le PCAF.
- À l'instar des institutions financières, les entreprises que celles-ci financent sont encore peu nombreuses à compiler leurs émissions de GES, en particulier leurs émissions de niveau 3. Si cela limite leur capacité à calculer leurs émissions financées, les IDD peuvent exercer une influence importante sur ces entreprises et leurs pratiques en ces matières.
- Les rapports éventuellement soumis au PCAF par les IDD canadiennes continueront probablement de sous-estimer – en comparaison des constats du présent rapport – leurs émissions financées. Quelques-unes ne s'engagent d'ailleurs qu'à comptabiliser les émissions financées par leur seul portefeuille de prêts, dont La Nationale, la RBC et la Scotia.
- Aucune des IDD canadiennes ne s'engage formellement à ne plus financer les énergies fossiles, dont les sables bitumineux, mis à part quelques exceptions partielles et circonscrites.
- Les engagements *financiers* des IDD canadiennes en faveur de la transition énergétique sont relativement peu ambitieux : les 850 milliards \$CAN promis au total par la BMO, la RBC, la Scotia, la CIBC et la TD d'ici 2030 ne représenteront que deux-tiers des actifs préalablement engagés par elles dans les énergies fossiles entre 2016 et 2020.

## 4. PRATIQUES FINANCIÈRES : DE LA PAROLE AUX ACTES ?

Un déséquilibre patent persiste en effet entre, d'une part, les engagements (y compris financiers) des grandes IDD canadiennes et des pouvoirs publics en matière de décarbonation ou d'atteinte du zéro émission nette puis, d'autre part, l'évolution des activités de financement de ces mêmes IDD. Non seulement le financement des énergies fossiles par les IDD canadiennes a-t-il été, au cours des dernières années, largement plus important que les sommes qu'elles promettent pour la transition énergétique et environnementale au cours des prochaines années, mais ce financement marginalise aussi complètement les modestes efforts des pouvoirs publics eux-mêmes en faveur de cette transition.

Pendant que, sur les cinq années ayant suivi l'Accord de Paris (2016-2020) par exemple, les cinq plus grandes banques canadiennes engageaient, sous la forme de prêts, de souscriptions ou d'investissements, plus de 1300 milliards \$CAN dans les énergies fossiles, le gouvernement fédéral canadien consacrait (de 2015 à 2019) des investissements publics d'un peu plus de 60 milliards \$CAN à la « croissance verte »<sup>76</sup>. Même en ne s'en tenant qu'aux seuls crédits et souscriptions, au seul Canada et au seul secteur des sables bitumineux, le financement des cinq principales banques canadiennes – par ailleurs parmi les six plus grandes commanditaires de ce secteur au monde, devant les banques américaines ou britanniques – a dépassé les 75 milliards \$CAN (Graphique 14), soit 25 % de plus que les investissements fédéraux dédiés au virage vert du Canada de 2015 à 2019.

Graphique 14. Total des crédits et souscriptions à l'industrie des sables bitumineux, top-10 des banques les plus impliquées au monde, 2016-2020 (milliards \$US)<sup>77</sup>



Il serait évidemment faux de dire que les grandes IDD canadiennes ne font aucun effort concret, sur le plan financier, pour soutenir et accélérer la transition verte. Chacune d'entre-elles a, au cours des dernières années, fait quelques pas plus ou moins importants dans cette direction<sup>78</sup>. En font notamment foi leurs rapports de responsabilité ESG et autres documents de stratégie climatique. Au cours de l'année 2020 par exemple, en plus des efforts de la Nationale et de la BMO évoqués plus tôt (voir section 2.4.), il doit notamment être souligné que :

- la Laurentienne a participé à l'émission de 4 milliards \$CAN en obligations vertes, dont 500 millions \$CAN par le gouvernement du Québec<sup>79</sup>;
- Desjardins a investi au-delà de 1,2 milliards \$CAN en infrastructures d'énergie renouvelable<sup>80</sup>;
- la RBC a octroyé l'équivalent de 73 milliards \$CAN en « financements durables »<sup>81</sup>;
- la Scotia a mobilisé 28 milliards \$CAN sur les 100 milliards \$CAN promis d'ici 2025, destinés à « réduire les effets des changements climatiques »<sup>82</sup>;
- la TD a acheté, souscrit et/ou émis pour près de 15 milliards \$CAN en obligations vertes/durables<sup>83</sup>;
- puis la CIBC a octroyé près de 16 milliards \$CAN « à l'appui d'initiatives de financement environnemental et durable »<sup>84</sup>.

Il ne s'agit pas là d'une liste exhaustive, et tout cela n'est certainement pas négligeable. À l'oeil non-averti, cela peut même apparaître plutôt impressionnant. Mais au moins deux nuances fondamentales s'imposent. La première est que non seulement, comme nous le faisons remarquer à la section précédente, aucune des grandes IDD canadiennes ne s'engage, ni à court ni à moyen terme, à se retirer du secteur des énergies fossiles, mais qu'en plus, elles persistent toutes à présenter comme participant de la transition énergétique et de la finance « durable » des activités visant soit à décarboner les processus d'extraction, de transformation et/ou de consommation des énergies fossiles elles-mêmes, soit à soutenir la diversification des portefeuilles d'actifs « verts » des entreprises de ce même secteur, notamment dans les domaines des technologies vertes et des énergies renouvelables<sup>85</sup>.

Comme le confiait à l'été 2021 au journal *Les Affaires* l'analyste principal de Valeurs mobilières Desjardins, « il vaut mieux dialoguer avec les pétrolières en tant qu'actionnaire pour qu'elles accélèrent leur transition verte que d'abandonner le secteur »<sup>86</sup>. Cela relève d'une certaine duplicité des grandes IDD canadiennes, qui continuent donc de financer massivement les entreprises liées aux énergies fossiles « pour qu'elles accélèrent leur transition verte » alors que l'on sait pertinemment qu'elles n'abandonnent pas, en contrepartie, leurs activités liées à l'extraction et à la transformation.

Le meilleur exemple en est probablement celui de la RBC, dont on a noté plus haut l'implication dans le secteur des énergies fossiles. La RBC a ainsi lancé en 2019, en tant que partie intégrante de son engagement de 500 milliards \$CAN en finance durable d'ici 2025, un programme d'obligations vertes ouvrant explicitement la porte aux « obligations de transition », soit précisément au financement des entreprises du secteur des énergies fossiles mettant en œuvre des projets de décarbonation<sup>87</sup>. Des 73 milliards \$CAN que la RBC soutient avoir offert en 2020 au titre du financement durable, ainsi, figurent par exemple 4,3 milliards \$CAN engagés auprès des entreprises *Enbridge* et *Total*<sup>88</sup>.

Évidemment, le fait que ces entreprises se décarbonisent progressivement n'est pas à dédaigner, mais en définitive, présenter le financement de ces activités comme relevant de la transition écologique demeure problématique, tout simplement parce que ce financement permet la poursuite, et même la *croissance* de la production d'énergies fossiles. On comprend dès lors pourquoi des organisations comme l'Agence internationale de l'énergie et la Régie de l'énergie du Canada prévoient un accroissement de la production des sables bitumineux pour au moins une décennie encore, voire davantage. C'est évidemment avec cet accroissement en tête que le gouvernement fédéral canadien a notamment approuvé en 2019 l'expansion du pipeline *TransMountain*, dont la capacité de transport passera de 300 000 à près de 900 000 barils par jour en 2023<sup>89</sup>.

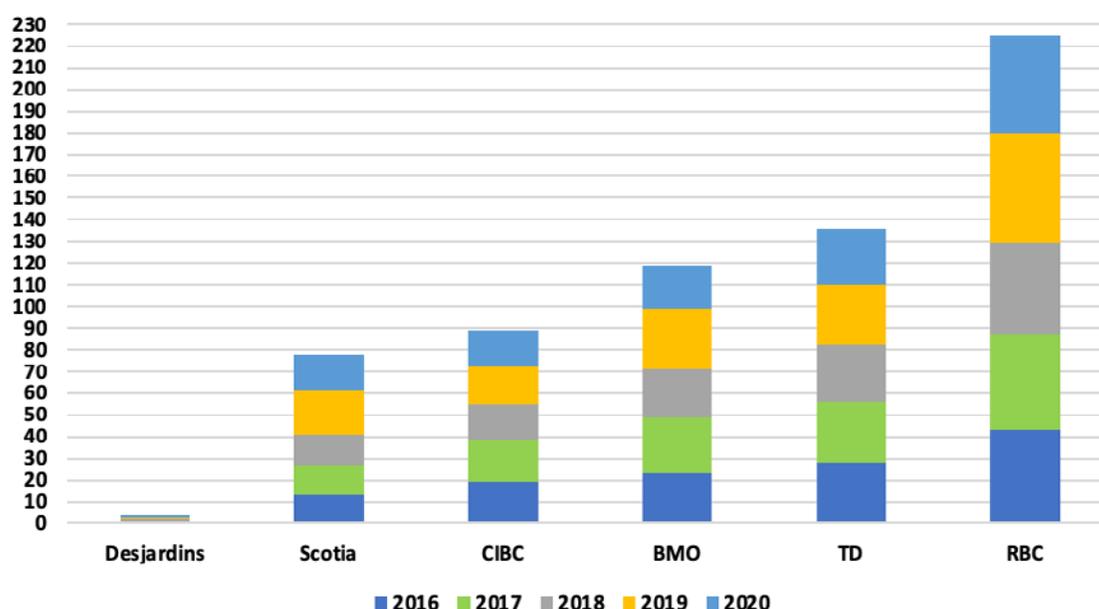
La deuxième grande nuance à apporter au narratif de la finance « verte » mis de l'avant par les grandes IDD canadiennes est en toute logique liée à la première. Notamment parce que ces IDD continuent à soutenir l'industrie des énergies fossiles directement mais également parce que, indirectement, leurs contributions à la « finance durable » consistent en partie à commanditer la décarbonation des activités et des entreprises de cette industrie, les divers secteurs des énergies renouvelables ne font toujours, bien simplement, pas le poids. Une étude menée en 2019 grâce aux données financières de la firme *Refinitiv*, par exemple, montre que le financement total (prêts, obligations, équité) accordé aux divers secteurs canadiens des énergies renouvelables par les cinq grandes banques canadiennes était alors de 25 fois inférieur au financement total octroyé par ces mêmes banques aux entreprises canadiennes du pétrole et du gaz<sup>90</sup>.

Sans nécessairement procéder à la même comparaison, il est raisonnable de présumer que la situation ne se soit pas inversée en 2020. Selon les données disponibles, le total des prêts (encours et engagements) et des investissements (obligations et actions) des sept grandes IDD canadiennes (à l'exclusion de la Laurentienne) dans le secteur des énergies fossiles atteignait plus de 260 milliards \$CAN à la fin-2020<sup>91</sup>.

Dans l'ordre, la RBC (67,4 milliards \$), la TD (58,4 milliards \$), la BMO (47 milliards \$), la Scotia (46,4 milliards \$), la CIBC (36,6 milliards \$), la Nationale (5,1 milliards \$)<sup>92</sup> et Desjardins (1,8 milliard \$) demeuraient donc de très précieux partenaires de ce secteur, y étant encore certainement engagés beaucoup plus profondément qu'aux côtés des pionniers de l'énergie renouvelable.

Une perspective à plus long cours permet de prendre conscience de l'importance de cet engagement. Comme le Graphique 15 le donne à voir, le total des investissements (actions et obligations) engagés dans le secteur des énergies fossiles par les cinq grandes banques canadiennes a atteint, sur le quinquennat ayant suivi l'Accord de Paris, près de 650 milliards \$CAN. On veut bien concéder que l'engagement actionnarial permette aux institutions financières de peser sur le cours des choses, d'inciter les entreprises pétrolières et gazières à « accélérer leur transition verte ». Pour autant, est-ce nécessaire de s'y engager – ou plutôt, d'y rester engagées – à une telle échelle ? Était-ce nécessaire que les cinq grandes banques canadiennes financent, toutes, le projet *Coastal GasLink* (TC Energy)<sup>93</sup> ? Poser ces questions, c'est y répondre.

**Graphique 15. Total des investissements (actions & obligations) des institutions de dépôt canadiennes dans les secteurs des énergies fossiles, 2016-2020 (milliards \$CAN)<sup>94</sup>**



Pour se donner une idée encore plus précise de l'état de la situation, on peut aussi examiner l'implication des IDD canadiennes auprès des différentes entreprises du secteur des énergies fossiles. De leurs portefeuilles de crédit (prêts et souscriptions) et d'investissement (actions et obligations) ainsi, les dix premières entreprises canadiennes financées ont reçu entre 2016 et 2020 près de 240 milliards \$CAN, dont *Enbridge* (45 milliards \$), *Canadian Natural Resources* (31 milliards \$), *TransCanada* (27 milliards \$), *TC Energy* (21 milliards \$) et *Suncor Energy* (16 milliards \$). Toutes les IDD ne sont toutefois pas engagées auprès des mêmes entreprises à la même échelle : alors que, par exemple, la première bénéficiaire des financements de chacune des cinq plus grandes banques canadiennes était, pour cette même période, soit *Enbridge*, soit *TransCanada* ou *Canadian Natural Resources*, la première entreprise financée par Desjardins dans ce secteur était Énergir (Gaz Métro)<sup>95</sup>.

Enfin, il vaut également la peine d'évoquer les travaux de l'institut britannique *InfluenceMap*, qui a réalisé en 2021 une analyse des fonds communs de placement et des fonds négociés en bourse (FNB) des grands gestionnaires d'actifs mondiaux<sup>96</sup>. Les conclusions de cette étude sont fascinantes : sur un total de 723 fonds à thème ESG ou climatique analysés à travers le monde, par exemple, seulement les fonds à thème climatique (130 fonds) respectent réellement l'Accord de Paris, n'étant pas exposés davantage aux secteurs les plus carbonés que ce qu'une trajectoire de réchauffement climatique limité à moins de 2 degrés nécessite. Les fonds à simple thème ESG (593 fonds), plus généralistes, y sont en revanche exposés à hauteur de 6 % de plus qu'il ne le faudrait pour rester sur cette même trajectoire (Tableau 4).

Ce « ratio d'alignement » est calculé grâce à la méthodologie internationalement reconnue du *Paris Agreement Capital Transition Assessment* (PACTA), sur la base de l'exposition (valeurs des actions détenues) des fonds de chaque institution aux secteurs les plus carbonés. En prévoyant la production future de ces secteurs sur un horizon de cinq ans, le PACTA permet de comparer la part de cette production détenue par les fonds analysés aux prescriptions du scénario *Beyond 2 Degrees* (B2DS) de l'Agence internationale de l'énergie. Sur cette base, *InfluenceMap* crée un ratio d'alignement des actifs analysés sur l'Accord de Paris (limite du réchauffement global à moins de 2 degrés d'ici 2050), allant de -100 % (fortement désaligné) à +100 % (supérieur au B2DS). Par exemple, un fonds avec un alignement de -100 % possédera 100 % plus de production carbonée et/ou 100 % moins de production verte que ce qui est prescrit par le B2DS sur un horizon de cinq ans, et vice versa<sup>97</sup>.

**Tableau 4. Ratio d'alignement sur l'Accord de Paris des fonds communs de placement et des fonds négociés en bourse, par institution de dépôt (2020)<sup>98</sup>**

Institution	Actifs totaux des fonds analysés (milliards \$US)	Ratio d'exposition des actifs analysés aux secteurs carbonés <sup>99</sup>	Ratio d'alignement des actifs analysés sur l'Accord de Paris
BMO	76,1	4,98 %	-14 %
Desjardins	17,4	1,37 %	- 14 %
TD	101,8	1,01 %	-13 %
Nationale	4,2	5,47 %	- 12 %
Scotia	49,5	3,36 %	-10 %
CIBC	14,3	1,23 %	-9 %
RBC	36,1	0,52 %	- 8 %

Institution	Actifs totaux des fonds analysés (milliards \$US)	Ratio d'exposition des actifs analysés aux secteurs carbonés <sup>99</sup>	Ratio d'alignement des actifs analysés sur l'Accord de Paris
Tangerine	3,6	5,61 %	-16 %
Manulife	143,9	3,88 %	14 %
Brookfield	2,8	9,05 %	-13 %
Great-West Lifeco	60,4	3,58 %	-13 %
Sun Life Financial	120,5	4,71 %	-12 %
Crédit Mutuel	2,8	7,15 %	-12 %
Société Générale	60,1	10,15 %	-11 %
Banque Postale	11,6	8,75 %	-10 %
Crédit Agricole	3	5,55 %	-10 %
BPCE	2,3	5,62 %	-9 %
BNP Paribas	55,4	5,28 %	-8 %
BNY Mellon	151,6	5,39 %	-15 %
Blackrock	2334,1	5,89 %	-13 %
Wells Fargo	31,5	2,81 %	-12 %
J.P.Morgan Chase	223,5	4,55 %	-8 %
<b>Moyenne des fonds ESG (monde)</b>			-6 %
<b>Moyennes des fonds à thème climatique (monde)</b>			0 %

Le même exercice a d'ailleurs été réalisé pour les principaux fonds communs et FNB – 10 millions \$US ou plus en actifs – de chaque institution financière pour lesquels des données étaient disponibles, et ce indépendamment du thème de ces fonds (ESG/climatique ou pas)<sup>100</sup>. La performance des principaux fonds communs et FNB de nos huit IDD canadiennes a donc pu être comparée. Le portrait est inquiétant :

dans l'ensemble, aucun des fonds communs et FNB des huit IDD canadiennes analysés n'est aligné sur l'Accord de Paris, surpassant de 8 % (RBC) à 14 % (BMO) l'exposition maximale aux secteurs carbonés qui permettrait de limiter le réchauffement climatique à moins de deux degrés.

Si on peut se consoler en constatant que les autres grands gestionnaires de fonds canadiens et les banques françaises ou américaines ne font pas particulièrement mieux, il ne s'agit que d'une bien piètre consolation. Cela n'est toutefois guère surprenant, considérant que les indices MSCI Canada et TSX60, couvrant les principaux titres de la Bourse de Toronto, ont selon plusieurs analyses une intensité carbone bien supérieure à la moyenne mondiale et bien supérieure également à celle d'autres indices comparables, comme MSCI Australie, MSCI Zone Euro, ou même MSCI Chine<sup>101</sup>.

## FAITS SAILLANTS : PRATIQUES FINANCIÈRES

- Les crédits et souscriptions des cinq principales banques du Canada au seul secteur canadien des sables bitumineux ont dépassé les 75 milliards \$CAN de 2016 à 2020, soit 25 % de plus que les investissements fédéraux consacrés au virage vert du Canada.
- Les IDD canadiennes persistent toutes à présenter comme participant de la finance « durable » des activités visant à décarboner le secteur des énergies fossiles, ou à soutenir la diversification des portefeuilles d'actifs « verts » des entreprises de ce secteur.
- Le total des prêts (encours et engagements) et des investissements (actions et obligations) des grandes IDD canadiennes dans le secteur des énergies fossiles en date de la fin-2020 atteignait plus de 260 milliards \$CAN.
- Aucun des principaux fonds communs/FNB de nos huit IDD canadiennes n'est aligné sur l'Accord de Paris, surpassant de 8% (RBC) à 14% (BMO) l'exposition maximale aux secteurs carbonés qui permettrait de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés.

## 5. RECOMMANDATIONS : QUELQUES SOLUTIONS À LA PORTÉE DES POUVOIRS PUBLICS

D'entrée de jeu, il a été précisé que l'objectif premier du présent rapport serait de sensibiliser le public, les institutions financières elles-mêmes, ainsi que les décideurs gouvernementaux à la mesure et aux conséquences potentielles de l'empreinte carbone des portefeuilles bancaires. Sans une mesure rigoureuse des dimensions réelles de cette empreinte, les prises de conscience seront vaines et le virage radical requis risque d'advenir trop tard pour éviter la catastrophe. Les principaux constats établis jusqu'ici permettent de jeter un éclairage *prospectif* sur les enjeux soulevés en proposant aux pouvoirs publics en particulier, qui détiennent en dernière instance les leviers nécessaires à l'imposition d'un tel virage, un certain nombre de recommandations en partie inspirées de ce que l'on observe ou en tout cas, de ce qui se dessine déjà ailleurs dans le monde.

Sans exagération aucune, la situation actuelle est, au regard des défis gigantesques de décarbonation qui attendent le Québec et le Canada, tout simplement intenable. Les activités de financement des grandes IDD canadiennes, mais également leurs pratiques en matière de compilation, de divulgation et surtout, de réduction des émissions financées par leurs portefeuilles d'actifs ne sont tout simplement pas à la hauteur pour compenser les risques encourus, collectivement, face aux changements climatiques qui viennent.

Au moment de terminer la rédaction de ce rapport, de nouvelles données inquiétantes étaient d'ailleurs rendues publiques concernant le financement du secteur des énergies fossiles par les cinq grandes banques canadiennes (RBC, TD, Scotia, BMO et CIBC) en 2021. Celles-ci ont ainsi augmenté leurs prêts au secteur des énergies fossiles de 70% par rapport à 2020, pour un total de plus de 131 milliards \$US – RBC (38,8 milliards), Scotia (30,4 milliards), CIBC (22,2 milliards), TD (21,2 milliards), BMO (18,8 milliards)<sup>102</sup>. Tel que ce rapport en fait état, le léger recul du financement des banques canadiennes à ce secteur en 2020 aura donc effectivement relevé de l'exception ponctuelle, s'expliquant notamment par les éléments de conjoncture particuliers liés notamment à la crise sanitaire.

Par conséquent, et notamment parce qu'il s'agit justement d'enjeux collectifs par essence mais aussi parce que les IDD ont jusqu'ici montré qu'elles n'évoluent pas au rythme nécessaire pour y faire face, il est clair que les *pouvoirs publics* doivent en faire plus et offrir le cadre réglementaire nécessaire à une finance durable. De manière générale, ce rapport approuve les constats établis aux considérants inclus au Projet de loi fédéral S-243 sur la finance durable, déposé au Sénat du Canada en première lecture le 24 mars 2022. Notamment, il est juste de considérer :

- que les risques financiers liés au climat ne peuvent pas être traités comme des risques financiers ordinaires, car ils se caractérisent par une incertitude radicale et des conséquences catastrophiques irréversibles et, de ce fait, exigent une approche distincte pour aligner sans tarder les flux financiers sur les engagements climatiques;
- [...] que les risques financiers liés au climat sont une caractéristique endogène des systèmes financiers et que le fait de continuer à soutenir financièrement les activités à forte intensité d'émissions accroît ces risques qui menacent la stabilité des systèmes financiers et les intérêts à long terme des institutions financières;
- que, pour combattre efficacement les changements climatiques, il faut que les investissements dans l'efficacité énergétique, l'énergie propre et les technologies non-polluantes et dans des mesures incitatives favorisant l'innovation et les changements de comportement remplacent les investissements dans les activités à forte intensité d'émissions de gaz à effet de serre.<sup>103</sup>

Conséquemment, comme le faisait valoir à l'automne 2021, au moment du lancement de la *Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable*, le Président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers du Québec Monsieur Louis Morisset, « il ne peut y avoir d'une part de la finance et, d'autre part, de la finance durable. La finance doit être durable, point final »<sup>104</sup>. Même si son adoption représenterait sans conteste un pas dans la bonne direction, il faudra toutefois sans aucun doute aller plus loin que ce que propose le seul Projet de loi S-243, qui ne propose en somme que les grandes banques canadiennes doivent se doter de plans, de cibles et de pratiques de reddition de comptes compatibles avec les engagements climatiques du Canada et les objectifs de l'Accord de Paris, mais sans imposer de véritable mesure contraignante en matière de mesure ou de réduction des émissions financées<sup>105</sup>.



Un virage majeur s'impose, est c'est à nous tous et toutes, collectivement, de l'exiger. Ce rapport soumet donc sur cette base quelques recommandations générales, s'adressant aux gouvernements fédéral et provinciaux canadiens, ainsi qu'aux autorités de régulation et de surveillance financières des deux paliers de gouvernement.

- **RECOMMANDATION #1.** Que la mise en œuvre intégrale des *recommandations finales du Groupe d'experts sur la finance durable du Canada* soit accélérée<sup>106</sup>, et que le *Projet de loi fédéral S-243 (Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois)* soit adopté et appliqué le plus rapidement possible.
- **RECOMMANDATION #2.** Qu'une obligation légale de compiler et de divulguer l'entièreté de leurs émissions opérationnelles et financées (niveaux 1, 2 et 3 pour tous les secteurs, toutes les classes d'actifs et selon une couverture géographique complète) soit imposée aux institutions de dépôt canadiennes.

**2a.** Afin d'assurer l'applicabilité de cette contrainte légale, l'obligation de compilation et de divulgation des émissions devrait également être appliquée à toute entreprise canadienne ou étrangère faisant affaire au Canada, au-delà d'un seuil de chiffre d'affaires à déterminer. Les autorités canadiennes pourraient notamment imposer cette obligation d'abord aux entreprises inscrites à la bourse de Toronto, à l'instar de la *Securities and Exchange Commission* américaine qui vient d'annoncer que les entreprises cotées en bourse devront bientôt obligatoirement divulguer leurs émissions de niveaux 1 et 2 puis, éventuellement, de niveau 3<sup>107</sup>.

**2b.** Afin d'harmoniser les méthodes de compilation et de divulgation, puis à l'instar des Autorités canadiennes en valeurs mobilières<sup>108</sup> dans leur « *Projet de règlement 51-107* » (2021), les institutions de dépôt devraient être tenues de mettre intégralement en œuvre le cadre d'action du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD)\*, comme plusieurs autres importantes juridictions financières l'exigeront bientôt et/ou envisagent de l'exiger, dont l'*Union européenne*, la *Nouvelle-Zélande*, l'*Australie*, *Hong-Kong*, *Singapour*, la *Suisse*, le *Brésil* ou l'*Ontario*.

\* Il est à noter que l'approche privilégiée par les *Autorités canadiennes en valeurs mobilières*, qui est assez largement partagée par les juridictions susmentionnées, laisserait aux institutions financières le choix de divulguer ou non leurs émissions de niveaux 2 et 3 et d'en expliquer les motifs (selon le modèle « se conformer ou expliquer »). Cette approche ne nous apparaît pas correspondre à l'urgence de la situation. L'obligation de divulgation devrait être réelle et intégrale.

Il est important de préciser que les seules compilation et divulgation des émissions de GES – y compris des émissions financées – ne sont pas *suffisantes*, bien qu'elles soient *nécessaires*, à l'amorce du virage majeur qui s'impose. Les prochaines recommandations insistent sur le fait que ces obligations de transparence doivent absolument être accompagnées de contraintes réelles et beaucoup plus ambitieuses en matière de décarbonation des portefeuilles.

Il n'est pas inutile de mentionner, néanmoins, que certaines études ont déjà montré que la transparence induit elle-même une pression à la baisse sur le financement d'industries hautement carbonées. Des chercheurs de la Banque de France, notamment, ont identifié une forte corrélation, négative et statistiquement significative, entre la divulgation obligatoire de l'exposition aux risques climatiques des investisseurs institutionnels français et leur implication auprès de l'industrie des énergies fossiles<sup>109</sup>.

Il demeure cependant que, comme le faisait d'ailleurs valoir en 2019 le Groupe d'experts sur la finance durable du Canada dans son rapport final, « les marchés fonctionnent mieux lorsque les actifs sont correctement évalués; or dans l'économie de marché d'aujourd'hui, les facteurs climatiques sont souvent mal évalués, et les risques climatiques sont généralement sous-estimés. Il est essentiel d'établir correctement les prix et les incitatifs qui reflètent les risques climatiques »<sup>110</sup>.

Or, à l'heure actuelle, les institutions de dépôt canadiennes (et québécoises) ne sont que très partiellement tenues d'identifier, de quantifier et de divulguer les risques financiers associés spécifiquement à leur contribution aux changements climatiques, ces derniers étant généralement considérés comme des risques *extra-financiers*. Actuellement, au plan réglementaire, « le facteur déterminant de l'appréciation des éléments d'information à communiquer est la notion d'importance relative : [...] l'information est sûrement importante si la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de l'émetteur serait différente si l'information était passée sous silence ou formulée de façon incorrecte »<sup>111</sup>. Il est donc proposé de resserrer significativement le cadre réglementaire en ces matières :

➤ **RECOMMANDATION #3.** Que la définition et la portée de l'obligation fiduciaire des IDD canadiennes soient, comme le proposent également le Groupe d'experts sur la finance durable du Canada<sup>112</sup> et le Projet de loi S-243<sup>113</sup>, clarifiées et au besoin, modifiées afin d'y établir et/ou d'y accroître l'importance relative accordée aux risques climatiques.

**3a.** Que soient élaborés et imposés, sur une base obligatoire, des « tests de résistance bancaires » (*stress tests*) climatiques, comme le proposent également la *Banque d'Angleterre*, plusieurs autres banques centrales européennes et asiatiques<sup>114</sup>, ainsi que le *Network for Greening the Financial System*, duquel est membre la Banque du Canada.

**3b.** Que soient établis et réévalués périodiquement, sur la base de ces tests de résistance, de nouvelles exigences de fonds propres applicables aux IDD canadiennes, comme le proposent notamment le *Bureau du surintendant des institutions financières du Canada*<sup>115</sup> et le *Projet de loi S-243*.

Par ailleurs, afin que les obligations fiduciaires et de transparence liées aux questions climatiques s'accompagnent, rapidement et résolument, d'une véritable décarbonation des portefeuilles de crédit et d'investissement des IDD canadiennes, ce rapport propose également, à l'instar de celui d'Oxfam France<sup>116</sup> et de l'*Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement*<sup>117</sup> :

➤ **RECOMMANDATION #4.** Que chaque IDD canadienne ait l'obligation d'élaborer, d'adopter et de publier d'ici 2025 un plan d'action visant le réalignement de l'ensemble de ses portefeuilles sur l'Accord de Paris (neutralité carbone d'ici 2050) et détaillant de manière précise les moyens d'y arriver, ainsi que les cibles quinquennales intermédiaires à atteindre pour ce faire.

4a. Que l'exposition de ces portefeuilles de crédit et d'investissement au secteur des énergies fossiles à l'échelle mondiale soit, au-delà de seuils relatifs à déterminer – e.g. 1 % de la valeur des actifs de crédit, et/ou 1 % de la valeur des portefeuilles de valeurs mobilières – et à compter de 2025, formellement interdite.

4b. Que cette interdiction s'accompagne, d'ici et au-delà de 2025, d'obligations de désinvestissement progressif et à défaut, de pénalités financières. Qu'elle s'accompagne également d'une interdiction formelle, à compter de 2025, de tout *nouveau* financement de projets d'extraction/exploitation, de transformation/raffinage et de transport d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz).

4c. Que, dans le cadre de ce plan d'action et de ces nouvelles obligations, chaque IDD s'engage, sur une base volontaire d'ici 2030 et sur une base obligatoire à compter de 2030, à exclure tout *nouveau* financement aux entreprises ne divulguant pas leurs émissions de niveaux 1, 2 et 3, et/ou dont les émissions sont incompatibles avec l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

Pour qu'une véritable transition écologique des activités de financement des IDD canadiennes soit assurée, les autorités doivent non seulement intervenir en amont, en contraignant ces dernières à identifier, à divulguer et à réduire les risques climatiques ainsi que les émissions liées à ces activités, mais elles doivent également agir en aval, c'est-à-dire au niveau de la définition et de l'encadrement de ce qui relève précisément de la « finance durable ». Malheureusement, ce rapport a souligné que certaines des pratiques et certains des produits que les institutions financières présentent encore comme relevant de la finance durable – obligations de « transition », capture du carbone, fonds ESG, etc. – permettent le maintien, voire l'accroissement d'activités à haute-intensité carbone, ou alors ne demeurent que très imparfaitement alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris. C'est pourquoi ce rapport recommande :

➤ **RECOMMANDATION #5.** Que le Canada et/ou le Québec se dotent, *à l'instar de l'Union européenne*, d'une « taxonomie verte » permettant l'établissement, d'ici 2025 et sur la base de critères techniques harmonisés à l'échelle canadienne/québécoise, d'une classification des secteurs industriels, des activités économiques et des produits (y compris financiers) considérés « durables » et/ou « responsables » aux plans environnemental et climatique.

5a. Que cette taxonomie verte canadienne/québécoise, à l'instar de l'européenne et contrairement à la première version de la « *taxonomie de transition* » canadienne développée en 2021 par le CSA Group<sup>118</sup>, stipule que « les activités transitoires sont les activités pour lesquelles il n'existe pas d'alternative bas-carbone économiquement ou technologiquement viable, et peuvent être considérées comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique lorsque ces activités :

- i) présentent des niveaux d'émissions de GES qui correspondent aux meilleures performances du secteur ou de l'industrie;
- ii) n'entravent pas le développement ni le déploiement de solutions de remplacement sobres en carbone;
- iii) n'entraînent pas un verrouillage des actifs à forte intensité de carbone, compte tenu de la durée de vie économique de ces actifs »<sup>119</sup>.

**5b.** Que sur la base des définitions élaborées dans le cadre de cette taxonomie, y compris et en particulier en ce qui concerne les « activités transitoires », les IDD canadiennes soient légalement tenues de démontrer le caractère durable de leurs financements de « transition » et/ou « verts ».

**5c.** Que les labels « ESG », « durable », « responsable », « vert », « de transition » et autres équivalents ne puissent, légalement et rétroactivement, être associés qu'à des activités et à des produits financiers (prêts, obligations, investissements, fonds communs, FNB, etc.) :

- iv) répondant aux critères établis par la taxonomie canadienne/québécoise;
- v) excluant totalement le secteur des énergies fossiles dès 2023;
- vi) alignés, en accord avec notre recommandation #4, sur les objectifs de l'Accord de Paris.

**5d.** Qu'afin d'accélérer le virage de la finance durable, les autorités canadiennes/québécoises dressent, d'ici 2025, la liste complète des produits financiers et des fonds des IDD respectant ces taxonomie et conditions de labellisation, puis que des incitatifs fiscaux soient offerts aux épargnants qui choisissent d'y investir une partie de leurs avoirs.

Il est par ailleurs, essentiel de souligner le fait que les gouvernements fédéral et provinciaux eux-mêmes persistent à financer massivement le secteur canadien des énergies fossiles, par le biais de subventions, de prêts et d'investissements, de crédits fiscaux et/ou de réduction des redevances. Pour ne s'en tenir qu'à la période récente, un rapport publié en février 2022 montre par exemple que pour les années fiscales 2020-2021 et 2021-2022 (au 31 décembre 2021), les gouvernements provinciaux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador ont octroyé à l'industrie des énergies fossiles l'équivalent de plus de 4 milliards \$CAN en financements divers<sup>120</sup>.

Le Québec n'est d'ailleurs pas en reste à cet égard : la Caisse de dépôt et placement s'est engagée à un désinvestissement complet des secteurs du pétrole et du gaz d'ici la fin-2022 mais y détenait encore, au début-2021, plus de 4 milliards \$CAN en actifs boursiers (en plus de ses actifs privés dans le gaz naturel via Énergir)<sup>121</sup>. En 2020, pour sa part, le gouvernement fédéral canadien et ses sociétés de la Couronne (notamment Exportation et développement Canada) ont octroyé pas moins de 18 milliards \$CAN aux secteurs du pétrole et du gaz<sup>122</sup>, solidifiant la place du Canada au sommet du palmarès des pays du G20 finançant le plus massivement les énergies fossiles<sup>123</sup>.

Les pouvoirs publics canadiens, bref, doivent redoubler d'ambition. Pour faire preuve d'exemplarité, ils ne peuvent continuer de soutenir l'industrie des énergies fossiles aussi lourdement. Ainsi, par souci de cohérence et par devoir d'exemplarité, ce rapport recommande :

- **RECOMMANDATION #6.** Que les gouvernements fédéral et provinciaux canadiens, ainsi que leurs sociétés de la Couronne et autres sociétés d'État financières, se désengagent totalement du secteur des énergies fossiles d'ici 2025.

**6a.** Que, dès 2023, les gouvernements fédéral et provinciaux canadiens, ainsi que leurs sociétés de la Couronne et autres sociétés d'État financières, excluent tout *nouveau* financement, de tout type, au secteur des énergies fossiles.

# ANNEXE 1.

## CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Ce rapport a eu recours à trois grandes approches méthodologiques, puisant à la fois à des sources secondaires et primaires. D'abord, une revue exhaustive du corpus documentaire récent concernant les responsabilités environnementales du secteur financier, à l'échelle mondiale comme au niveau des IDD canadiennes en particulier, a été réalisée. Les principales coalitions et initiatives internationales ou canadiennes en matière de compilation, de divulgation et de réduction des émissions de GES financées ont ainsi pu être recensées.

Des bases de comparaison ont été établies en consultant nombre d'études portant sur le financement du secteur des énergies fossiles, puis sur les engagements, activités, portefeuilles et empreintes carbone des banques et autres gestionnaires de fonds, à l'international comme au Canada. Toutes ces sources secondaires sont dûment identifiées aux annexes 4 et 5.

Dans un deuxième temps, le rapport a utilisé les sources primaires que représentent, pour chacune des IDD canadiennes, les rapports annuels, états financiers, documents de responsabilité ou de stratégie environnementale, et autres rapports au *Carbon Disclosure Project*, aux *Principles for Responsible Banking/Investment*, ou au *Task Force for Climate-related Financial Disclosures*. Cela a permis de compiler, pour 2020, les actifs totaux, les dépôts totaux, la composition des portefeuilles de crédit et d'investissement, l'exposition aux secteurs des énergies fossiles et aux risques de crédit afférents, puis les émissions opérationnelles de chaque IDD.

Des sources gouvernementales ont été consultées afin d'identifier certains indicateurs pertinents, tels que l'empreinte et l'intensité carbone des principaux secteurs industriels québécois ou canadiens, de même que celles du Québec et du Canada dans leur ensemble. Toutes ces sources sont dûment identifiées également aux annexes 4 et 5.

Enfin et surtout, l'analyse a été fondée sur les données brutes fournies par *Carbon4 Finance*, compilant pour chacune des IDD les émissions (niveaux 1, 2 et 3) des entreprises, des administrations publiques, des immobilisations et des individus financés par les portefeuilles d'actifs. Les compilations de *Carbon4 Finance* ont été effectuées grâce à la méthodologie *Carbon Impact Analytics* (CIA), élaborée en partenariat avec la société de gestion en finance responsable *Mirova* (filiale de Natixis)<sup>124</sup>. Tel que précisé précédemment, la méthodologie CIA a permis d'analyser l'équivalent de 82 % des actifs totaux rapportés au bilan de nos huit IDD, à l'exclusion de seulement quelques catégories d'actifs.

*Carbon4 Finance* a ainsi compilé, pour chaque IDD, les émissions financées et économisées par les prêts aux particuliers, aux entreprises et au secteur public, les hypothèques résidentielles et commerciales, les portefeuilles immobiliers, les investissements en équité au sein d'entreprises publiques et privées, ainsi que les obligations corporatives, gouvernementales et souveraines. Ci-dessous se trouve la note résumant les méthodologies de calcul utilisées dans le cadre des CIA. Cette note a été fournie en parallèle de la compilation des émissions financées. Le tableau qui suit est la propriété intellectuelle exclusive de Carbon4 Finance :

## Description de la méthodologie de calcul [des émissions financées]<sup>125</sup>

Poste	Méthodologie
<b>1. Crédits aux entreprises</b>	<p>Le découpage sectoriel des prêts consentis (découpage réalisé à partir de la classification <i>GICS – Global Industry Classification Standard</i><sup>126</sup> puis adapté au <i>reporting Pillar III</i> des banques<sup>127</sup>) permet d’appliquer des ratios sectoriels issus de la base de données CIA.</p>
<b>2. Crédits au secteur public</b>	<p>La répartition géographique des clients permet de calculer des émissions induites via des ratios d’émissions de GES par million [de dollars canadiens] de dette publique.</p>
<b>3. Crédits aux particuliers</b>	<p>a) Crédit court terme automobile : à partir de la moyenne d’intensité carbone des véhicules de la zone géographique où est positionnée l’institution financière (chiffre d’affaires)</p> <p>b) Crédit court terme consommation : calcul des émissions est réalisé à partir de l’intensité carbone du PIB par zone géographique</p> <p>c) Crédit long terme [hypothécaire résidentiel] : Estimation à partir des prix d’achat moyens par pays et de l’intensité de l’immobilier résidentiel en fonction du pays.</p>
<b>4. Investissements en entreprise [actions/ obligations]</b>	<p>Découpage sectoriel (découpage réalisé à partir de la classification <i>GICS – Global Industry Classification Standard</i> puis adapté au <i>reporting Pillar III</i> des banques) permet d’appliquer des ratios sectoriels issus de la base de données CIA.</p>
<b>5. Investissements souverains [obligations gouvernementales/souveraines]</b>	<p>La répartition géographique des clients permet de calculer des émissions induites via des ratios d’émissions de GES par million [de dollars canadiens] de dette publique.</p>
<b>6. Actifs immobiliers</b>	<p>Le calcul dépend de la répartition géographique des actifs : si l’établissement bancaire ne précise pas la surface gérée par pays, une moyenne du prix d’achat des bâtiments par zone géographique permet d’avoir une approximation de cette surface. Le ratio carbone utilisé est celui de l’immobilier tertiaire.</p>

Par ailleurs, la plupart des autres méthodologies de comptabilisation des émissions financées actuellement disponibles appliquent aux portefeuilles analysés des ratios d'émissions sectoriels agrégés et préétablis, utilisant donc une approche *déductive* (« top-down »)<sup>128</sup>. La méthodologie CIA, en revanche, utilise une approche plus fine, mesurant de manière *inductive* (« bottom-up ») les émissions directes (niveaux 1 et 2) et indirectes (niveau 3) de plus de 3000 *entreprises* actives dans plus de cinquante sous-secteurs – sur la base du *Global Industry Classification Standard*<sup>129</sup> développé par MSCI – et ne déterminant qu'à partir de ces mesures les ratios sectoriels utilisés aux fins de la compilation des émissions financées.

Ainsi, la méthodologie CIA permet une estimation plus précise des émissions financées, les ratios sectoriels issus de cette approche *inductive* étant utilisés pour tous les principaux créneaux auxquels les portefeuilles de chacune de nos IDD sont exposés, y compris les plus intensifs en carbone (charbon, pétrole et gaz, automobile et transport, construction et bâtiments, infrastructures, produits chimiques, métallurgie, approvisionnement énergétique, etc.). Les seuls secteurs pour lesquels une approche « simplifiée » (*déductive*) est appliquée sont ceux des loisirs et de l'hébergement, des biens de consommation, du textile, du commerce de détail, des services (y compris financiers), du pharmaceutique et du tabac<sup>130</sup>.

Il est aussi essentiel de préciser trois choses. D'abord, la méthodologie CIA corrige en bonne partie le phénomène du « double comptage ». Puisque cette méthodologie comptabilise les émissions de niveau 3 des entreprises qui comprennent, notamment, les émissions générées par l'utilisation *en aval* des produits, il peut arriver que celles-ci soient comptabilisées à nouveau sous la forme d'émissions de niveau 1, 2 ou 3 d'autres entreprises présentes sur la même chaîne de valeur.

Par exemple, les émissions de niveau 3 de *Suncor* peuvent être comptabilisées en double sous la forme d'émissions de niveaux 1 ou 2 générées par la *consommation*, par d'autres entreprises, du carburant produit par la pétrolière albertaine. Afin d'éliminer les surestimations comptables engendrées par ces dédoublements, les émissions totales composant les ratios sectoriels établis inductivement à l'aide de la méthodologie CIA sont préalablement divisées par un facteur de 3. Des formules compensatoires du même genre sont également appliquées afin de corriger d'autres types de dédoublements<sup>131</sup>.

Deuxièmement, puisque les compilations effectuées par Carbon4 Finance excluent les services de souscription (*underwriting*), qui ne font pas partie des données financières divulguées par les IDD, le présent rapport *sous-estime* les émissions réellement financées par ces dernières. Il a été établi dans ce rapport que les grandes IDD canadiennes agissent de façon régulière à titre de souscripteurs au bénéfice des entreprises pétrolières et gazières, tant au Canada qu'à l'international. Il est donc raisonnable de penser que le total des émissions financées par chacune de ces IDD est même, tel que présenté ici, *largement* sous-estimé.

Enfin, puisque les institutions de dépôt canadiennes ne sont pas légalement tenues de divulguer la répartition sectorielle de leur portefeuille de valeurs mobilières (investissements), aucune ne le fait. Par conséquent, Carbon4 Finance y applique une répartition par défaut afin d'en estimer les émissions financées. C'est pour cette raison que, contrairement aux portefeuilles de crédit aux entreprises, dont la ventilation sectorielle précise est connue pour chacune des IDD, le présent rapport ne décrit pas en détail les émissions financées par leur portefeuille d'investissements (actions, obligations, immobilisations).

\* Pour en savoir plus sur la méthodologie *Carbon Impact Analytics* (Carbon4 Finance) :

**LA MÉTHODOLOGIE CIA COMPLÈTE ET À JOUR EST DISPONIBLE ICI :**

<https://www.carbon4finance.com/our-latest-carbon-impact-analytics-methodological-guide2>

**DES VERSIONS COURTES/ABRÉGÉES DE LA MÉTHODOLOGIE CIA SONT DISPONIBLES ICI :**

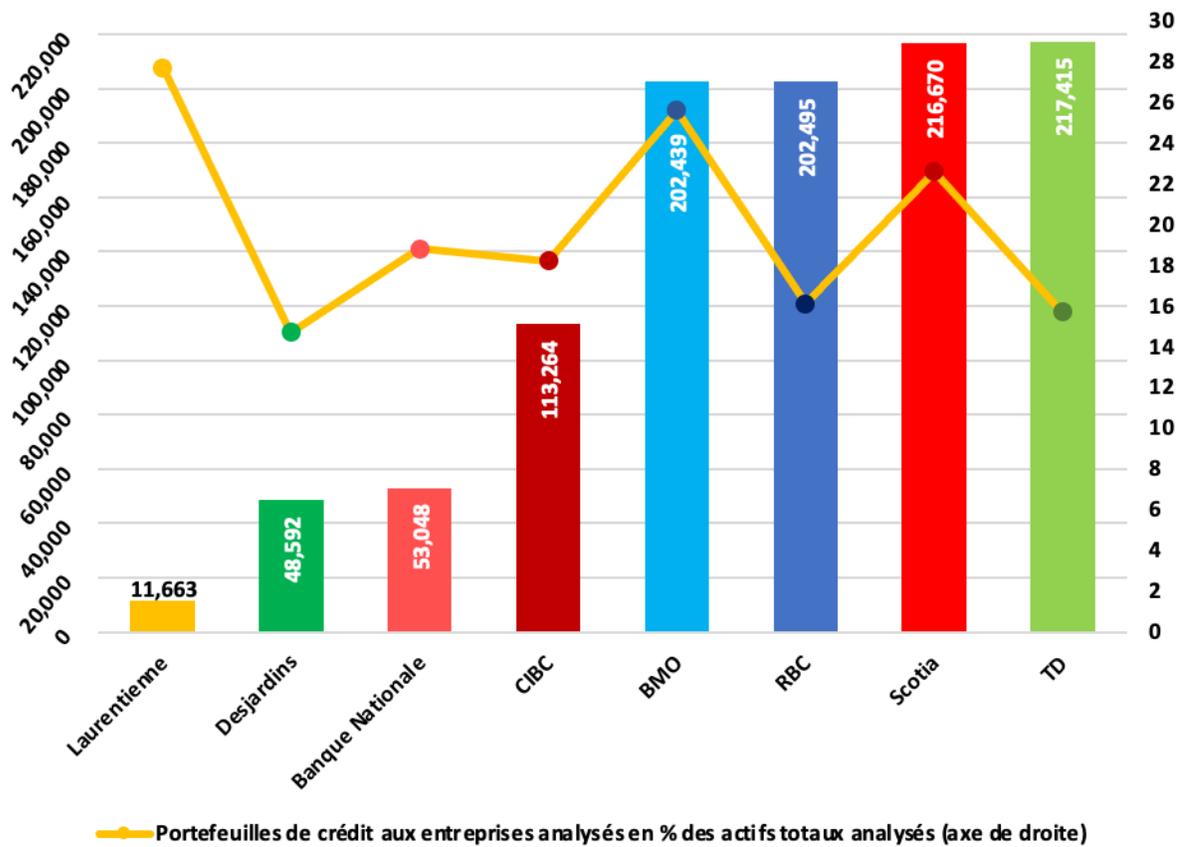
[https://strapipreprod.s3.eu-west-3.amazonaws.com/C4\\_F\\_Carbon\\_Impact\\_Analytics\\_short.pdf](https://strapipreprod.s3.eu-west-3.amazonaws.com/C4_F_Carbon_Impact_Analytics_short.pdf)

[https://www.carbone4.com/wp-content/uploads/2019/09/CarbonImpactAnalytics\\_November18.pdf](https://www.carbone4.com/wp-content/uploads/2019/09/CarbonImpactAnalytics_November18.pdf)

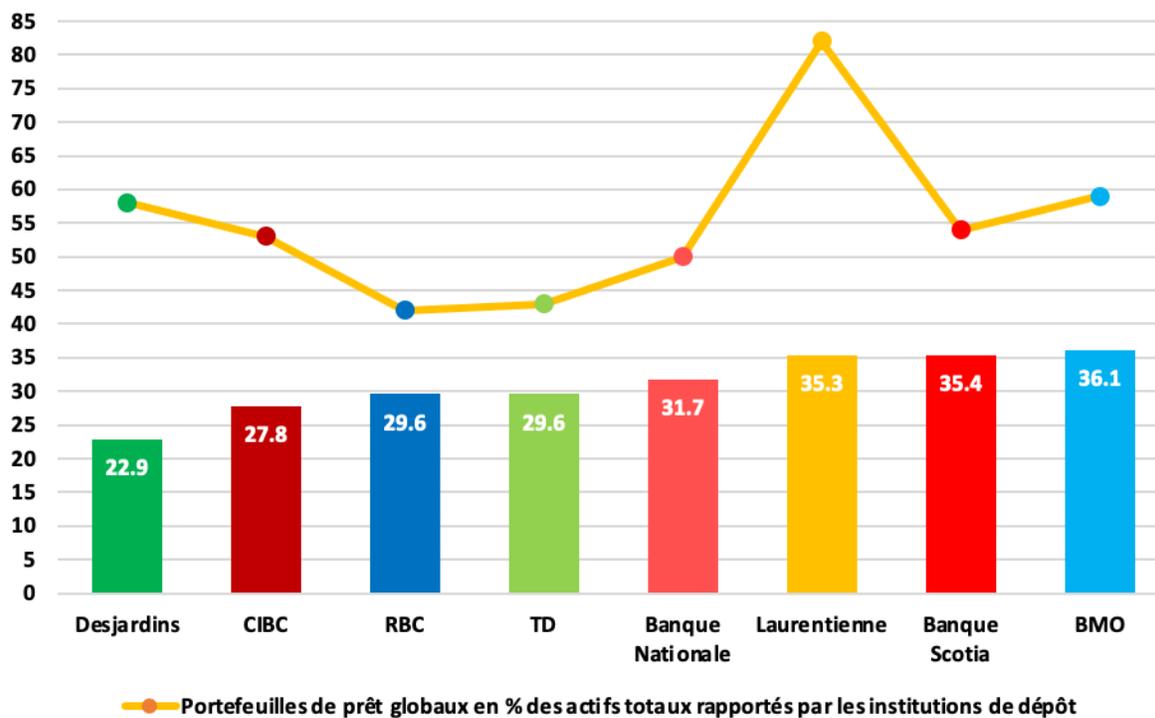
<https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/10/Methodologie-complete-Carbon4Finance.pdf>

# ANNEXE 2. COMPILATIONS STATISTIQUES SUPPLÉMENTAIRES

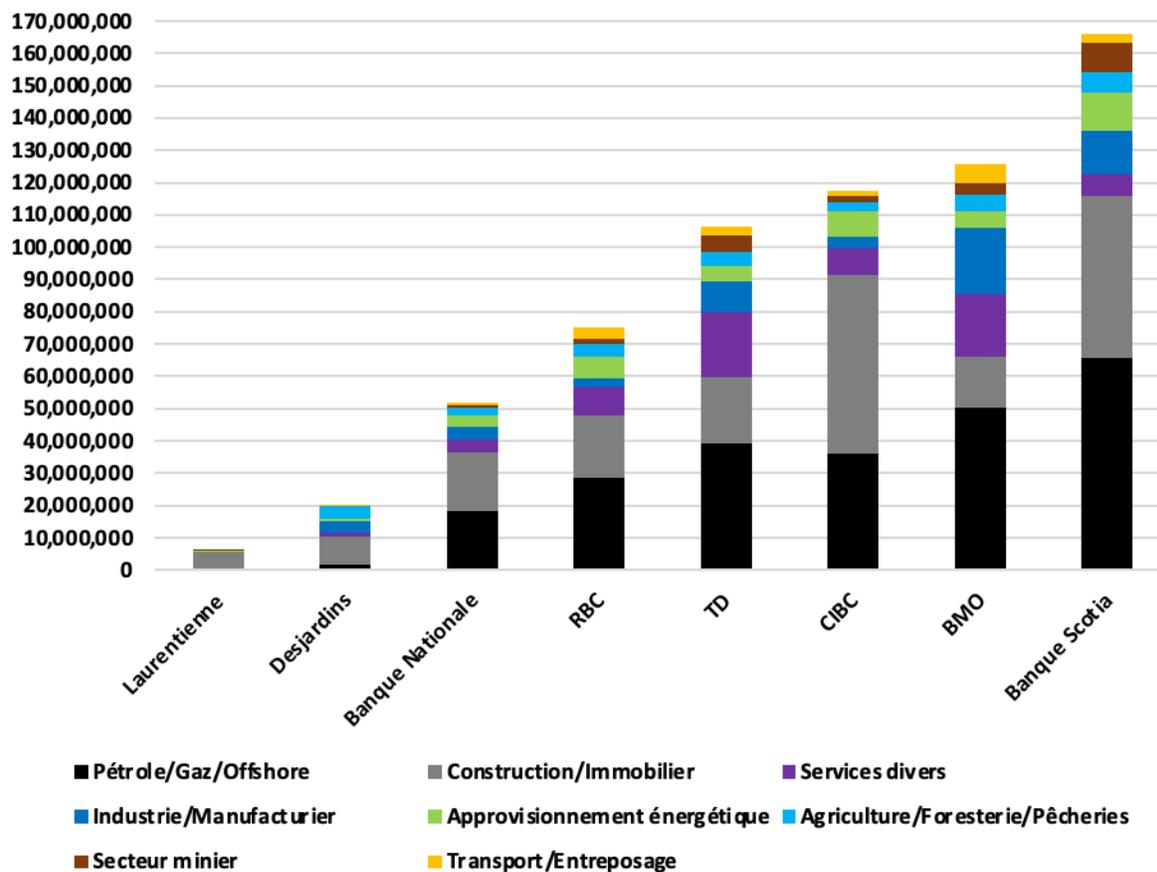
Portefeuilles de crédits aux entreprises analysés, par institution de dépôt, 2020 (millions \$CAN)<sup>132</sup>



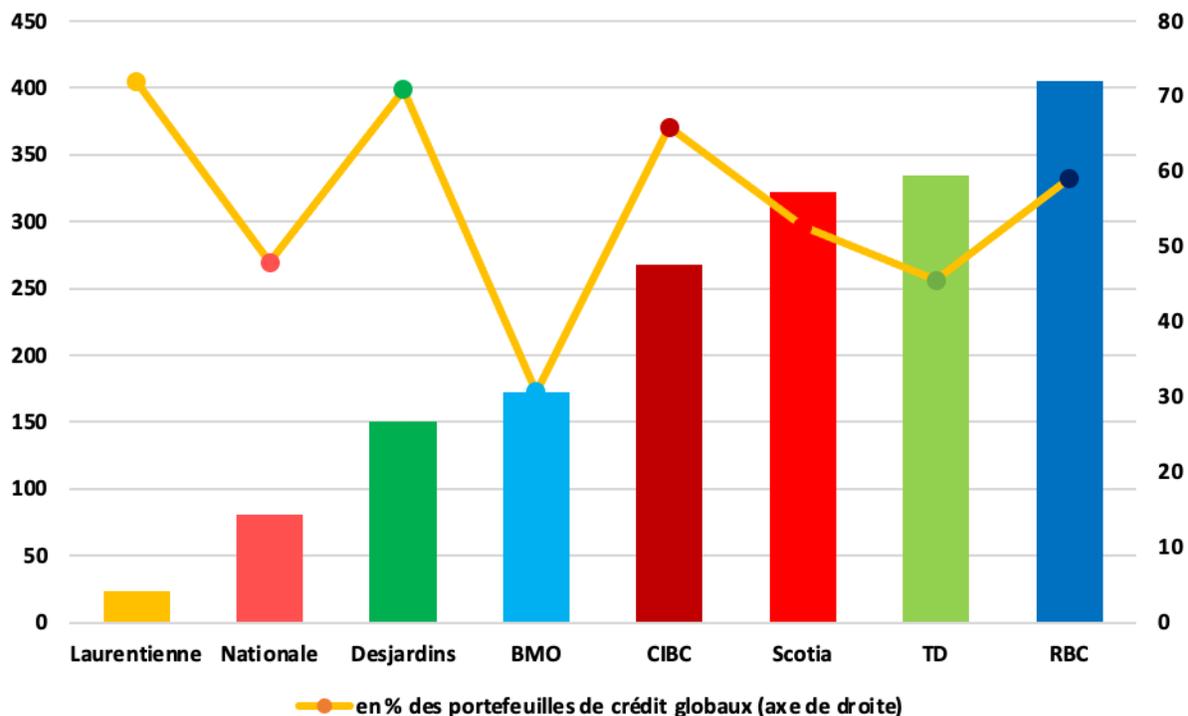
## Portefeuilles de crédit aux entreprises analysés en % des portefeuilles de crédit globaux des institutions de dépôt (2020)<sup>133</sup>



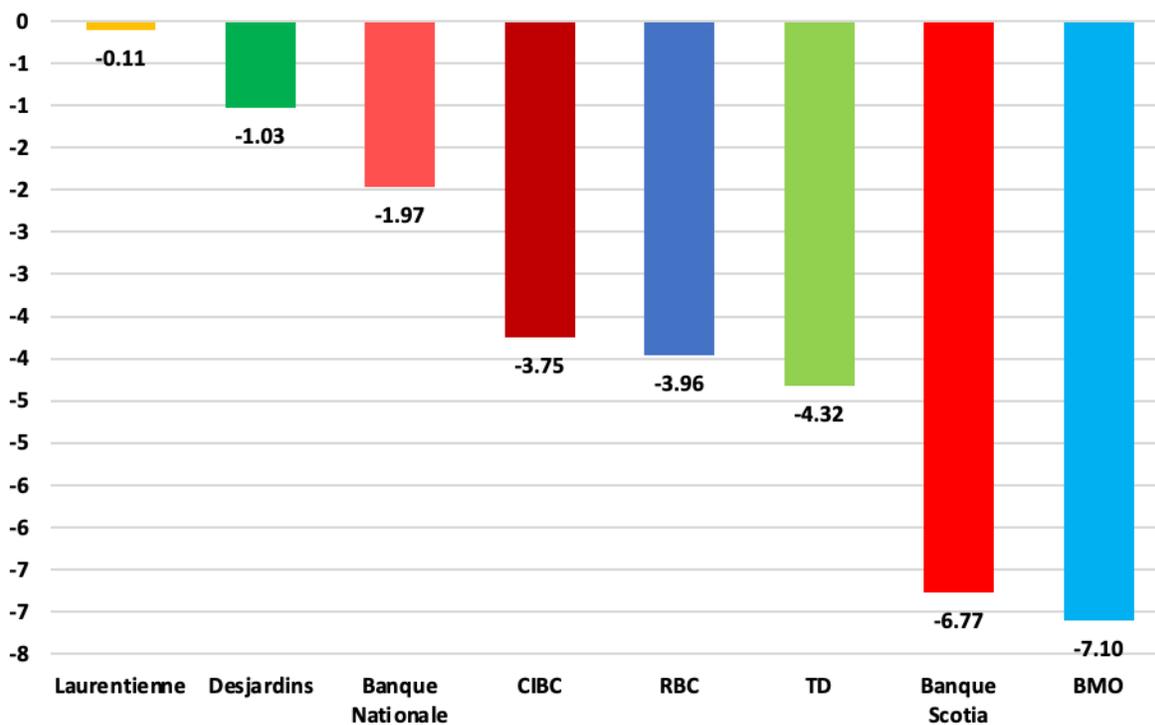
Principaux postes d'émissions financées des portefeuilles de crédit aux entreprises, par institution de dépôt, 2020 (tonnes eq. CO<sub>2</sub>)<sup>134</sup>



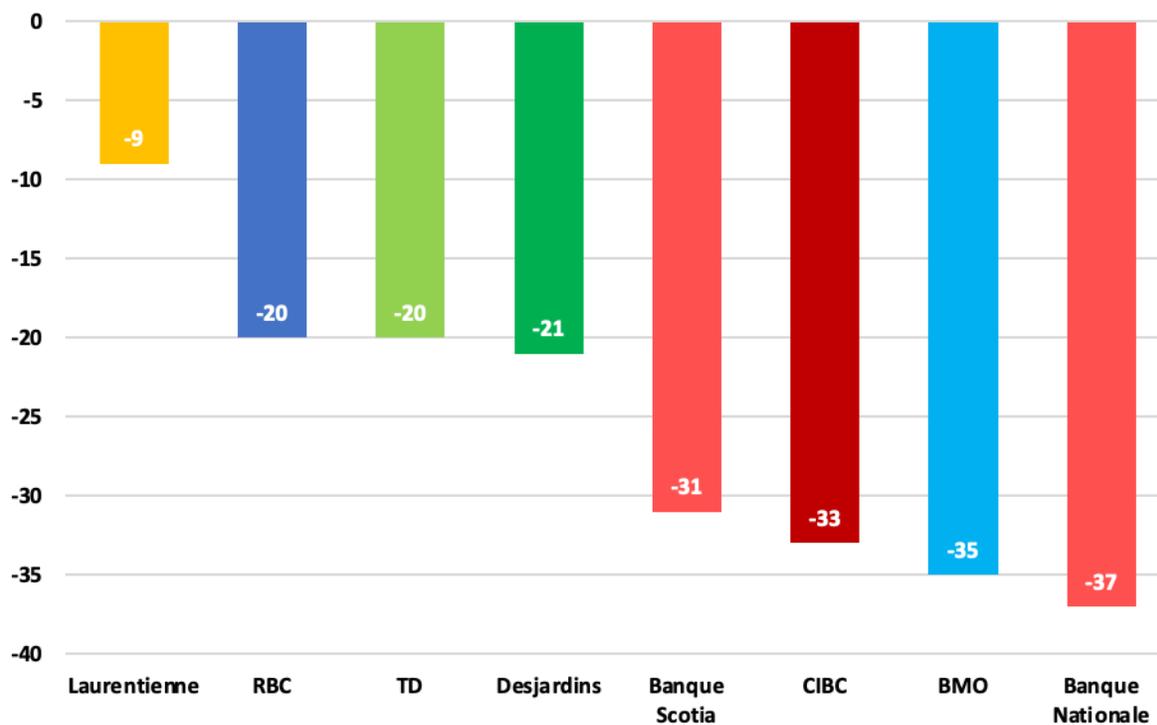
Encours des crédits hypothécaires et des crédits aux secteurs immobilier et de la construction immobilière/non-immobilière, par institution de dépôt, 2020 (milliards \$CAN)<sup>135</sup>



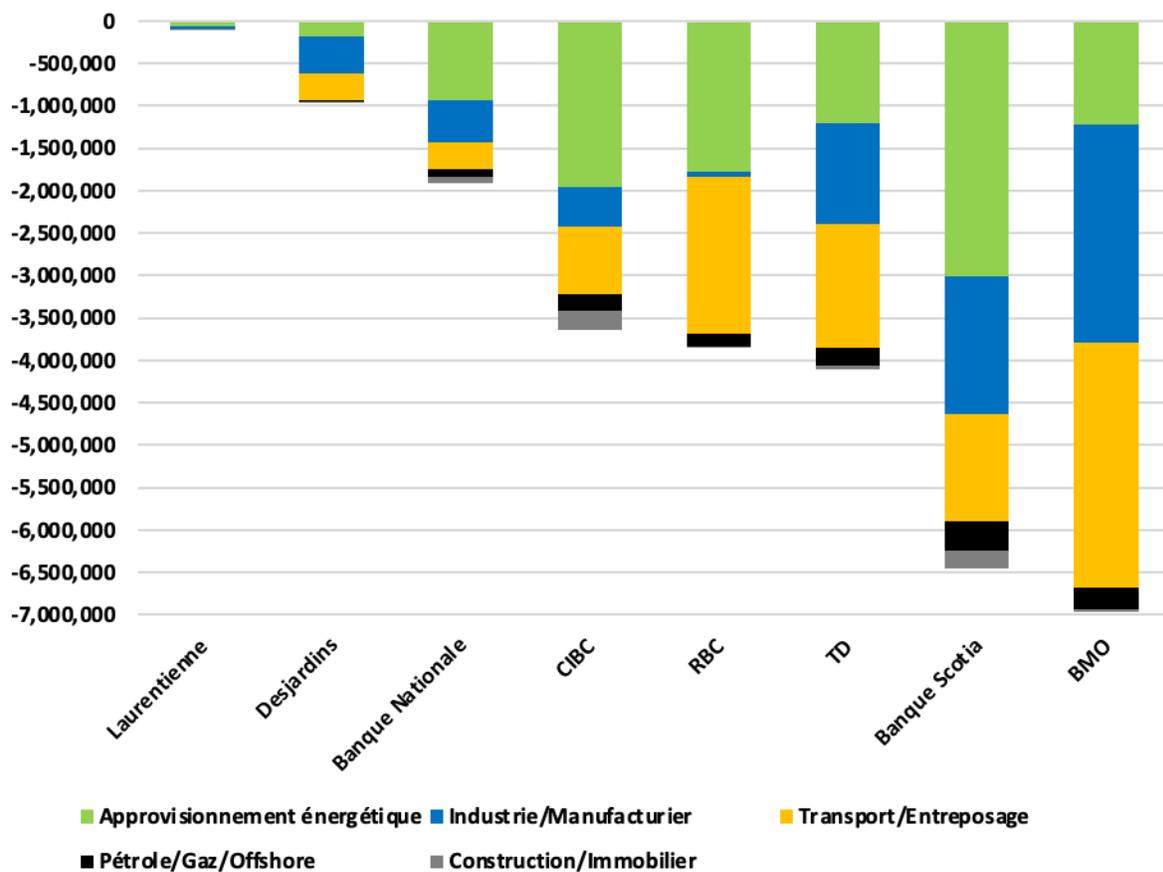
Émissions économisées totales liées aux portefeuilles de crédit aux entreprises, par institution de dépôt (millions de tonnes eq. CO<sub>2</sub>)<sup>136</sup>



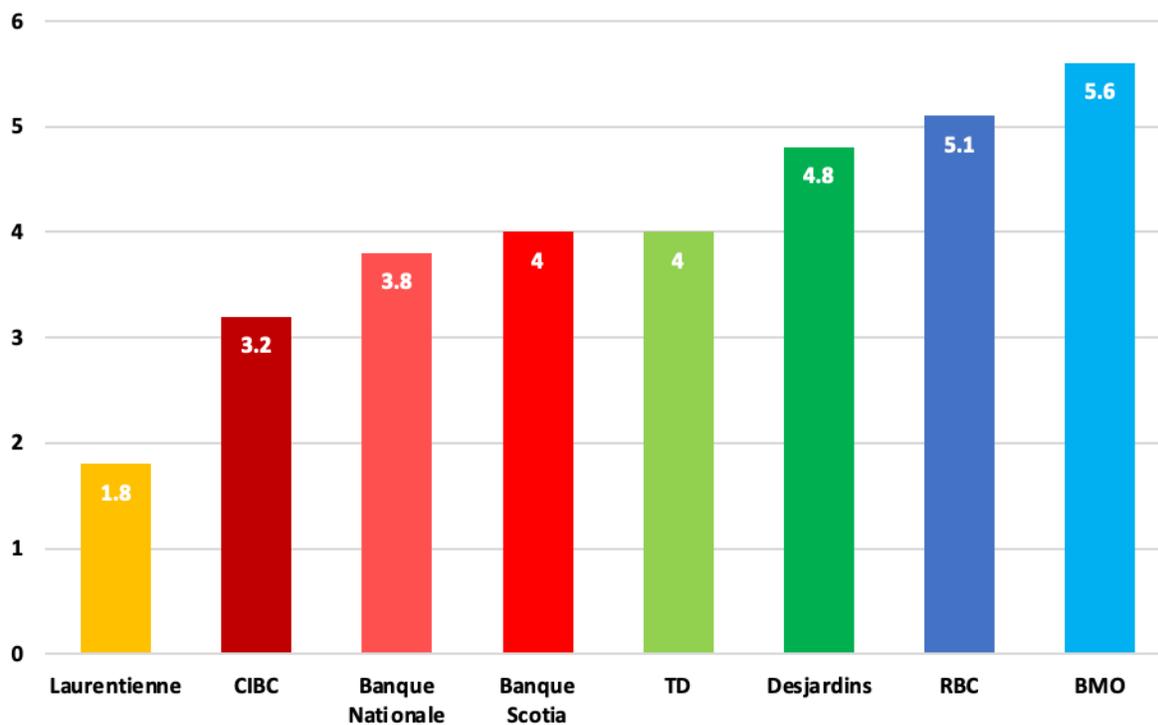
Intensité d'émissions économisées des portefeuilles de crédit aux entreprises, par institution de dépôt (tonnes eq. CO<sub>2</sub> / million \$CAN)<sup>137</sup>



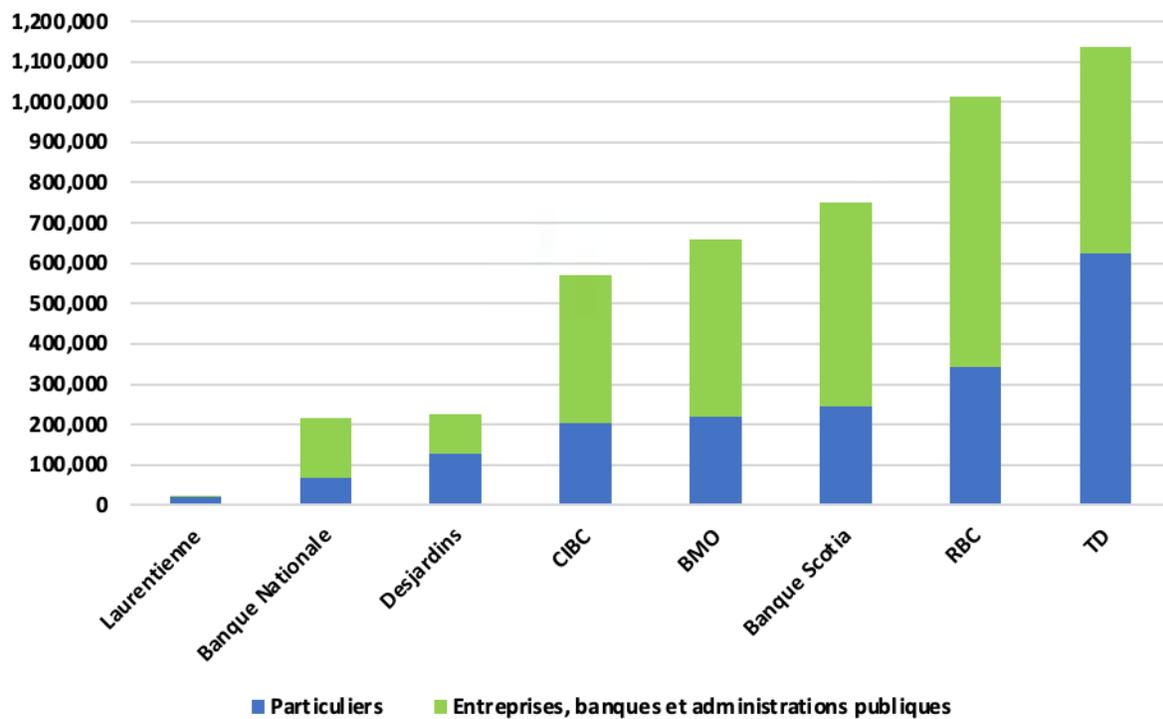
Principaux postes d'émissions économisées des portefeuilles de crédit aux entreprises, par institution de dépôt, 2020 (tonnes eq. CO<sub>2</sub>)<sup>138</sup>



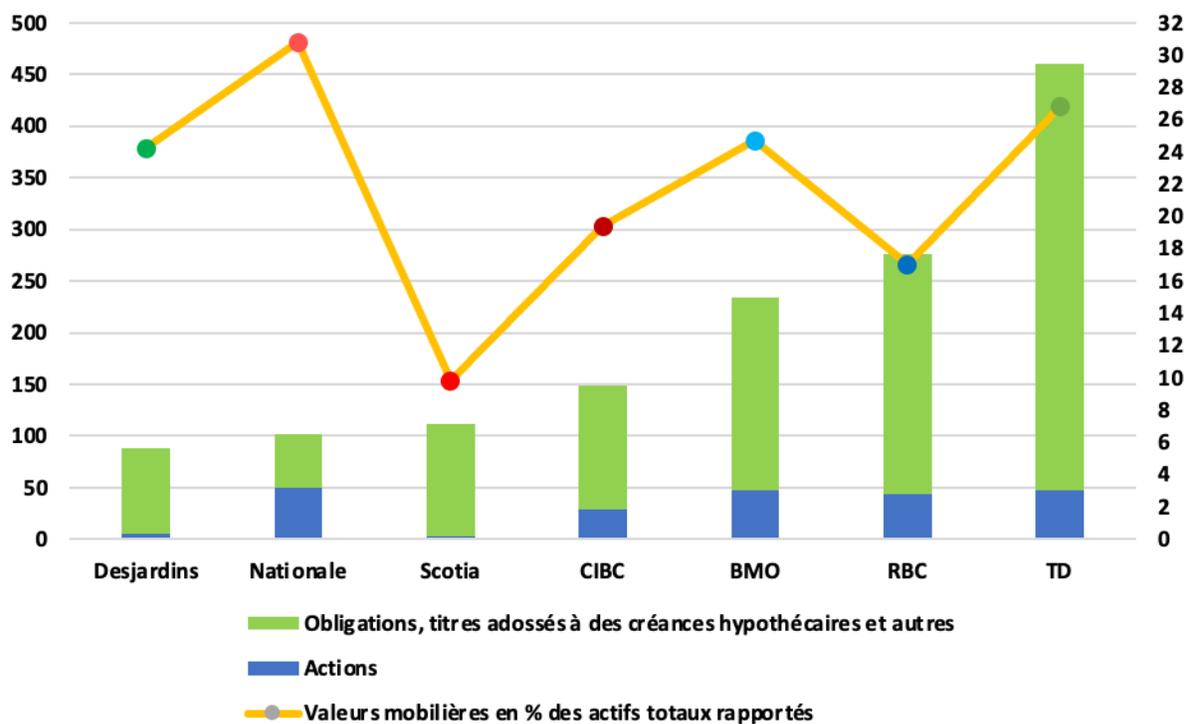
Ratio d'impact carbone (émissions économisées totales/émissions financées totales) des portefeuilles de crédit aux entreprises, par institution de dépôt, 2020 (%)<sup>139</sup>



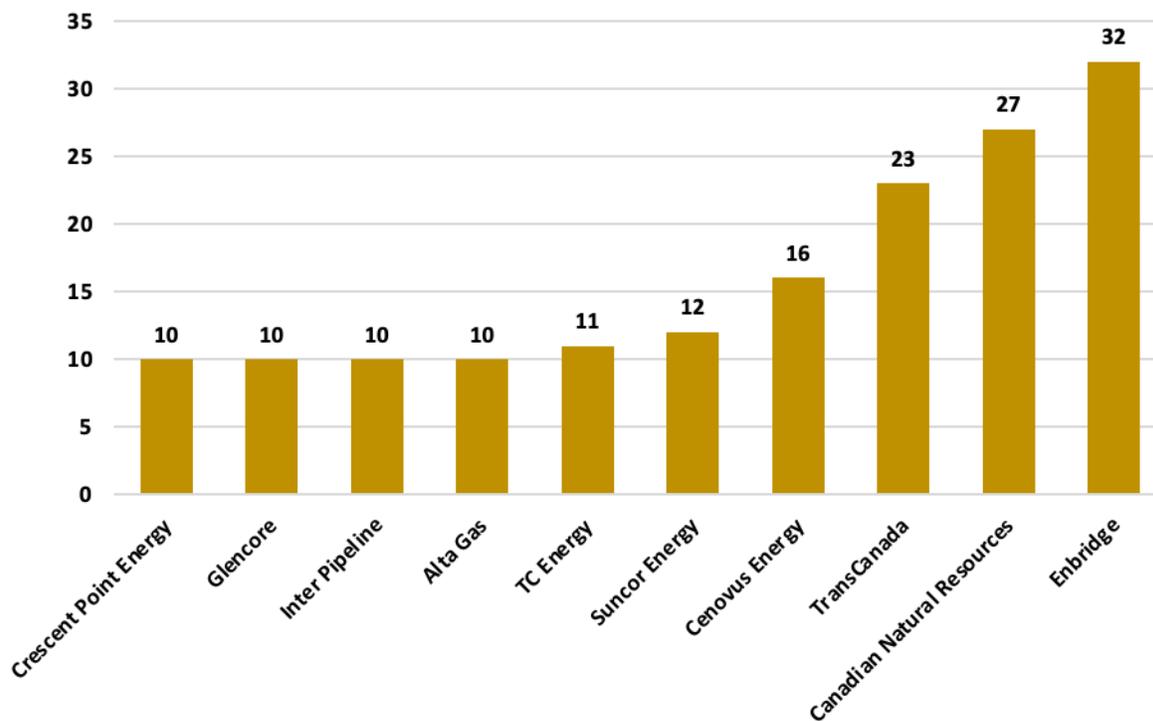
## Total des dépôts par institution, 2020 (millions \$CAN)<sup>140</sup>



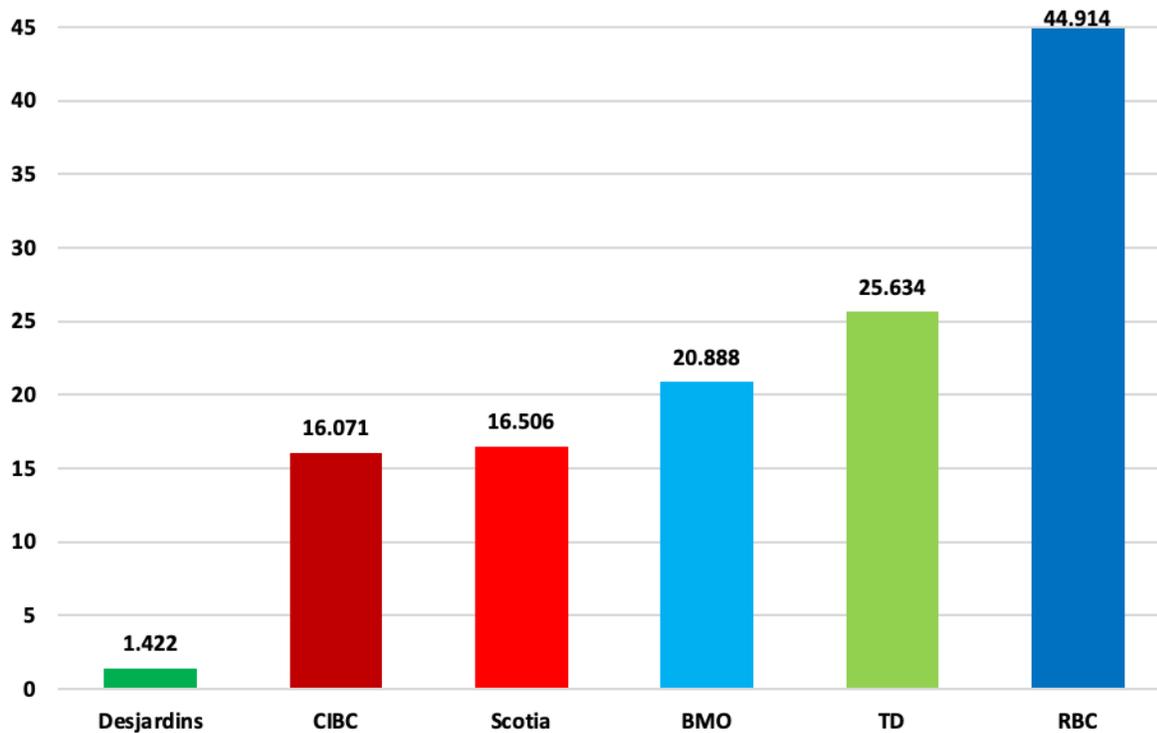
## Portefeuilles globaux de valeurs mobilières par institution de dépôt, 2020 (milliards \$CAN)<sup>141</sup>



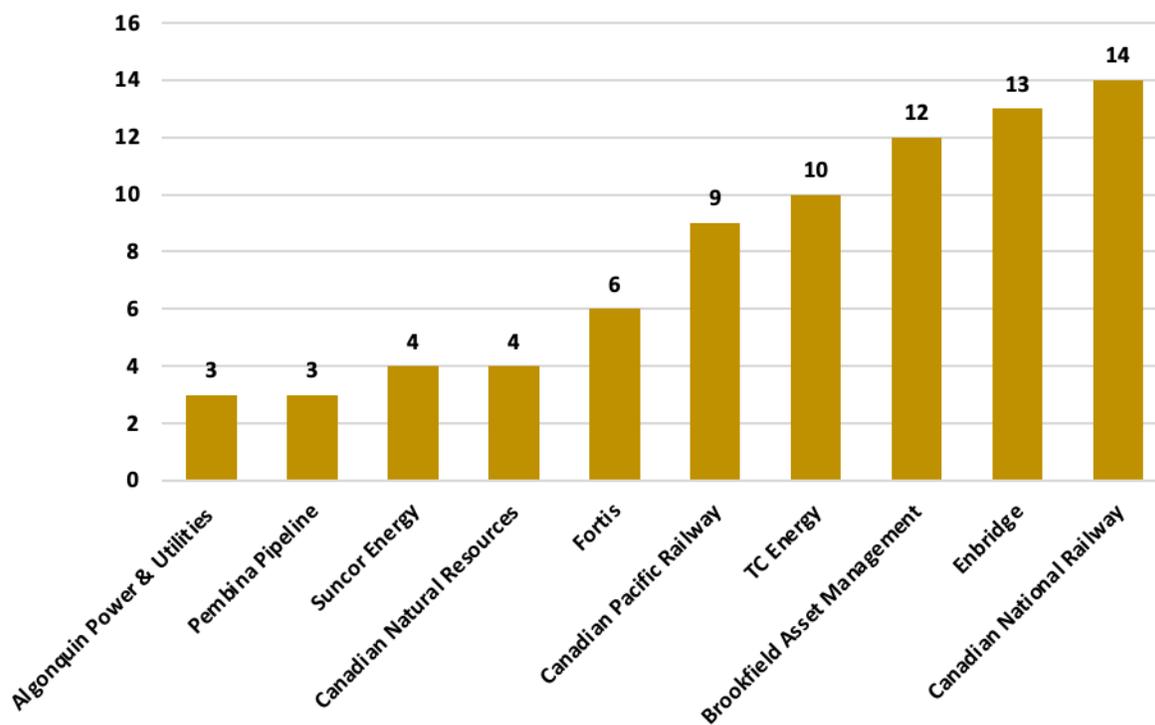
Top-10 des entreprises du secteur des énergies fossiles selon l'ampleur du crédit bancaire (prêts et souscriptions) reçu des institutions de dépôt canadiennes, 2016-2020 (milliards \$CAN)<sup>142</sup>



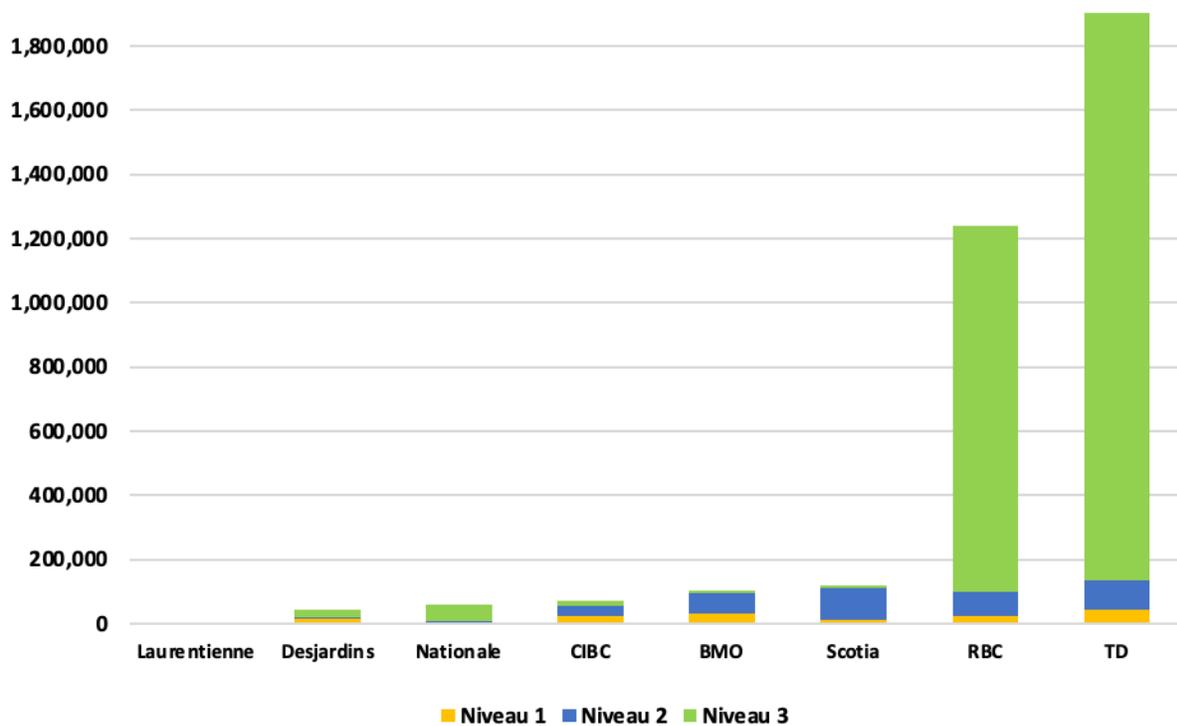
Total des investissements (actions & obligations) des institutions de dépôt canadiennes dans le secteur des énergies fossiles, au 31 décembre 2020 (milliards \$CAN)<sup>143</sup>



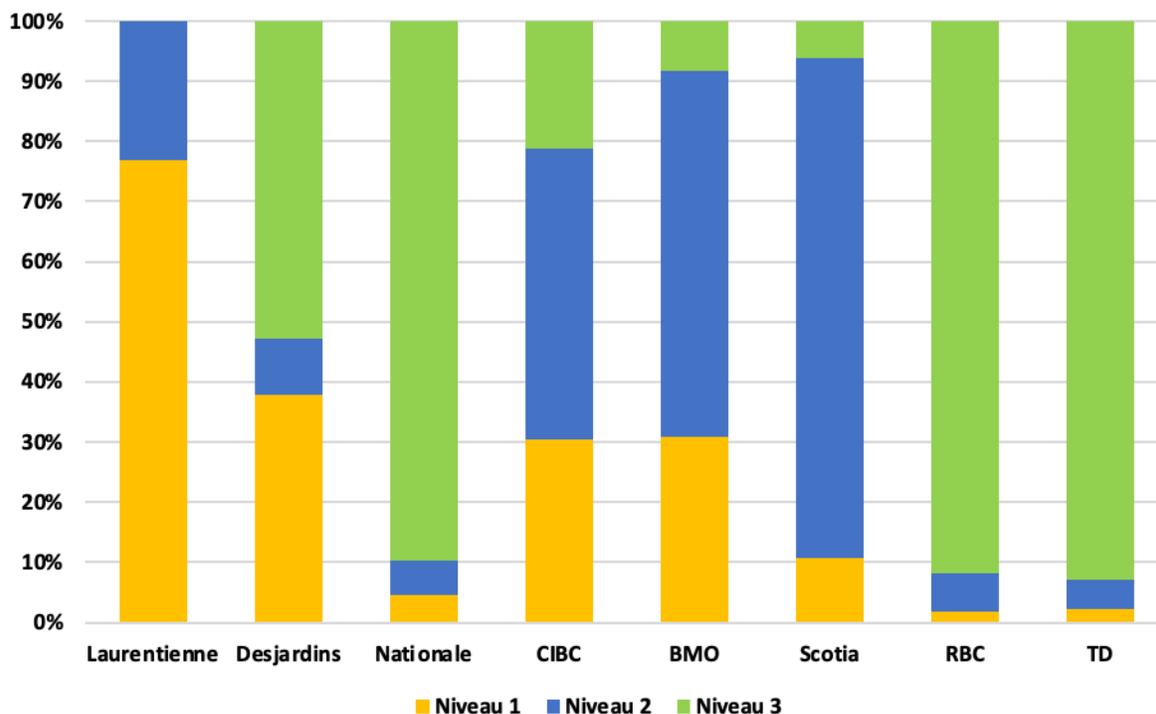
Top-10 des entreprises du secteur des énergies fossiles selon l'ampleur des investissements (actions et obligations) reçus des institutions de dépôt canadiennes, au 31 décembre 2020 (milliards \$CAN)<sup>144</sup>



Émissions opérationnelles des institutions de dépôt canadiennes telles que rapportées dans leur rapport au *Carbon Disclosure Project* (CDP) pour 2020 (tonnes eq. CO<sub>2</sub>)<sup>145</sup>



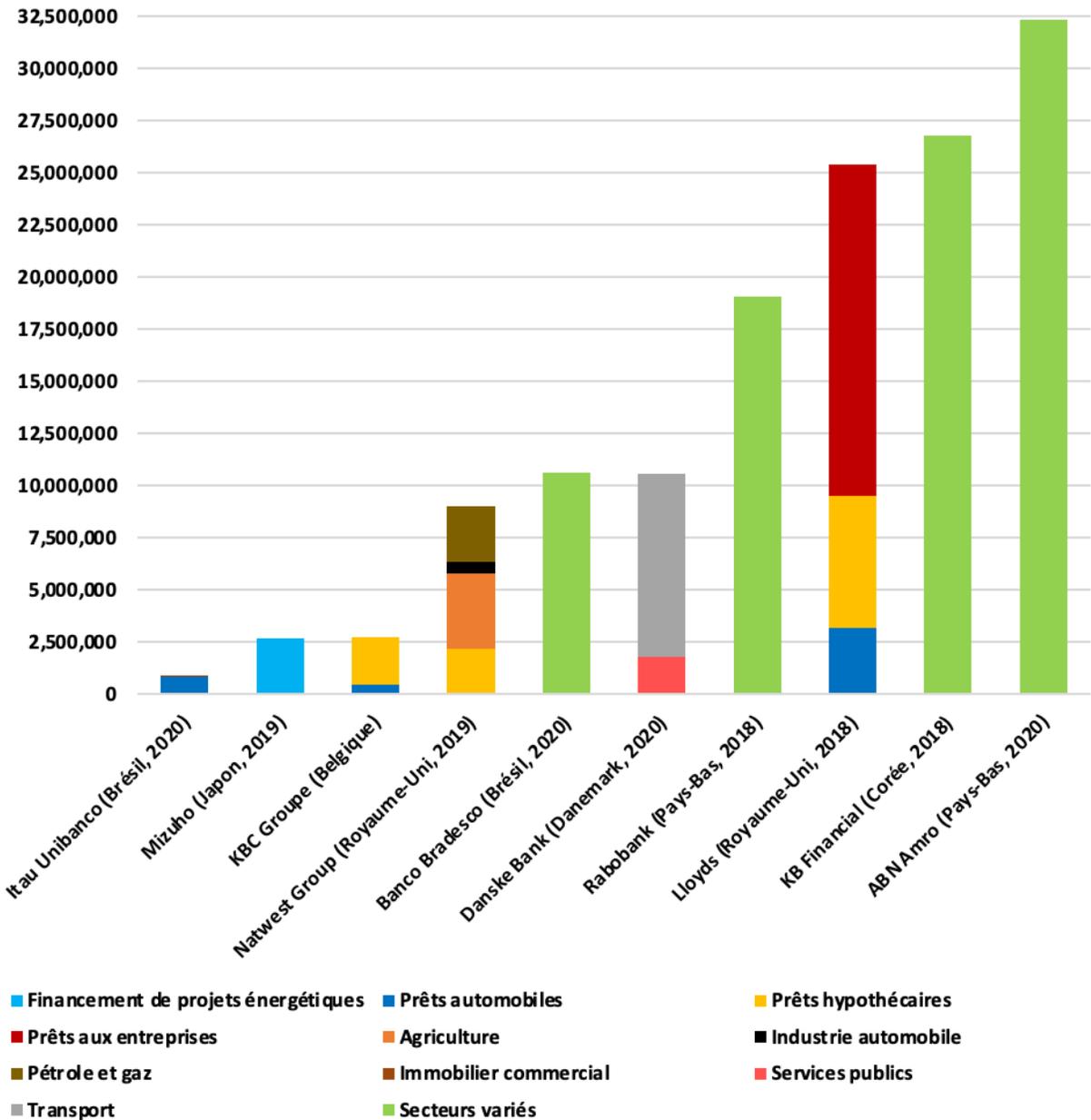
Part (%) des émissions de niveaux 1, 2 et 3 sur les émissions opérationnelles totales des institutions de dépôt canadiennes, telles que rapportées dans leur rapport CDP pour 2020<sup>146</sup>



Émissions opérationnelles vs. Émissions financées (prêts, valeurs mobilières), institutions de dépôt canadiennes, 2020 (tonnes eq. CO<sub>2</sub>)<sup>147</sup>

Institution de dépôt	Émissions opérationnelles de niveaux 1, 2 et 3	Émissions financées : portefeuille de prêts	Émissions financées totales : volets portefeuilles de prêts et de valeurs mobilières
 BANQUE LAURENTIENNE	1 511	6 252 776	11 795 069
 Desjardins	42 631	21 328 014	84 784 308
 BANQUE NATIONALE	58 794	52 129 470	110 145 094
 CIBC	72 641	118 595 499	230 466 788
 BMO	102 736	126 989 445	297 484 021
 Banque Scotia	118 258	170 276 277	355 532 778
 RBC	1 239 044	77 307 526	369 125 352
 TD	1 907 149	108 733 985	447 408 230

Émissions financées totales rapportées par les plus grandes banques et groupes financiers dans le cadre du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF), (tonnes eq. CO<sub>2</sub>)<sup>148</sup>



# ANNEXE 3. RÉFÉRENCES SUPPLÉMENTAIRES PERTINENTES

2° Investing Initiative (2020), *Credit Portfolio Alignment. An application of the PACTA methodology by Katowice Banks in partnership with the 2 Degrees Investing Initiative*, New-York-Paris.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (2016), *Contexte et enjeux de quantification des émissions de gaz à effet de serre pour le secteur financier – Tome 1*, Angers.

Anquetin, Théophile et Laura Duarte (2020), *The oil industry : is it up to the climate challenge?*, Carbon4 Finance, Paris.

Autorités canadiennes en valeurs mobilières (2022), *Avis 81-334 du personnel des ACVM. Information des fonds d'investissement au sujet des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance*, Montréal.

- (2021), *Consultation : Faits nouveaux concernant l'information liée au changement climatique et Avis de consultation des ACVM. Projet de règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques*, Montréal.

Baudino, Patrizia et Jean-Philippe Svoronos (2021), « Stress-testing banks for climate change – a comparison of practices », *Financial Stability Institute*, FSI Insights No. 34, Bâle.

Carbon4 Finance (2021), *Key Strengths of the CIA Methodology*, Paris.

- (2021), *Carbon Impact Analytics*, Paris.
- (2016), *Designing low carbon indices based on Carbon Impact Analytics indicators*, Paris.

Carbone 4 (2020), *Assessing Infrastructure Portfolios' Alignment with the Paris Agreement*, Paris.

- (2019), *Calcul des émissions d'un titre bancaire – Note méthodologique*, Paris.
- (2018), *How to measure the contribution of a portfolio to the energy and climate transition. Methodological guide for investors and asset managers – Version 2*, Paris.

Carbon Disclosure Project (2020), *The Time to Green Finance. CDP Financial Services Disclosure Report 2020*, New-York.

CDP et al. (2020), *Reporting on Enterprise Value : Illustrated with a Prototype Climate-related Financial Disclosure Standard*, New-York.

Carbon Tracker Initiative (2021), *A Tale of Two Share Issues. How Fossil Fuel Equity Offerings Are Losing Investors Billions*, Londres.

Carney, Mark (2020), *Building a Private Finance System for Net Zero. Priorities for Private Finance for COP26*, UK Cop 26 : [https://ukcop26.org/wp-content/uploads/2020/11/COP26-Private-Finance-Hub-Strategy\\_Nov-2020v4.1.pdf](https://ukcop26.org/wp-content/uploads/2020/11/COP26-Private-Finance-Hub-Strategy_Nov-2020v4.1.pdf)

Center for International Climate Research et UN Environment Program – Finance Initiative (2020), *Pathways to Paris. A practical guide to climate transition scenarios for financial professionals*, New-York.

Cleary, Sean et Andrew Hakes (2021), *Assessing Current Canadian Corporate Performance on GHG Emissions, Disclosures, and Target Setting*, Institute for Sustainable Finance, Smith's School of Business, Queen's University, Kingston.

Climate Transparency (2022), *Canada Climate Transparency Report 2021* : <https://www.climate-transparency.org/>

Collard, Sébastien (2022), « Analyse du rendement du Carbone 50 de la CDPQ entre 2011 et 2021 », *Sortons la Caisse du carbone*, Montréal.

Comptables professionnels agréés Canada (2021), *Étude sur l'information relative aux changements climatiques fournie par les sociétés ouvertes canadiennes (2019)*, Toronto

Deumier, Grégoire et al. (2021), *Carbon Impact Analytics – Bilan 2020 du secteur des transports*, Carbon4 Finance, Paris.

Ens, Erik et Craig Johnston (2020), « Scenario Analysis and the Economic and Financial Risks from Climate Change », *Staff Discussion Paper 2020-3*, International Economic Analysis Department, Ottawa.

Environmental Defence Canada (2021), *Paying Polluters : Federal Financial Support to Oil and Gas in 2020*, Toronto et Ottawa.

European Central Bank (2021), *Climate Risk Stress Test, SSM Stress Test 2022*, Francfort.

EU Platform on Sustainable Finance (2021), *Transition Finance Report*, Bruxelles.

EU Technical Expert Group on Sustainable Finance (2020), *Taxonomy : Final Report of the Technical Expert Group on Sustainable Finance*, Bruxelles.

Ernest & Young, Institute of International Finance et UN Environment Program – Finance Initiative (2020), *TCFD Report Playbook*, Londres.

Financial Stability Board (2021), *Report on Promoting Climate-Related Disclosures*, Bâle.

Fontana, Jean et Lucas Schmitt (2021), *Les sociétés foncières, des acteurs financiers qui doivent se mettre au service de la transition énergétique du bâtiment*, Carbon4 Finance, Paris.

Glasgow Financial Alliance for Net-Zero (2021), *Act Now : Financial Leaders Urge More Climate Action from the G20*.

- (2021), *Mobilisation Statement of Support*.

Global Sustainable Investment Alliance (2020), *Global Sustainable Investment Review 2020*, Bruxelles/Londres/Washington.

Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers (2021), *Rapport final*, Toronto.

Groupe d'experts sur la finance durable du Canada (2018), *Rapport provisoire*, Environnement et Changement climatique Canada, Gatineau.

Hudson, Mark et Katelyn Friesen (2019), *Finance, Fossil Fuels, and Climate Change : Networks of Power in Canada*, Transnational Institute, Longreads : <https://longreads.tni.org/fr/stateofpower/canada-networks-of-power>

InfluenceMap (2021), *The Battle for US Sustainable Finance Regulation. An InfluenceMap Briefing*, Londres.

International Energy Agency (2021), *Net Zero by 2050 : A Roadmap for the Global Energy Sector*, Paris.

Investisseurs pour la conformité aux principes de Paris (2021), *Les meilleures pratiques carboneutres pour les banques canadiennes*, Vancouver.

James Mitchell et al. (2020), *Breaking the Code. Deciphering Climate Action Efforts in the Financial Sector*, Rocky Mountain Institute, Boulder.

Journal officiel de l'Union européenne (2020), *Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088* : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0852&from=F>

- (2019), *Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers* : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R2088&from=FR>

Martin, Jeanne et al. (2022), « Oil & gas expansion. A lose-lose bet for banks and their investors », *ShareAction*, Londres.

McCarthy Tétrault (2021), *L'UE va de l'avant avec la divulgation ESG obligatoire pour les gestionnaires d'actifs et les conseillers financiers*, Montréal.

McKenzie, Janetta et al. (2022), « Blocking Ambition : Fossil Fuel Subsidies in Alberta, British Columbia, Saskatchewan, and Newfoundland and Labrador », *International Institute for Sustainable Development*, Winnipeg.

McKinsey & Company (2022), *The Net-Zero Transition. What it Would Cost, What it Could Bring*, McKinsey Global Institute, New-York.

Mésonnier, Jean-Stéphane et Benoit Nguyen (2021), « Showing off cleaner hands : mandatory climate-related disclosure by financial institutions and the financing of fossil energy », Working Paper #800, *Banque de France*, Paris.

Murzeau, Victor (2021), « La Taxonomie européenne : pièce centrale de la stratégie réglementaire européenne pour une finance durable », *Carbone 4*, en ligne : <https://www.carbone4.com/analyse-taxonomie-europeenne>

Network for Greening the Financial System (2021), *Scenarios in Action. A Progress Report on Global Supervisory and Central Bank Climate Scenario Exercises*, Banque de France, Paris.

- (2020), *The Macroeconomic and Financial Stability Impacts of Climate Change. Research Priorities*, Banque de France, Paris.

Net-Zero Banking Alliance (2021), *Guidelines for Climate Target Setting for Banks*, UN Environment Program – Finance Initiative, New-York.

Oil Change International et Friends of the Earth United States (2021), *Past Last Call : G20 Public Finance Institutions Are Still Bankrolling Fossil Fuels*, Washington.

Oxfam France (2020), *Banques : des engagements climat à prendre au 4<sup>e</sup> degré*, Paris.

Paisley, Jo et Maxine Nelson (2020), *Second Annual Global Survey of Climate Risk Management at Financial Firms. Mapping Out the Continuing Journey 2020*, Global Association of Risk Professionals, Jersey City.

Paris Agreement Capital Transition Assessment et 2<sup>o</sup> Investing Initiative (2021), *PACTA for Banks Methodology Document. Climate Scenario Analysis for Corporate Lending Portfolios*, Paris/New-York.

Partnership for Carbon Accounting Financials (2021), *Strategic Framework for Paris Alignment. A global landscape overview of resources for financial institutions, from measuring financed emissions to taking action.*

- (2020), *The Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry.*

Rainforest Action Network et al. (2022), *Banking on climate chaos : Fossil Fuel Finance Report 2022* : [https://www.bankingonclimatechaos.org//wp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC\\_2022\\_vSPREAD.pdf](https://www.bankingonclimatechaos.org//wp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC_2022_vSPREAD.pdf)

Rydge, James (2020), « Aligning Finance with the Paris Agreement : An Overview of Concepts, Approaches, Progress and Necessary Action », Policy Insight, *Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment & Center for Climate Change Economics and Policy*, London School of Economics and political Science, Londres.

Sustainability Accounting Standards Board (2017), *Converging on Climate Risk : CDSB, the SASB and the TCFD. The Emerging Alignment of Market-based Approaches to Climate-related Financial Disclosure*, San Francisco.

Task Force on Climate-related Financial Disclosures (2021), *Guidance on Metrics, Targets and Transition Plans*, Bâle.

- (2017), *Final Report. Recommendations of the TCFD*, Bâle.

The Board of the International Organization of Securities Commissions (2020), *Sustainable Finance and the Rôle of Securities Regulators and IOSCO*, Madrid.

UN Environment Program – Finance Initiative (2021), *Beyond the Horizon. New Tools and Frameworks for transition risks assessment from UNEP FI's TCFD Banking Program*, New York.

- (2021), *From Disclosure to Action. Applying TCFD Principles throughout financial institutions*, New-York.
- (2020), *The Climate Risk Landscape. A comprehensive overview of climate risk assessment methodologies*, New-York.

UN Environment Program – Finance Initiative et Acclimatise (2020), *Charting a New Climate. State-of-the-art tools and data for banks to assess credit risk and opportunities from physical climate change impacts*, TCFD Banking Pilot Project Phase II, New-York.

- UN Environment Program – Finance Initiative et Oliver Wyman (2020), *Decarbonisation and Disruption. Understanding the Financial Risks of a Disorderly Transition Using Climate Scenarios*, New-York.
- UN Environment Program – Finance Initiative, Oliver Wyman et Mercer (2018), *Extending our Horizons. Navigating a New Climate. Assessing Credit Risk and Opportunity in a Changing Climate : Outputs of a Working Group of 16 Banks piloting the TCFD Recommendations – Part II*, New-York.
- UN Environment Program – Finance Initiative et Acclimatise (2018), *Navigating a New Climate. Assessing Credit Risk and Opportunity in a Changing Climate : Outputs of a Working Group of 16 Banks piloting the TCFD Recommendations – Part I*, New-York.

University of Cambridge Institute for Sustainability Leadership (2020), *Bank 2030 : Accelerating the transition to a low-carbon economy*, Cambridge.

Weber, Chris et al. (2019), *Portfolio Carbon Initiative – Exploring Metrics to Measure the Climate Progress of Banks*, World Resources Institute / UN Environment Program – Finance Initiative / 2° Investing Initiative, Washington.

World Resources Institute / Greenhouse Gas Protocol (2014), *Norme sur les objectifs d'atténuation. Une norme de comptabilisation et de déclaration pour les objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre au niveau national et infranational*, Washington.

Z/Yen Group (2021), *The Global Green Finance Index 7*, Londres.

# ANNEXE 4.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1 Selon le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, une institution de dépôt est « toute entité autorisée par la loi à accepter des dépôts du grand public et d'autres tiers. Il s'agit notamment des banques, des sociétés de fiducie et de prêt, des credit unions, des caisses populaires et des banques centrales ». Voir à ce sujet : <https://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/Docs/dti30e00.pdf>. Nous préférons utiliser dans ce rapport le concept d'IDD puisque notre étude englobe le Mouvement Desjardins, qui n'est pas une banque. Les huit IDD étudiées dans le cadre de ce rapport sont : le Mouvement Desjardins, la Banque Nationale du Canada, la Banque Laurentienne du Canada, la Banque de Montréal (BMO), la Banque Royale du Canada (RBC), la Banque impériale de commerce du Canada (CIBC), la Banque de Nouvelle-Écosse (Scotia) et la Banque Toronto-Dominion (TD).
- 2 Martin, Simon et Ryan Riordan (2020), « Capital Mobilization Plan for a Canadian Low-carbon Economy », *Institute for Sustainable Finance*, Smith School of Business, Queen's University, Kingston. Le Groupe d'experts sur la finance durable du Canada est, à cet égard, beaucoup plus pessimiste (ou réaliste, c'est selon) : il évaluait pour sa part dans son rapport préliminaire de 2018 cet total à 2000 milliards \$CAN d'ici 2030, soit plus de 165 milliards \$CAN par année.
- 3 Voir : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2022/03/plan-de-reduction-des-emissions-pour-2030--prochaines-etapes-du-canada-pour-un-air-pur-et-une-economie-forte.html>
- 4 RBC Thought Leadership (2021), *The \$2 Trillion Transition. Canada's Road to Net-Zero* : <https://royal-bank-of-canada-2124.docs.contently.com/v/the-2-trillion-transition-canadas-road-to-net-zero-pdf>
- 5 Voir : <https://financialpost.com/commodities/energy/renewables/canada-falling-60-billion-short-annually-on-investments-needed-to-hit-climate-change-targets-report>
- 6 McKinsey & Company (2022), *The Net Zero Transition : What it Would Cost, What it Could Bring*, McKinsey Global Institute, New-York, p. 35.
- 7 Mieux connu sous son acronyme anglophone, TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*).
- 8 AiR (2021), *Priorités stratégiques : 2021-2024*, Toronto.
- 9 Groupe d'experts sur la finance durable (2019), *Mobiliser la finance pour une croissance durable*, Rapport final à Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, p. 17-22.
- 10 TCFD (2021), *2021 Status Report* : [https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/07/2021-TCFD-Status\\_Report.pdf](https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/07/2021-TCFD-Status_Report.pdf)

- 11 Desjardins fait ici figure d'exception (partielle) qui confirme la règle, puisqu'elle dévoilait déjà dans son rapport « Climate Change 2021 », remis au *Carbon Disclosure Project* et compilant (sur la base de la méthodologie *Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry*, développée par le PCAF) ses émissions pour 2020, un total de 2 056 000 tonnes de GES (eq. CO<sub>2</sub>) financées par ses portefeuilles de crédit et d'investissement. Ce total sous-estime toutefois très largement les émissions réelles financées par ces portefeuilles. Comme Desjardins le précise, ces calculs ne s'appuient que sur un peu plus de 30% des actifs composant ces derniers, soit essentiellement sur ses prêts hypothécaires résidentiels, ses prêts automobiles et son parc immobilier commercial pour le seul Canada, puis sur une partie de ses actions cotées et de ses placements de revenu fixe aux échelles canadienne et internationale. Ils excluent donc totalement, par exemple, les émissions liées à ses prêts aux entreprises et à ses obligations souveraines (qui composent la majeure partie des portefeuilles de Desjardins).
- 12 Source : <https://www.myclimate.org/fr/sinformer/nouvelles-presse/news/newsdetail/une-empreinte-carbone-pour-votre-entreprise/>
- 13 Voir International Energy Agency (2022), *Canada 2022 Energy Policy Review*, Paris.
- 14 Sources : pour les IDD, données de Carbon4 Finance pour 2020; pour les pays, données de ClimateWatch pour 2018 (<https://www.climatewatchdata.org/ghg-emissions>)
- 15 Source : Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (2021).
- 16 Voir : <https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/vol3.html>. Voir également la mise à jour de 2019 : <https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2019rf/index.html>. En ce qui concerne les méthodologies utilisées par le Canada et le Québec, qui suivent assez étroitement les lignes directrices du GIEC, voir les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (2021) ainsi que l'Inventaire québécois des GES en 2019 et leur évolution depuis 1990 (2021).
- 17 Pour la mesure du PIB canadien, voir Institut de la statistique du Québec (2022), *Tableau statistique Canadien*, Québec, p. 20.
- 18 Pour une description plus détaillée de la méthodologie utilisée dans le cadre de ce rapport, se référer à l'Annexe 1.
- 19 Voir : <https://www.gfanzero.com/membership/>
- 20 Glasgow Financial Alliance for Net-Zero (2021), *Our Progress and Plan Towards a Net-Zero Global Economy*, p. 4; voir également McKinsey & Company (2022), op.cit, p. viii; voir enfin Mark Carney (2020), *Building a Private Finance System for Net Zero. Priorities for Private Finance for COP26*, en ligne : <https://ukcop26.org/wp-content/uploads/2020/11/COP26-Private-Finance-Hub-Strategy-Nov-2020v4.1.pdf>
- 21 Moody's Investors Service, « Data on G20 financial institutions reveals high exposure to carbon transition risk ».
- 22 Rainforest Action Network et al. (2021), *Banking on Climate Chaos : Fossil Fuel Finance Report 2021*, San Francisco, p. 4.

- 23 Voir par exemple le rapport du Rainforest Action Network et al. (2021), op.cit.; de même que le rapport de Profundo Research & Advice (2021), *Fossil Fuel Financing in Canada : Financial Flows and Balance Sheet Impacts*, Amsterdam.
- 24 Voir : <https://fr.isecosmetic.com/wiki/Underwriting>
- 25 Voir : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2021-12-06/global-banks-hold-fast-to-fossil-fuels-as-climate-pressure-grows>
- 26 Profundo Research & Advice (2021), op. cit. Les données englobent les investissements des six IDD canadiennes analysées (Desjardins, CIBC, Scotia, BMO, RBC, TD) ainsi que ceux de leurs filiales, y compris de leurs filiales de gestion d'actifs. \*Données manquantes pour la Banque Laurentienne et la Banque Nationale.
- 27 International Energy Agency (2022), op.cit., p. 11.
- 28 Sources : Rainforest Action Network et al. (2021), op.cit. \*Les données compilées englobent les crédits et souscriptions aux secteurs des sables bitumineux, du pétrole et du gaz de l'Arctique, du pétrole et du gaz *offshore*, du pétrole et du gaz extrait par fracturation, du gaz naturel liquéfié, de l'extraction et de l'exploitation du charbon, puis du développement et de l'expansion de l'industrie des énergies fossiles plus largement (infrastructures de transport par pipeline ou autres, raffineries, usines de liquéfaction du gaz, centrales thermiques au charbon, etc.). \*Données non-disponibles pour la Banque Nationale, la Banque Laurentienne et Desjardins. \*\*Données approximatives : utiliser avec précaution.
- 29 International Energy Agency (2022), op.cit., p. 211, 233; Régie de l'énergie du Canada (2021), *Canada's Energy Future 2021 : Energy Supply and Demand Projections to 2040*, Ottawa, p. 40-50.
- 30 Voir notamment les travaux de la *Carbon Tracker Initiative* à ce sujet : <https://carbontracker.org/reports/?cs=bubble#reports>
- 31 Voir : Baer, Moritz et al. (2021), « The Cost for the Financial Sector if Firms Delay Climate Action », *Climate Stress Testing and Scenarios Project*, Oxford Sustainable Finance Group, University of Oxford & 2<sup>e</sup> Investing Initiative; Mercure, Jean-François et al. (2019), « Macroeconomic Impact of Stranded Fossil Fuel Assets », en ligne : <https://core.ac.uk/download/219598742.pdf>; <https://carbontracker.org/carbon-budgets-where-are-we-now/>
- 32 Banque du Canada et BSIF (2022), *Utiliser l'analyse de scénarios pour évaluer les risques liés à la transition climatique. Rapport final du projet pilote d'analyse de scénarios climatiques*, Ottawa.
- 33 Sources : pour les encours, compilations de l'IRÉC réalisées à partir des rapports/états financiers annuels des IDD pour 2020; pour les engagements non-utilisés, Canadian Center for Policy Alternatives (2021), *Fossilized Finance : How Canada's Banks Still Enable Oil & Gas Production*, Ottawa. \*Données sur les engagements de crédit non-utilisés manquantes pour Desjardins et la Banque Laurentienne.
- 34 Selon le *Sustainability Accounting Standards Board*, la quasi-totalité des secteurs industriels sera affectée d'une manière ou d'une autre par les changements climatiques : [https://www.cdsb.net/sites/default/files/sasb\\_cdsb-tcf-convergingonclimaterisk-091317-web.pdf](https://www.cdsb.net/sites/default/files/sasb_cdsb-tcf-convergingonclimaterisk-091317-web.pdf)

- 35 Voir : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1853186/bsif-hausse-reserve-minimale-banques-risques-climatiques>; BSIF (2021), *Incertitude et changements climatiques : déjouer le risque lié aux changements climatiques par la préparation et la résilience*, Ottawa.
- 36 Voir Basel Committee on Banking Supervision (2021), *Climate-related risk drivers and their transmission channels*, source en ligne : <https://www.bis.org/bcbs/publ/d517.pdf>
- 37 Voir : GFANZ (2021), *Measuring Portfolio Alignment. Assessing the position of companies and portfolios on the path to net-zero*, Portfolio Alignment Team, p. 31; Institut Louis Bachelier (2020), *The Alignment Cookbook – A Technical Review of Methodologies Assessing a Portfolio’s Alignment with Low-carbon Trajectories or Temperature Goal*, Paris.
- 38 Selon certaines études, les souscriptions représentent la large majorité des actifs rendus disponibles aux industries des énergies fossiles par les plus grandes banques du monde. Voir là-dessus : <https://www.spglobal.com/marketintelligence/en/news-insights/latest-news-headlines/cop26-banks-net-zero-pledges-ignore-most-fossil-fuel-financing-67266332>
- 39 Sources : Carbon4 Finance et rapports annuels/états financiers 2020 des banques. Les actifs analysés comprennent les portefeuilles de crédit ainsi que les portefeuilles de placements/ investissements. \* Données au 31 octobre 2020 pour toutes les banques; au 31 décembre 2020 pour Desjardins.
- 40 Source : Carbon 4 Finance.
- 41 Source : <https://www.climatewatchdata.org/ghg-emissions>
- 42 Source : Indicateurs canadiens de durabilité de l’environnement (2021).
- 43 Sources : Carbon 4 Finance; Inventaire québécois des GES en 2019 et leur évolution depuis 1990 (2021); Indicateurs canadiens de durabilité de l’environnement (2021).
- 44 Sont considérées « québécoises » les IDD ayant leur siège social au Québec.
- 45 Sources : Inventaire québécois des GES en 2019 et leur évolution depuis 1990 (2021); Indicateurs canadiens de durabilité de l’environnement (2021). \* Les émissions évoquées pour les secteurs immobilier, agricole et du transport sont celles de 2019.
- 46 CAP et Sierra Club (2021), *Wall Street’s Carbon Bubble : The Global Emissions of the US Financial Sector*; Greenpeace et WWF (2021), *The Big Smoke : The Global Emissions of the UK Financial Sector*; Oxfam France (2021), *Banques et climat, le désaccord de Paris*, Paris.
- 47 Voir : <https://www.msci.com/www/blog-posts/scope-3-carbon-emissions-seeing/02092372761>
- 48 Voir Oxfam France (2021), op.cit.; Les Amis de la Terre France et Oxfam France (2019), *La colossale empreinte carbone des banques : une affaire d’État*, Paris; Oxfam France (2018), *Banques françaises, les fossiles raflent la mise*, Paris.

- 49 Source : Carbon4 Finance; Oxfam France (2021), op.cit ; <https://www.etf.com/EWC>. \*Les données pour le Québec et le Canada renvoient au ratio tonnes d'émissions par million \$ de PIB (PIB réel aux prix de 2012, Statistique Canada). \*Les intensités d'émissions des banques françaises ont été converties de l'Euro au Dollar canadien sur la base des taux de change quotidiens compilés par la Banque du Canada, et ce au 31 décembre 2020 : <https://www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/taux-de-change-quotidiens/>
- 50 Voir : <https://www.msci.com/documents/10199/9618fa38-f8fe-4c50-9136-a82d8d70c78f>
- 51 \*À titre illustratif seulement. Les émissions financées par les épargnants sont calculées en multipliant le montant en dépôt (ex. 1000\$) par l'intensité globale des émissions financées pour chaque IDD reportée sur 1\$ (i.e. tonnes eq. CO<sub>2</sub> / 1\$ en financements et investissements). L'empreinte annuelle moyenne du Canadien ou du Québécois est calculée en tonnes de GES (eq. CO<sub>2</sub>) par habitant, sur la base des émissions totales du Canada et du Québec. Sources : Carbon4 Finance; Inventaire québécois des GES en 2019 et leur évolution depuis 1990 (2021); Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (2021).
- 52 Sources : Carbon4 Finance; Québec (2021), *Registre des émissions de GES des établissements ayant déclaré au-dessus du seuil de 10,000 tonnes en équivalent CO<sub>2</sub> pour l'année 2020*.
- 53 Dans l'ordre : Rio Tinto, Arcelor Mittal, Fibrek, Produits Forestiers Résolu, Ciment McInnis, Énergie Valero, Aluminerie Alouette, Produits Suncor Énergie, Domtar, Compagnie Westrock du Canada.
- 54 Source : Carbon4 Finance; <https://www.etf.com/EWC>
- 55 Source : Carbon4 Finance.
- 56 Source : Carbon4 Finance.
- 57 Banque Nationale (2021), *Rapport sur les avancées pour le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques*, p. 6, 11, 16.
- 58 Source : Carbon 4 Finance. \*Les portefeuilles d'obligations sont exclus des données présentées ici. Celles-ci sont donc sous-estimées.
- 59 BMO Groupe Financier (2021), *Rapport climatique 2020*, p. 5.
- 60 Source : Carbon4 Finance.
- 61 Source : Carbon4 Finance et Oxfam France (2021), *Banques et climat : le désaccord de Paris*, Paris.
- 62 TCFD (2021), op. cit.
- 63 TCFD (2021), op.cit.
- 64 Carbon Disclosure Project (2020), *Time to Green Finance*, CDP Financial Services Disclosure Report 2020.

- 65 Nous réitérons ici que Desjardins fait figure d'exception (partielle), puisqu'elle dévoilait déjà dans son rapport « Climate Change 2021 », remis au *Carbon Disclosure Project* et compilant (sur la base de la méthodologie *Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry*, développée par le PCAF) ses émissions pour 2020, un total de 2 056 000 tonnes de GES (eq. CO<sub>2</sub>) financées par ses portefeuilles de crédit et d'investissement. Ce total sous-estime toutefois très largement les émissions réelles financées par ces portefeuilles. Comme Desjardins le précise, ces calculs ne s'appuient que sur un peu plus de 30% des actifs composant ces derniers, soit essentiellement sur ses prêts hypothécaires résidentiels, ses prêts automobiles et son parc immobilier commercial pour le seul Canada, puis sur une partie de ses actions cotées et de ses placements de revenu fixe aux échelles canadienne et internationale. Ils excluent donc totalement, par exemple, les émissions liées à ses prêts aux entreprises et à ses obligations souveraines (qui composent la majeure partie des portefeuilles de Desjardins).
- 66 Compilation de l'IRÉC. Les engagements incluent les filiales d'investissement et/ou de gestion d'actifs.
- 67 CDP (2020), op.cit.
- 68 Voir à ce sujet Jean Décary (2021), « ESG : des règles de divulgation qui se font attendre », *Les Affaires*, 22 septembre; voir également le *Sustainability Accounting Standards Board* : <https://www.sasb.org/> ainsi que le *Climate Disclosure Standards Board* : <https://www.cdsb.net/> ; voir enfin l'*International Sustainability Standards Board*, nouvel organisme relevant de l'*International Financial Reporting Standards* et ayant pour mandat d'accélérer et d'harmoniser les pratiques de divulgation ESG des entreprises : <https://www.ifrs.org/groups/international-sustainability-standards-board/>
- 69 Finance et Investissement (2021), « La divulgation ESG, maintenant la norme. Surtout parmi les grandes sociétés publiques », 13 décembre; voir également Sean Cleary et Andrew Hakes (2021), *Assessing Current Canadian Corporate Performance on GHG Emissions, Disclosures, and Target Setting*, Institute for Sustainable Finance, Smith School of Business, Queen's University, Kingston; voir aussi Autorités canadiennes en valeurs mobilières (2021), *Consultation : Faits nouveaux concernant l'information liée au changement climatique et Avis de consultation des ACVM. Projet de règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques*, Montréal, p. 24-26 ; voir enfin Comptables professionnels agréés Canada (2021), *Étude sur l'information relative aux changements climatiques fournie par les sociétés ouvertes canadiennes (2019)*, Toronto.
- 70 Voir : <https://cba.ca/banks-in-canada-committed-to-a-net-zero-economy-by-2050>
- 71 La Banque Nationale a pour sa part explicitement exprimé, au printemps 2022, son intention de continuer à financer le secteur des énergies fossiles : <https://www.ledevoir.com/economie/702633/la-nationale-ne-veut-pas-couper-les-ponts-avec-les-industries-gaziere-et-petroliere>
- 72 Voir par exemple l'analyse des banques canadiennes par le CoalPolicyTool : <https://coalpolicytool.org/>
- 73 Rainforest Action Network et al. (2021), op. cit.

- 74 Sources : compilation de l'IRÉC tirée des documents publics des institutions de dépôt : rapports annuels, rapports ESG, rapports au *Carbon Disclosure Project* (CDP), etc.
- 75 Sources : rapport CDP 2021 de chacune des institutions de dépôt; Carbon4 Finance.
- 76 Source : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2021/04/la-contribution-determinee-au-niveau-national-du-canada-revue-a-la-hausse.html>
- 77 Source : Rainforest Action Network et al. (2021), op.cit.
- 78 Voir notamment à ce sujet l'excellent rapport du Canadian Center for Policy Alternatives (2021), *Fossilized Finance : How Canadian Banks Still Enable Oil & Gas Production*, Ottawa; voir également <https://www.banktrack.org/search#category=banks&country=Canada>
- 79 Banque Laurentienne (2021), *Rapport de responsabilité sociale 2020*, p. 3.
- 80 Source : Desjardins (2021), *Rapport annuel 2020*, p. XXVI.
- 81 Banque Royale du Canada (2021), *Engagement de finance durable*, p. 1.
- 82 Banque Scotia (2021), *Rapport 2020 sur les enjeux ESG*, p. 5.
- 83 Banque TD (2021), *Gestion des occasions et des risques liés au climat 2020*, p. 24.
- 84 CIBC (2021), *Rapport sur la durabilité 2020*, p. 33.
- 85 Voir à ce sujet Canadian Center for Policy Alternatives (2021), op. cit.
- 86 Dominique Beauchamp (2021), « Les pétrolières sont-elles encore un placement viable ? », *Les Affaires*, juin.
- 87 Canadian Center for Policy Alternatives (2021), op. cit., p. 14, 48.
- 88 Banque Royale du Canada (2021), op. cit., p. 1.
- 89 François Normand (2021), « L'industrie canadienne pourrait-elle répondre à la demande mondiale ? », *Les Affaires*, juin.
- 90 Canadian Center for Policy Alternatives (2021), op. cit., p. 46-47. Voir aussi : <https://www.theglobeandmail.com/investing/investment-ideas/number-cruncher/article-oil-sands-vs-renewables-where-canadian-banks-are-putting-their/>
- 91 Sources : Profundo Research & Advice (2021), op.cit; Canadian Center for Policy Alternatives (2021), op. cit; rapports/états financiers annuels des institutions de dépôt pour 2020.
- 92 Prêts seulement.
- 93 Rainforest Action Network et al. (2021), op. cit., p. 80.

- 94 Source : Profundo Research & Advice (2021), op.cit. Les données englobent les investissements des six institutions de dépôt canadiennes analysées (Desjardins, CIBC, Scotia, BMO, RBC, TD) ainsi que ceux de leurs filiales, y compris de leurs filiales de gestion d'actifs. \*Données manquantes pour la Banque Laurentienne et la Banque Nationale.
- 95 Profundo Research & Advice (2021), op.cit.
- 96 InfluenceMap (2021), *Climate Funds : Are they Paris-aligned? An analysis of ESG and Climate-themed Equity Funds*, Londres/New-York.
- 97 Source : [https://financemap.org/site/data/007/772/FinanceMap\\_Methodology\\_Jan\\_2021.pdf](https://financemap.org/site/data/007/772/FinanceMap_Methodology_Jan_2021.pdf) (voir les pages 8 à 11 en particulier).
- 98 Sources : <https://financemap.org/index.html> ; InfluenceMap (2021), op. cit. Voir également : [https://financemap.org/site/data/007/772/FinanceMap\\_Methodology\\_Jan\\_2021.pdf](https://financemap.org/site/data/007/772/FinanceMap_Methodology_Jan_2021.pdf)
- 99 Construction automobile (hybride, électrique, combustion interne), production d'électricité (pétrole, gaz, charbon, nucléaire, hydro et autres sources renouvelables), extraction du pétrole et du gaz, extraction du charbon.
- 100 Voir : [https://financemap.org/site/data/007/772/FinanceMap\\_Methodology\\_Jan\\_2021.pdf](https://financemap.org/site/data/007/772/FinanceMap_Methodology_Jan_2021.pdf)
- 101 Voir : Groupe d'experts sur la finance durable du Canada (2018), *Rapport provisoire*, Environnement et Changement Climatique Canada, Gatineau, Annexe IV, p. 4-6. Voir également Samantha Stephens (2018), *Estimating Portfolio Coherence with Climate Scenarios*, Responsible Investment Research, Mirova, Paris. Voir enfin : <https://www.etf.com/etfanalytics/etf-comparison-tool>
- 102 Rainforest Action Network et al. (2022), *Banking on climate chaos : Fossil Fuel Finance Report 2022* : [https://www.bankingonclimatechaos.org/wp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC\\_2022\\_vSPREAD.pdf](https://www.bankingonclimatechaos.org/wp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC_2022_vSPREAD.pdf) ; voir également : <https://www.ledevoir.com/economie/693477/les-cinq-grandes-banques-canadiennes-ont-augmente-leur-aide-aux-energies-fossiles-de-70-en-2021>
- 103 Sénat du Canada (2022), *Projet de loi S-243. Loi édictant la loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois*, Première session, quarante-quatrième législature, 70-71 Elizabeth II, 2021-2022, Première lecture le 24 mars 2022, p. 5-6 : <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/S-243/premiere-lecture>
- 104 Source : <https://www.finance-montreal.com/fr/nouvelles-details/plus-de-20-acteurs-financiers-au-quebec-se-mobilisent-dans-un-effort-inedit-pour-repondre-a-l-urgence-climatique-et-aux-inegalites-sociales>
- 105 Voir : <https://www.ledevoir.com/politique/canada/690762/depot-d-un-projet-de-loi-pour-aligner-la-finance-sur-les-engagements-climatiques-du-canada>
- 106 Sur le rythme d'adoption de ces recommandations, voir notamment Sean Cleary et Andrew Hakes (2021), *Changing Gears : Sustainable Finance Progress in Canada*, Institute for Sustainable Finance, Smith School of Business, Queen's University, Kingston.

- 107 Voir : <https://www.sec.gov/news/press-release/2022-46>
- 108 Autorités canadiennes en valeurs mobilières (2021), op. cit., p. 8-10.
- 109 Mésonnier, Jean-Stéphane et Benoit Nguyen (2021), « Showing off cleaner hands : mandatory climate-related disclosure by financial institutions and the financing of fossil energy », Working Paper #800, Banque de France, Paris.
- 110 Groupe d'experts sur la finance durable du Canada (2019), op. cit., p. 2.
- 111 Autorités canadiennes en valeurs mobilières (2021), op. cit., p. 21.
- 112 Groupe d'experts sur la finance durable du Canada (2019), op. cit., p. 24-25.
- 113 Voir en particulier la Partie 3 du Projet de loi : <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/S-243/premiere-lecture>
- 114 Voir UN Environment Program – Finance Initiative (2021), *From Disclosure to Action. Applying TCFD Principles throughout financial institutions*, New-York, p. 3.
- 115 Voir également : Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (2021), op. cit., p. 25.
- 116 Oxfam France (2020), op. cit.; Oxfam France (2021), op. cit.
- 117 Voir également : <https://www.unepfi.org/publications/banking-publications/from-disclosure-to-action/>
- 118 Voir : <https://www.investorsforparis.com/the-csa-transition-taxonomy-has-stalled-out-now-what/>
- 119 Source : <https://www.carbone4.com/analyse-taxonomie-europeenne>
- 120 Voir : Janetta McKenzie et al. (2022), « Blocking Ambition : Fossil Fuel Subsidies in Alberta, British Columbia, Saskatchewan, and Newfoundland and Labrador », *International Institute for Sustainable Development*, Winnipeg.
- 121 Voir : Collard, Sébastien (2022), « Analyse du rendement du Carbone 50 de la CDPQ entre 2011 et 2021 », *Sortons la Caisse du carbone*, Montréal.
- 122 Voir : Environmental Defence Canada (2021), *Paying Polluters : Federal Financial Support to Oil and Gas in 2020*, Toronto et Ottawa.
- 123 Voir : Oil Change International et Friends of the Earth United States (2021), *Past Last Call : G20 Public Finance Institutions Are Still Bankrolling Fossil Fuels*, Washington.
- 124 Voir : <https://www.im.natixis.com/fr-institutional/news/mirova-et-carbone-4-lancent-une-methode-innovante-pour-mesurer-l-impact-carbone-des-portefeuilles-d-investissement>

- 125 Copyright Carbon4 Finance.
- 126 [Morgan Stanley Capital International (MSCI) : <https://www.msci.com/our-solutions/indexes/gics>]
- 127 [Exigences de communication financière au titre du troisième pilier : <https://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/fi-if/rg-ro/gdn-ort/gl-ld/Pages/plr3.aspx>]
- 128 Voir : Institut Louis Bachelier (2020), op. cit.
- 129 Voir : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Global\\_Industry\\_Classification\\_Standard](https://fr.wikipedia.org/wiki/Global_Industry_Classification_Standard)
- 130 Consulter à ce sujet la méthodologie CIA complète et à jour, disponible sur demande ici : <https://www.carbon4finance.com/our-latest-carbon-impact-analytics-methodological-guide2>
- 131 Consulter à ce sujet la méthodologie CIA complète et à jour, disponible sur demande ici : <https://www.carbon4finance.com/our-latest-carbon-impact-analytics-methodological-guide2>
- 132 Source : Carbon4 Finance.
- 133 Sources : Carbon4 Finance et rapports/états financiers annuels des institutions de dépôt.  
\*Incluant les prêts aux entreprises, les prêts aux particuliers, les prêts hypothécaires, les prêts aux administrations publiques, les prêts sur carte de crédit et autres types de créances.
- 134 Source : Carbon4 Finance.
- 135 Sources : compilations de l'IRÉC réalisées à partir des rapports/états financiers annuels des institutions de dépôt pour 2020.
- 136 Source : Carbon4 Finance.
- 137 Source : Carbon4 Finance.
- 138 Source : Carbon4 Finance.
- 139 Source : Carbon4 Finance.
- 140 Source : compilations de l'IRÉC réalisées à partir des rapports/états financiers annuels des institutions de dépôt pour 2020.
- 141 Sources : compilations de l'IRÉC réalisées à partir des rapports/états financiers annuels des institutions de dépôt pour 2020. \*Données manquantes pour la Banque Laurentienne.
- 142 Source : Profundo Research & Advice (2021), op. cit. Les données englobent les prêts et souscriptions des six institutions de dépôt canadiennes analysées (Desjardins, CIBC, Scotia, BMO, RBC, TD) ainsi que ceux de leurs filiales.

- 143 Source : Profundo Research & Advice (2021), op. cit. Les données englobent les investissements des six institutions de dépôt canadiennes analysées (Desjardins, CIBC, Scotia, BMO, RBC, TD) ainsi que ceux de leurs filiales.
- 144 Source : Profundo Research & Advice (2021), op. cit. Les données englobent les investissements des six institutions de dépôt canadiennes analysées (Desjardins, CIBC, Scotia, BMO, RBC, TD) ainsi que ceux de leurs filiales.
- 145 Sources : rapport CDP 2021 de chacune des institutions de dépôt. \*La Banque Laurentienne ne rapporte pas ses émissions de Scope 3. Ce que les institutions incluent ou pas pour chacune des catégories d'émissions varie beaucoup; les données ne sont donc fournies qu'à titre illustratif et devraient être utilisées avec toutes les précautions qui s'imposent.
- 146 Sources : rapport CDP 2021 de chacune des institutions de dépôt. \*La Banque Laurentienne ne rapporte aucune émission de Scope 3. Ce que les institutions incluent ou pas pour chacune des catégories d'émission varie beaucoup; les données ne sont donc fournies qu'à titre illustratif et devraient être utilisées avec toutes les précautions qui s'imposent.
- 147 Sources : rapport CDP 2021 de chacune des institutions de dépôt; Carbon4 Finance.
- 148 Les institutions sélectionnées représentent un total de 8110 milliards \$US en actifs. Sources : rapports PCAF des banques, accessibles ici : <https://carbonaccountingfinancials.com/financial-institutions-taking-action>. \*Sur un total de 122 banques membres du PCAF en date de janvier 2022, représentant un total de 28 264 milliards \$US en actifs, seulement 27 banques, représentant 4870 \$US en actifs, avaient calculé et publié leurs émissions financées pour 2018, 2019, 2020 ou 2021. À ce dernier total peuvent être ajoutés quatre « groupes financiers » offrant des services bancaires, représentant 4004 \$US en actifs. Le pourcentage des portefeuilles de prêt et de valeurs mobilières à partir duquel les émissions de chacune de banques ont été calculées et rapportées varient toutefois grandement; les données présentées ici doivent donc être utilisées avec prudence.

[OXFAM.QC.CA](http://OXFAM.QC.CA)



**OXFAM**  
Québec